C.R.I.C. N° 35 (2009-2010)

PARLEMENT WALLON

SESSION 2009-2010

COMPTE RENDU

INTEGRAL

Séance publique de Commission*

Commission de l'Énergie, du Logement, de la Fonction publique et de la Recherche scientifique

Jeudi 26 novembre 2009

*Application de l’art. 17, §5, du Règlement du Parlement wallon

SOMMAIRE

Ouverture de la séance..... 3

Organisation des travaux

Orateurs : M. le Président, M. Crucke..... 3

Projet de décret contenant le premier feuilleton d'ajustement du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2009 (Doc. 5-Ibcd (2009-2010) — N° 1 et annexe 2)..... 4

Désignation d'un Rapporteur..... 4

Examen du Programme justificatif relatif aux compétences de M. Nollet, Vice-Président et Ministre du Développement durable et de la Fonction publique..... 4

Exposé de M. Nollet, Vice-Président et Ministre du Développement durable et de la Fonction publique

Orateur : M. Nollet, Vice-Président et Ministre du Développement durable et de la Fonction publique 4

Discussion générale

Orateurs : M. le Président, M. Crucke, M. Nollet, Vice-Président et Ministre du Développement durable et de la Fonction publique, Mme Reuter, MM. Fourny, Devin, Stoffels, Langendries, Desgain, Borsus, Mme Saenen, MM. Jamar, Eerdekens, Mme Meerhaeghe..... 8

Votes 61

Confiance aux Rapporteurs..... 62

Liste des intervenants.....63

Abréviations courantes..... 64

COMMISSION DE L'ÉNERGIE, DU LOGEMENT, DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

Présidence de M. Hervé Jamar, Président.

- La séance est ouverte à 9 heures 15 minutes.

Ouverture de la séance

M. le Président. – La séance est ouverte.

Organisation des travaux

M. le Président. – Je vous propose de commencer nos travaux. Je vous souhaite à toutes et tous la bienvenue pour ces travaux budgétaires. Nous avons l'honneur, après les introductions de M. le Ministre Antoine hier, de commencer le bal budgétaire jusque lundi, sauf erreur.

Vous avez reçu l'ordre du jour initial et ensuite un avis rectificatif mentionnant que le troisième point de l'ordre du jour, à savoir le décret programme portant diverses mesures, était retiré de notre ordre du jour, donc il faut en déduire que celui-ci est transféré à la Commission de M. le Ministre Furlan, à qui par ailleurs nous souhaitons un prompt rétablissement, lequel sera remplacé par M. le Ministre Marcourt.

Il nous reste donc deux points, et quels points, puisqu'il s'agit quand même de l'ajustement budgétaire 2009 et du budget 2010.

Pour organiser nos travaux, je vous fais quelques propositions pour que nous soyions à la fois efficaces, pas trop longs, mais pour que nous puissions bien sûr rencontrer les questions des uns et des autres et que tout le monde ait les éclaircissements voulus sur ces deux points très importants.

M. le Ministre, d'ici quelques instants, et après désignation des rapporteurs, fera un exposé. Il se propose, sauf si vous y voyez un inconvénient, auquel cas il faudra me le dire d'ici quelques secondes, de peut-être globaliser son introduction sur l'ajusté 2009 et sur le budget 2010. Il est vrai que, ma foi, il y a évidemment une logique si on a un article budgétaire qui est ajusté en 2009 et puis qui est actualisé pour le budget 2010 suivant telle ou telle évolution, je pense qu'il n'est pas plus mal d'avoir une vision dans le temps de l'évolution de telle politique ou de telle autre.

D'ici quelques instants, je demanderai la désignation du ou des Rapporteurs pour les deux en même temps. Si Mme la Secrétaire n'y voit pas d'inconvénient, on fera circuler des petits papiers de signature comme le veut la procédure. Ensuite, nous lancerons donc la discussion générale et éventuellement des discussions particulières et si M. le Ministre voit les choses comme moi, plusieurs parlementaires ici autour de cette table m'ont proposé, mais je ne suis jamais que le relais de cette proposition, de travailler peut-être secteur par secteur. Il y a à la fois le logement, l'énergie, la recherche et la fonction publique. Je crois qu'il y a quatre gros départements. Il y a bien sûr des corrolaires mais auxquels on peut chaque fois les accrocher et ainsi on pourra faire un travail efficace. Le tout sera de savoir évidemment si on scinde la discussion véritablement sur le budget ajusté 2009 ou sur le budget 2010. Je ne vois pas d'inconvénient majeur à ce que l'on globalise ces discussions sauf à l'aterrissage évidemment parce que c'est quand même deux votes totalement différents. Il y a là peut-être des interrogations que l'un ou l'autre d'entre vous peut se poser.

Voilà la méthodologie que je vous propose, elle n'a pas évidemment le mérite d'être la seule bonne, et je veux bien évidemment que l'on procède autrement si certains le souhaitent. Qu'en-pensez-vous ?

La parole est à M. Crucke.

M. Crucke (MR). – Je souscris à votre proposition. Je pense qu'elle est à la fois raisonnable mais aussi plus passionnante qu'un débat qui serait un débat page par page, article par article, ce qui ne veut pas dire que sur un autre article, il ne va pas évidemment y avoir des explications à fournir, entendons-nous bien. Je préfère aussi ce débat qui est un débat plus profond, plus prononcé, en fonction des matières.

La seule réserve, c'est peut-être par rapport à l'ajusté et par rapport au budget. J'ai l'impression qu'il y a moins à dire sur l'ajusté, les chiffres sont les chiffres, la fin de l'année est là. Mais pour l'ajusté et le budget, il y a deux votes différents, et sous cette seule réserve là, je souscris totalement à votre proposition.

M. le Président. – Pour l'introduction générale, on peut concevoir qu'il soit globalisé, si cela ne pose pas de problème. mme la Secrétaire préfère aussi, donc, nous sommes tous très heureux.

Projet de décret contenant le premier feuilleton d'ajustement du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2009 (Doc. 5-Ibcd (2009-2010) — N° 1 et annexe 2)

M. le Président. – L'ordre du jour appelle l'examen du projet de décret contenant le premier feuilleton d'ajustement du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2009 (Doc. 5-Ibcd (2009-2010) — N° 1 et annexe 2).

Désignation d'un Rapporteur

M. le Président. – Mme Reuter est désignée en qualité de Rapporteur pour l'élaboration du Rapport.

Examen du Programme justificatif relatif aux compétences de M. Nollet, Vice-Président et Ministre du Développement durable et de la Fonction publique

Exposé de M. Nollet, Vice-Président et Ministre du Développement durable et de la Fonction publique

M. Nollet, Vice-Président et Ministre du Développement durable et de la Fonction publique. – Je peux tout de suite préciser effectivement que ce sont deux documents, un pour 2010, un pour 2009 ajusté, qui peuvent paraître énormes, mais c'est simplement pour la facilité du travail administratif ultérieur que nous avons tout remis. Or, il n'y a que quelques lignes qui changent. Et les quelques lignes qui changent, vous l'avez dans le tableau qui est en amont des documents, et ces quelques lignes sont là, j'y viendrai dans mon exposé, pour répondre pour ce qui me concerne, au mieux, aux remarques de la Cour. C'est simplement un point de vue technique et le tout s'équilibre.

Monsieur le Président, comme vous l'avez suggéré, j'ai aussi redécoupé mon introduction sur les grandes matières et à partir des grandes compétences qui sont miennes mais j'aimerais aussi, en un mot, parce que je ne serai pas en mesure ici de déployer tout ce qu'a pu vous présenter le Ministre du Budget hier, mais en un mot quand même, vous rappeler le contexte global dans lequel nous avons dû procéder à la fois à l'ajustement et à l'élaboration d'un budget initial 2010.

Le contexte est, je pense, le contexte budgétaire et financier le plus difficile qu'ait eu à connaître la Région wallonne depuis qu'elle existe en tant qu'entité à part entière.

Cela nous a obligés, nouveau Gouvernement wallon, à effectuer un exercice budgétaire très, très délicat et difficile, que ce soit en recettes et en dépenses, et donc je le dis de manière très humble, ne vous attendez pas par l'intermédiaire de ce budget là à une présentation de multiples nouveaux investissements dans dix, quinze, vingt ou trente nouvelles initiatives que tout nouveau Ministre aimerait pourtant pouvoir vous présenter.

Vous trouverez, dans nos propositions budgétaires, une série d'intonations, d'affectations, notamment tout à l'heure quand je parlerai des primes. J'ai d'ailleurs réservé, comme il se doit, la primeur de ce genre de présentation et d'information pour la Commission, pour le Parlement wallon ici, mais je préfère le dire dès le début, il n'y a pas dans ce budget, de grandes révolutions. Dans un contexte de crise, il fallait solidifier, il fallait bien pouvoir garantir une série d'éléments qui nous permettront, je l'espère, de nous redéployer au plus vite. Qui sait, si à l'ajustement 2010, ou en 2011, mais j'espère en tout cas en 2012, nous ne serons pas déjà en mesure d'aller au delà de ce qu'on peut vous présenter aujourd'hui.

Mais néanmoins je suis fier de pouvoir vous présenter, pour les compétences qui sont les miennes, logement, énergie, fonction publique, recherche scientifique, un budget qui nous permet de passer la crise et d'aider les citoyens, les institutions, les entreprises, à tourner au plus vite la page de cette crise. Mais comme vous le savez, en matière de finances publiques, le redressement est toujours plus lent que le redressement boursier. On a déjà pu entendre que tout allait bien de ce côté là, que tout les indicateurs sont repartis à la hausse, y compris du secteur des banques. Je sais, il y a beaucoup de communications derrière celà, je n'en disconviens pas, mais pour ce qui me concerne, c'est de manière consciente des difficultés et du temps que cela nécessite pour les finances publiques de « digérer » le contrecoup de ces apports dans la crise, dans la résolution de la crise financière et économique, que je vous présente tant l'ajustement que le budget initial 2010.

Je sais d'ailleurs que c'est quelque chose qui est commun aux différents niveaux de pouvoirs, que ce soit le Fédéral mais aussi les Communes ou les Provinces. On sait que la période est très difficile et qu'elle risque encore de l'être pendant une série

d'années, alors qu'ailleurs, je parle dans le secteur privé, banquier principalement et boursier, on peut déjà dire que tout est bien reparti et que ce n'est évidemment pas le cas ici.

Dans ce contexte là, et je commencerai alors, si vous le voulez bien, Monsieur le Président, par le secteur de la Fonction publique. Il va sans dire que pouvoir s'appuyer et compter sur une Fonction publique efficace, efficiente, orientée sur les objectifs, qui bien entendu répondent à l'objectivité et à l'impartialité voulues est pour moi une absolue nécessité.

La traduction de celà est aussi présente dans le budget, avec une priorité à l'emploi statutaire. La volonté de poursuivre la modernisation de la Fonction publique, l'attention à la formation et, je ne l'ai jamais caché, le fait qu'on peut ici déployer un budget à cadre constant, en bénéficiant de l'impact de la pyramide des âges, tout en intégrant l'évolution naturelle des coûts fait que *grosso modo*, le budget à l'ajusté et le budget initial 2010 surtout correspond au budget 2009.

Attention, vous l'aurez probablement lu en regardant dans le détail de chacune des allocations de base, il y a beaucoup de modifications internes aux allocations de base de la Fonction publique. Pourquoi ? Parce que nous accueillons maintenant de manière structurelle, la DGO7, la nouvelle direction générale qui sera consacrée aux recettes, à la fiscalité régionale pure et de ce fait là, il y a une série à la fois de réallocations internes mais aussi d'accueil de personnel venant du Fédéral qui sont prévues pour l'année 2010. Je parle là pour l'initial, l'ajusté et les modifications étant beaucoup plus réduites.

En lien avec la Fonction publique, je me dois aussi de faire écho à mes compétences en matière d'équipement, en matière d'implantation et de gestion du patrimoine puisque on sait que la mise en conformité et la sécurité en matière de salubrité, de stabilité, d'incendie est encore un défi permanent et vous le retrouvez traduit dans les différents budgets de la Région wallonne qu'on vous propose ici, mais c'est surtout la poursuite des opérations de réorganisation et les inévitables déménagements qui sont liés à cette réorganisation qui doivent être supportés et qui sont traduits dans les lignes budgétaires que vous avez là.

Néanmoins, une petite intonation, une petite indication aussi mais qui n'a pas un impact budgétaire démesuré mais qui est quand même le signe de ce vers quoi nous voulons aller pour l'avenir, est traduit notamment à l'allocation de base 72-07 du programme 31 et vise à rendre plus lisible l'ensemble des mesures prise dans les secteurs de la Fonction publique et en l'occurence ici de la gestion des implantations en matière de développement durable.

Tous les travaux d'isolation, d'audit, d'installation, notamment la cogénération à la place de la Wallonie ainsi que le suivi de celle déjà installée au boulevard du Nord à Namur, ou encore l'installation de panneaux photovoltaïques au Centre PEREX, tout cela est regroupé pour une meilleure lisibilité de l'impact mais aussi pour une meilleure visibilité du travail déjà effectué par notre Administration pour ce qui concerne le développement durable.

Vous aurez aussi vu la création d'un Fonds de Gestion énergétique immobilière auquel on pourra affecter les recettes. C'est une des remarques de la Cour des Comptes et donc j'en profite pour remercier aussi la Cour des Comptes pour son travail de regard extérieur important et ça m'oblige mais je trouve de manière très utile — à préciser ces choses-ci dans le cadre du débat.

La création de ce Fonds permet aux administrations de se sentir motivées, mobilisées par le jeu des économies d'énergie, la recherche de primes et autres pour certains des bâtiments de telle sorte que les montants économisés, épargnés et les recettes qui peuvent être collectées par cela, soient réinvestis dans leur propre bien-être qualitatif et environnemental au sein de l'Administration et au sein des implantations immobilières que nous avons à gérer.

Monsieur le Président, je termine là avec la fonction publique au sens large et je viens maintenant tout naturellement à la question de la politique du logement. Là, le fil vert, que vous retrouverez non seulement à l'ajusté mais aussi à l'initial 2010 et pour la suite des années qui nous concerne, vise à passer d'une politique de logement à une politique d'habitat durable avec plus de transversalité dans les politiques énergétiques et notamment tout ce qui concerne l'alliance emploi-environnement.

Cela concerne bien entendu le secteur locatif privé avec - et la on n'a déjà eu l'occasion de s'expliquer ici en commission - la mobilisation des réserves du Fonds du logement. Cette mobilisation des réserves nous permet de maintenir les services offerts à hauteur de ce qu'ils étaient offerts par le passé. Mais, cette dotation au Fonds du logement et celle qui est plus spécifiquement à couvrir les frais de fonctionnement des organismes à filialités sociales, elle, sera augmentée pour permettre le développement de cellule d'accompagnement technico-sociale tel que prévu par la Déclaration de Politique régionale.

Parrallèlement le dispositif portant sur le logement conventionné sera réformé afin d'être réellement attractif pour les propriétaires-bailleurs. Ces derniers doivent devenir s'ils le souhaitent de véritables opérateurs de la politique de logement à condition qu'ils veulent bien participer à la constitution d'un marché locatif privé véritablement régulier. On en parlait encore hier ou avant-hier ici avec le travail à effectuer sur les agences immobilières sociales.

Pour ce qui concerne le secteur locatif public le programme d'ancrage communal, vous l'avez vu dans les chiffres, sera poursuivi dans le cadre de l'ajusté 2009 et dans le cadre du budget 2010. Les montants alloués à ce programme tiennent compte de l'avancement actuel et d'une estimation du rythme de consommation des budgets pour l'avenir au vu du délai moyen de réalisation des projets, des programmes précédents et c'est vrai que cela prend du temps.

Le montant des moyens de paiement nécessaires pour l'exercice 2010 sera réexaminé tout au long de l'année afin de pouvoir adapter les crédits aux besoins réels objectivés. Le programme exeptionnel d'investissements se poursuit et l'ébauche d'un nouveau programme de rénovation publique verra le jour au cours de l'année sur base de moyens propres au plan Marshall 2.Vert qui est aussi une réalité ici présentée par les différents Ministres en lien avec la Déclaration de Politique régionale.

Des moyens sont également maintenus pour soutenir une politique d'acquisition foncière en vue de reconstituer des réserves foncières adéquatement situées en noyaux d'habitats en vue de faciliter la réalisation d'opérations permettant une localisation de logements proches, d'équipements collectifs et renforçant la mixité sociale des quartiers.

Vous aurez vu qu'en 2009, un apport extrêmement important d'un point de vue budgétaire a été effectué pour la SWCS puisque sa dotation passe de 39 millions à 126,709 millions, il faut être précis là-dessus aussi il y a une partie du montant qui sert à couvrir ces explosions en termes de besoins pour le logement social mais ça servira aussi à relancer au plus vite la machine du prêt hypothécaire et on retrouve d'ores et déjà, en 2009, 5,8 millions pour l'activité 2010 afin qu'on puisse la lancer au plus vite.

Ca, c'est pour l'ajusté et à l'initial 2010, vous retrouverez les mêmes montants qu'en 2009 amputés bien entendu de ce qui est anticipé sur l'ajusté 2009 et ça concerne un montant de 5,8 millions.

Mais, comme je le disais d'un point de vue plus transversal, à l'ensemble des politiques locatives et acquisitives que ces derniers soit publiques ou privés d'ailleurs, des aides faciliteront les investissements économiseurs d'énergie dans l'optique de faire de la politique du logement, une politique d'habitat durable. Les prêts à taux 0 auxquels s'ajouteront des primes préfinancées vont encourager les propriétaires-occupants et bailleurs à améliorer la salubrité et la performance énergétique de leur patrimoine immobilier.

La politique en matière d'économie d'énergie -et vous savez que c'est une politique qui me tient à coeur aussi parce que c'est pas tout de s'occuper de la production d'énergie renouvelable si on peut aussi réduire notre dépendance et notre besoin énergétique tout le monde sortira gagnant- repose donc sur quatre axes fondamentaux que sont la promotion de l'utilisation rationnelle de l'énergie ; le développement des énergies renouvelable ; l'accès à l'énergie pour tous et l'organisation des marchés libéralisés de l'électricité et du gaz.

L'année 2010 sera une année capitale pour l'ensemble de ces quatre axes avec des rendez-vous extrêmement importants que sont : l'entrée en vigueur de la législation relative à la performance énergétique des bâtiments pour le 1er mai ; le dépôt du plan d'action national en matière d'énergies renouvelables ; l'évaluation du premier plan d'action en mati ère d'efficacité énergétique ; la fixation de nouveaux objectifs pour les accords de branche et la refonte des primes à l'énergie sur laquelle je reviendrai dans quelques instants.

Une série d'actions décidées dans le cadre du plan Marshall 2. Vert seront mises en oeuvre dans le domaine de l'énergie principalement par le lancement de l'alliance emploi-environnement se traduisant par des moyens complémentaires en financement de projet UREBA et de projets en tiers investisseurs ou partenariats public-privé et en matière bien entendu de recherche.

Des synergies avec certaines primes au logement vont permettre d'augmenter l'effet de levier sur les investissements des particuliers.

Une première réforme des primes entrera en vigueur dans le courant de l'année 2010 et permettra de renforcer l'attractivité des primes à l'isolation et d'augmenter les montants des primes pour les plus bas revenus. Vous savez que c'est une des priorités absolues de la Déclaration de Politique régionale pardon, l'attractivité des primes à l'isolation, le paquet sur l'isolation et l'attention particulière pour les bas revenus. Alors je vous le signalais en introduction, voilà bien un endroit où vous avez pu le constater dans le budget, il y a une intonation, il y

a clairement des choix qui ont été effectués. Si on compare l'initial 2009 *grosso modo* avec l'apport du Fonds énergie consacré aux primes, on est à 35 millions, à un budget initial 2010 qui est un budget de crise mais qui, malgré ça, permet de dégager 50 millions d'euros *grosso modo* (j'arrondis avec l'apport du Fonds énergie) 50 millions d'euros pour les primes avec une réelle volonté d'avancer vers un soutien accru à toutes les démarches en matière d'isolation et avec une sélectivité sociale appuyée dans le cadre du dispositif que je pourrai présenter.

Un élément que j'ai réservé ici pour le Parlement wallon mais qui est aussi -on ne vous dirait pas forcément budgétaire mais qui me semble être une information extrêmement importante- je vous annonce ici que je prolonge le dispositif actuel des primes jusqu'au 1er mai de telle sorte que nous ayons le temps d'informer les particuliers, les industriels, les entreprises, tout qui est en droit d'attendre une information avant Batibouw.

L'information sur le nouveau dispositif qui entrera en vigueur au début du mois de mai sera connue avant Batibouw. Ceci permettra à tout un chacun de se mettre à jour éventuellement par rapport à ce nouveau dispositif de prime mais les intonations elles sont déjà aujourd'hui traduites. Je vous l'ai dit, par rapport à l'initial, 35 à 50. De photovoltaïque, on en a déjà parlé. Là, le contrôle budgétaire est absolument nécessaire. Enfin, la volonté de mettre le paquet sur l'isolation et de tenir compte des revenus, nous aurons l'occasion d'en rediscuter évidemment, mais je voulais déjà vous annoncer les éléments de calendrier puisque je sais qu'il y a une certaine incertitude qui planait, eu égard au fait que l'Arrêté n'était en vigueur que jusqu'au 31 décembre. Voilà l'élément, l'information. C'est ici, Monsieur le Président, que je compte le donner, comme il se doit, en Commission parlementaire.

Pour ce qui concerne maintenent le secteur de la recherche. Il faut toujours être particulièrement attentif parce que le secteur de la recherche se décline autour de 3 budgets distincts. Nous avons d'abord le budget classique d'aide à la recherche. Nous avons ensuite le Plan d'Action prioritaire pour l'avenir wallon et ensuite le plan Marshall 2.vert. C'est évidemment au détour de la combinaison de ces trois axes-là que peuvent se traduire les intonations budgétaires que nous avons voulu imprimer. C'est aussi prioritairement en fonction des remarques liées au secteur de la recherche que nous avons déposé les modifications non pas pour modifier les chiffres au global mais retenir ce que la Cour des Comptes nous disait sur le passage en code 8. C'est pour ça que maintenant tout a été diffusé, à la fois pour l'ajusté 2009 et pour l'initial 2010.

Dans les budgets classiques plus que jamais les crédits seront destinés aux centres de recherche agréés, aux aides spécifiques en faveur des petites et moyennes entreprises et aux crédits destinés aux subventions en faveur des entreprises notamment les jeunes entreprises innovantes.

Bien entendu aussi le renforcement des interfaces entre universités, et entre universités et entreprises de même que tout ce qui concerne les activités de diffusion, de promotion, d'évaluation de la recherche et des sciences.

Pour ce qui concerne le plan d'action prioritaire pour l'avenir wallon qui a été rebaptisé le Plan Marshal 1, il est prévu de mettre en oeuvre l'ensemble des projets de recherche lancés dans le cadre des appels à projets des pôles de compétitivité et donc, ce n'est pas parce que nous sommes hors période que nous allons abandonner. Je vous sais attentive à ça Madame Reuter et vous avez raison. Les budgets pour le cinquième appel à projets se retrouve bien ici en 2010. Malgré le retard, tout sera, comme le précédent Gouvernement s'y était engagé, traduit, concrètement réalisé aussi d'un point de vue budgétaire. Je parle aussi des programmes mobilisateurs, du programme *first spin-off* et des programmes d'excellence qui n'avaient pas pu être menés à leur termes. Ils le seront dans ce contexte budgétaire difficile via une poursuite d'engagements liés au Plan d'action prioritaire pour l'avenir wallon .

Ca, c'est le Marshall 1. Mais il y aussi tout l'apport du Marschall 2 en complément. Evidemment, je reconnais la difficulté pour le parlementaire de voir exactement comment cela va être imputé dans le cadre du budget. Pour l'instant, tout se retrouve dans une seule et même allocation de base qui n'est d'ailleurs pas spécifique à la recherche, qui est globalisée, mais tout ça sera translaté au fur et à mesure comme ça a été le cas pendant le plan Marshall 1 sur les différentes allocations de base concernées.

Le plan Marshall 2.Vert qui sera opérationnel en 2010 confirme la poursuite de la dynamique enclenchée dans le Plan d'action prioritaire pour l'avenir wallon, par un volet « projet de recherche » qui lors du lancement des appels à projets destinés aux pôles de compétitivité apportera une attention particulière aux aspects liés aux développement durable dans la sélection des projets et avec la mise en place d'un sixième pôle de compétitivité consacré aux technologies environnementales. Vous le verrez, et le Gouvernement wallon devra en délibéré dans quelques jours, mais un axe 3 sera spécifiquement consacré à consolider la recherche scientifique comme moteur d'avenir. C'était une des remarques des partenaires que nous avons consulté et notamment du Conseil Economique et Social de

la Région wallonne qui était de ne plus voir très clair dans la première version du Marshall 2.vert sur ce qui être affecté exactement à la recherche. Dans le document qui sera remis aux partenaires sociaux suite à la délibaration finale, un axe spécifique sera identifié pour ce qui concerne la recherche.

Cet axe se déclinera en trois volets : consolidation de l'excellence dans la recherche et insertion dans les réseaux internationaux de recherche, création d'un environnement favorable au développement de l'exellence dans la recherche, stimulation de l'intégration de la recherche dans la stratégie d'innovation des entreprises, l'octroi d'un budget spécifiquement destiné à la recherche verte dans le cadre de l'alliance « emploi-environnement » d'une part et dans le cadre des sources d'énergies renouvelables et des technologies intelligentes pour la gestion du réseau électrique d'autre part.

En outre, le plan Marschall 2. Vert prévoit l'octroi de deux millions par an à la Fondation pour la formation à la recherche dans l'industrie et dans l'agriculture, le FRIA, bien connu par ailleurs, le renforcement de la politique en matière de *Spin- Off*, aide au management inclus, et l'allocation de fonctionnement de l'Agence de Stimulation technologique.

Les montants nécessaires, comme je le disais à la finalisation tant du plan Marshall 1 qu'à la mise en oeuvre du plan Marshall 2 ont été provisionnés sur une allocation de base à partir de laquelle ils seront redistribués sur les allocations de base *ad hoc* en cours d'année, bien entendu.

Voilà, Monsieur le Président, j'ai ainsi survolé les quatre grands paquets que vous aviez identifiés tout à l'heure tant pour ce qui concerne le volet ajusté que pour ce qui concerne le volet initial 2010, mais je ne doute pas que nous aurons des débats soutenus, entretenus et je suis là évidemment pour répondre maintenant aux questions bien précises qui viendront un peu à la fois.

Merci pour votre attention.

Discussion générale

M. le Président. – Voilà les données introductives sur les quatre gros paquets en question et à la fois sur l'ajusté 2009 et le budget 2010. Alors, je me permets d'ouvrir cette discussion générale et je vous demande qui souhaite prendre la parole dans la discussion générale.

Je souligne la présence, car j'ai omis de le faire tout à l'heure, de M. Dumont, de la Cour des Comptes. S'il y avait des éclaircissements à apporter, je pense qu'il est important de le savoir.

La parole est à M. Crucke.

M. Crucke (MR). – Je remercie M. le Ministre pour son exposé et je suis désolé d'être directement pratique, mais je pense que mes collègues auront remarqué que nous avons reçu un certain nombre de documents durant l'exposé, avec un certain nombre de modifications.

On a beau avoir le don d'ubiquité, mais vous comprendrez qu'on ne peut à la fois écouter M. le Ministre, lire ces documents en même temps et réagir par rapport à des modifications qui parfois semblent sensibles, je vois des suppressions de crédits de l'ordre de 10 millions. Voilà, je crois qu'il faut regarder cela avec une certaine attention. Je vous avoue ne pas avoir été habitué à cette méthode de travail et je ne pense pas que le Ministre qui était dans l'opposition, si je puis dire, du Parlement fédéral à l'époque, a vu souvent sur les tables au début d'un budget, des *errata* arriver. Que les choses soient claires ! Il faut toujours rentrer dans les annales d'une manière ou d'une autre. C'est fait, c'est une première. J'aimerais quand même qu'on puisse, pour ces documents là, laisser le temps non seulement de la digestion mais aussi de la réflexion et donc, si j'ai compris, il y aura un interlude ce midi, et peut-être que nos collaborateurs et collaboratrices auront un peu moins de temps pour se sustenter, mais ils donneront les informations nécessaire aux chiffres qui sont là. J'aimerais quand même avoir une réserve sur ces chiffres puisqu'ils nous tombent sous le nez comme cela, *ab initio*, de ce débat.

Deuxième réflexion, Monsieur le Ministre, vous avez évoqué les difficultés budgétaires liées à la situation économique et financière générale, le budget wallon n'est pas un budget à part, quoique j'ai vu que M. Happart était encore « à part » hier, mais soit, le budget wallon souffre de cette situation, vous l'avez précisé, en tout cas dans certains domaines.

Ceci dit, vous savez le respect que j'ai pour vous, il y a quand même un chiffre qui n'a pas été modifié, je l'ai vu. Pour nous, la vie au Parlement wallon va subir un certain nombre d'évolutions suite à des restrictions budgétaires. Le Parlement wallonva être mis à la diète également. Par contre, votre traitement, lui, n'est pas mis à la diète. Il reste identique à celui de vos prédécesseurs. Il n'y a pas, en d'autres termes, de diminution ni de 5 ou 10 ou 15 pour cents... Je ne viendrai pas jusqu'à vous dire que le chiffre est trop élevé, il est ceci ou cela, il est ce qu'un Ministre peut avoir, mais à partir du moment où on est dans une situation budgétaire

difficile, où le Gouvernement wallon impose au Parlement wallon... parce que c'est comme cela qu'on nous le traduit. Même si le Parlement wallon est autonome, dans tous les débats que nous avons, en tout cas dans tous les relais que nous avons au Bureau, c'est systématiquement une demande qui vient du Gouvernement wallon. Et si on n'est pas d'accord sur tout, je crois comprendre que l'austérité, la rigueur, vaut pour tous. Mais elle devrait aussi valoir pour ceux qui sont les dirigeants de cette Région.

Voilà, Monsieur le Président, les deux remarques préliminaires que je voulais faire en disant clairement à M. le Ministre que ma remarque ne le vise pas en tant que personne mais vise l'ensemble de la fonction ministérielle et ce qui est vrai pour lui est vrai pour les autres aussi.

Sur la Fonction publique, permettez-moi deux ou trois réflexions, je reviendrai peut-être après dans le détail, pour des éléments plus précis, mais par rapport à ce que M. le Ministre a dit.

Vous vous souviendrez, Monsieur le Ministre, qu'on a eu, dans cette Commission, un débat qui était, au demeurant, je trouve, assez intéressant sur ce que doit être la fonction publique dans une région comme la nôtre.

En d'autres termes, à l'époque, on faisait référence au système américain, à savoir que lorsqu'un nouveau Gouvernement s'installe, en ce qui concerne la haute administration, on change tout. On modifie tout, l'Exécutif estimant qu'il doit avoir ses relais dans les administrations. C'est une manière de concevoir les choses qui semblent être acceptées aux états-Unis. Vous avez vu que M. le Ministre-Président Demotte s'était d'ailleurs dit favorable à ce genre de chose là. Vous ne m'aviez pas démenti ses propos lorsque nous en avions parlé. Et aujourd'hui, j'ai entendu dans vos propos que cela ne semblait pas être le cas. On revenait à un système qui est un système que l'on connaît, avec une méritocratie en fonction de l'évolution à la fois de carrière et d'un certain nombre d'examens qui sont passés. Cela veut dire qu'il y a un débat qui a eu lieu au sein du Gouvernement wallon sur la chose et que réellement on s'est dit que finalement il n'y a pas besoin de passer à un système américain puisqu'on a déjà au sein de l'administration, peut-être un peu moins pour Ecolo, mais pour les deux autres poids du Gouvernement wallon, on voit déjà les relais au sein de l'administration. Il suffit de voir la manière dont les directions générales sont réparties et lorsqu'on peut mettre une étiquette — ce n'est pas vrai pour tout le monde il existe de temps en temps une exception — elle est mise et donc peut-être que ce débat a été plus facile qu'on ne le pensait. Je pensais qu'on allait révolutionner la chose, si ce n'est pas le cas, dites-le moi, ce sera un débat en moins.

J'ai été un peu étonné que, dans votre propos sur la fonction publique, vous n'ayiez pas abordé la formation. Quelque soit la manière dont on réfléchit sur ce que doit être la fonction publique et la manière dont il faut avoir des relais dans l'administration, la formation reste un élément de base. Toute personne, et c'est de plus en plus courant également dans le privé, a un certain nombre de formations permanentes, courantes, répétées même, et je dirais que l'évolution des techniques, des structures, l'impose.

Alors, dans votre budget, on est loin de ce que tous les critères européens préconisent. On est entre un et demi et deux pourcents de la masse salariale. Ici, on n'arrive pas à un demi pourcent et même on diminue les budgets.

Je sais que faire un budget c'est faire des choix. Je ne vais pas vous dire qu'il faut faire tel ou tel choix. Je constate que, sur la formation, on a fait un choix qui est un choix par lequel on réduit l'importance des formations. Et cela, je pense que c'est une erreur et nous déposerons d'ailleurs un amendement pour corriger cela parce que je ne veux pas vous faire de procès pour vous dire que la manière dont l'administration publique est gérée sera d'office mauvaise parce qu'il y a un nouveau Gouvernement wallon. Non. Cela nous le verrons et nous en débatterons dans les quatre ou cinq ans à venir.

Par contre, ce que je peux dire c'est que si, dans ce qui doit être le *minimum-minimorum* de formations, les moyens ne sont pas mis, on ne s'accorde pas toutes les possibilités, toutes les opportunités — et j'ai envie de vous dire que c'est toute la volonté politique pour y arriver, et ça, quelque soit le shéma qu'on a par rapport à l'administration — ça me semble indispensable. Je me souviens de débats qui ont eu lieu ici, dans cette Assemblée, mais sous la précédente législature où on évoquait, pour les Communes, la possibilité d'avoir des coûts de formation inscrits dans nos budgets, à concurrence de cinq pourcents de la masse salariale. C'est largement au-dessus évidemment des critères européens. Mais si à l'époque on le votait pour les Communes, je rassure tous les collègues qui s'intéressent également aux Communes : cette proposition à l'époque nous avait passé, mais l'intérêt y était et si on l'évoquait pour les Communes, je pense qu'il faut aussi pour la Région, garder raison. Et avec une masse de formation de 0,55 pourcent, cela me paraît totalement insuffisant pour pouvoir répondre à cet objectif.

J'ai vu également, Monsieur le Ministre, et c'est à la fois un détail, mais il concerne ce qu'on appelle les brevets de direction. Et dans l'administration, la direction, on sait qu'on y accorde souvent beaucoup d'importance. Vous avez repris l'idée, en tout cas, vous vous engagez à ce que ces brevets de direction puissent être passés dans le délai de deux ans, première étape 2010, deuxième étape 2011. Cela signifie que ceux qui réussiront pourront entrer en fonction en 2012. En fait vous faites ce qui n'a pas été fait et même si cela avait été promis.

Ma question était très simple par rapport à cela. Puisque vous reconnaissez le retard qui ne vous est pas imputable — que ce soit clair — mais vous le reconnaissez, à partir du moment où vous reconnaissez ce retard, ne serait-il pas logique de tenter de raccourcir ces délais pour justement à la fois faire en sorte que les effets de ce retard soient les moins perceptibles sur l'administration. En d'autre termes, était-il impossible, selon vous, de passer de deux ans à un an, et donc de faire en sorte que ceux qui, on le sait, sont souvent par rapport à ce genre de fonction, dans les *starting blocks*, puissent non seulement l'être pour du bon - c'est l'avenir qui nous le dira — mais aussi peuvent l'être avec des sécurités dans le temps.

Voilà les remarques générales que je voulais faire pour ce que j'appelle la fonction publique.

En ce qui concerne le logement, mes Collègues M. Jamar et Mme Reuter y reviendront largement. Je ne m'arrêterai donc qu'à deux ou trois considérations.

L'une qui réellement me tient à coeur. Je suis persuadé, je veux en tout cas en être convaincu en vous le disant, qu'on arrivera à trouver un accord avec vous. Nous n'avons pas, dans ce budget, les budgets des OIP : la Société wallonne du Logement, la Société wallonne du Crédit social, le Fonds du Logement des familles nombreuses de Wallonie. C'est une difficulté d'appréciation de la politique du Gouvernement wallon parce que ces OIP représentent en termes budgétaires, des masses importantes. Mais en dehors des masses sur lesquelles je reviendrai, c'est aussi par rapport au Code wallon du Logement, un non respect de ce Code qui prévoit bien que ces budgets sont transmis au Gouvernement wallon, et forcément au Parlement wallon puisque nous avons à les analyser ensuite, avant l'élaboration du budget de la Région.

Cela va de soi, c'est comme si dans les Communes ou un certain nombre d'organismes, on n'avait pas les chiffres de l'année suivante et qu'au *vogel pic* on y met un chiffre. Je ne dis pas que le Gouvernement wallon y va au *vogel pic*, il y a évidemment les références par rapport aux années précédentes qui existent et cela permet évidemment de garder un certain équilibre. Mais il faut aller au-delà. On sait tous que ces organismes posent parfois question, font souvent débat, pour le meilleur comme pour le pire. Et donc, ne pas avoir ces chiffes ce qui, comme je le dis, est contraire au processus prévu par le Code, est une difficulté lorsqu'on sait que dans le secteur privé, si on prend les Familles nombreuses et le Crédit social, représente 61% du secteur et, dans le secteur public, pour la Wallonne du Logement, représente 89%, vous me permettrez d'arondir, à 90% du budget.

Cela veut dire que dans le débat qui est le nôtre aujourd'hui, on ne va pas pouvoir faire débat sur les chiffres, en tout cas, sur un budget secteur privé 60% du budget et sur l'autre 90%. Alors je ne vais pas maintenant vous dire d'aller tirer les oreilles des responsables de ces OIP, mais je ne vais pas vous dire de les amener sur place.

Je vous demande un engagement pour le futur pour que ça ne se reproduise plus. Selon mes informations, il semblerait que la non-transmission de ces budgets ne soit intervenue que chez vous et chez le Ministre Henry.

Si c'est effectivement le cas dans notre seule commission et chez le Minsitre Henry, il va falloir m'expliquer pourquoi. il y a une nouvelle composante dans le Gouvernement wallon et on se dit qu'il faut davantage réfléchir sur certains chiffres avant d'informer la Parlement wallon. Ce constat me pose question. Je ne vous en fait pas le reproche, je connais trop la politique, je sais qu'on fait très vite un croche-pied. Si certains s'attendaient à ce que l'opposition en fasse un sur ce dossier, c'est raté. Par contre, dire que ça ne doit plus se reproduire à défaut d'un croche-pied radical, oui. Je m'adresse à l'ancien parlemenataire et chef de groupe que vous avez été, on ne peut pas échapper au contrôle parlementaire sur l'exécutif. Rien que sur cette absence de renseignements, on peut voter contre . je vous demande : comment justifier cela par rapport aux trois organismes ? Quelles que soient les justifications, on s'en tiendra à de bons comptes, à de bons budgets pour l'année prochaine.

Deuxième suggestion, puisque nous n'avons pas eu ces budgets, que Monsieur le Ministre puisse intervenir, disant qu'il devrait être transmis dans les plus brefs délais pour être communiqué aux parlementaires et débattu au sein de ces commissions.

Deuxième remarque sur le Logement, par rapport à la Societé wallonne du Crédit social. Vous avez parlé d'une dotation importante inscrite à l'ajusté, de l'ordre de 80 millions d'euros. mais ça n'a pas débloqué le dossier, depuis juin il est toujours bloqué. Il devrait être réalimenté, et là vous parlez

d'une avance de 5 millions pour l'année 2010, mais de juin à décembre on a eu à faire à une société au ralenti. mais en réalité, votre ajusté paye les dettes du passé et on prévoit, pour 2010, une avance pour fonctionner.

Dernière remarque sur le Logement, par rapport aux PEB, vous nous précisez qu il rentrera en aplication avec la directive européenne, à partir du 1er mai 2010. on est déjà en retard, mais mieux vaut tard que jamais. Je suis persuadé que vous ferez respecter ce délai, il s'inscrit dans votre philosophie politique. Mais comment pouvez-vous nous rassurer sur ce délai ?

Tant de fois, par le passé, on nous a promis l'application de cette directive, promesses jamais tenues. pour ma part, je ne demande qu'à croire M. le Minsitre du Logement, croire que ce délai sera respecté. Pouvez-vous nous en dire plus d'un point de vue technique, comment ça se passera sur le terrain, quelles sont les instructions, qu'on puisse se dire qu'on est enfin dans le bon train.

En matière d'énergie, je serai peut-être un peu plus long.

M. le Président. – Je n'ai aucun problème à faire un premier tour de table, c'est très bien ainsi, je veux bien continuer de la sorte, mais certains parlementaires m'ont interrogé sur la méthodologie. Je propose de continuer par un grand tour de table, on vide ainsi la plupart des questions. on refera ensuite un tour secteur par secteur pour les nouvelles questions. J'ai déjà 6 inscrits, puis nous verrons où nous en serons dans une demi-heure.

La parole est à M. Crucke.

M. Crucke (MR). – Si le fait que je parle un peu plus longtemps permet à d'autres de ne pas intervenir...

M. le Président. – Ce n'est pas ce que je voulais dire, c'était une question de méthodologie.

M. Crucke (MR). – Sur l'Energie, le Ministre a été bref, peu-être, quand on aime une matière a-t-on tendance à penser que tout le monde sait tout sur elle. Je parle, entre autres, de la progresion du dossier PRIME. Vous avez annoncé une prolongation jusqu'au 1er mai. pouvez-vous me dire si ça vaut aussi pour le photovoltaïque ?

M. Nollet, Vice-Président et Ministre du Développement durable et de la Fonction publique. – Il connaît déjà la réponse.

M. Crucke (MR). – Si le Président connaît la réponse pas les commissaires.

D'accord que Batibow est important, pour le secteur c'est capital. Aujourd'hui, qu'a-t-on comme information ? Qu'il y a un nouveau système PRIME qui rentrera en vigueur et, qu'entretemps, on prolonge l'ancien. Mais nous n'avons pas plus d'informations sur le nouveau système. est-ce un défaut de communication ? Au plus vite on peut communiquer là-dessus, au mieux c'est. Vous avez la possibilité de le faire à l'égard des parlementaires. en termes de budget, c'est sensible. Peut-on avoir les schémas de fonctionnement, la réflexion dans laquelle est le Minsitre, pas au détail près, mais pour savoir le fonctionnement .

Vous n'avez pas évoqué le Fonds de l'Energie. J'ai des craintes, l'impression que ce Fonds fond comme neige en été, les chiffres sont pourtant au refroidissement. il y a certes la crise économique, mais par rapport aux recettes, il y a celles relatives aux raccordements et celles provenant du non-respect du quota d'énergie verte. Par rapport à cette dernière, il y a une recommandation de la CWaPE qui existe en la matière, proposant d'évoluer dans le système. Sinon ce n'est pas tenable en matières de rentabilité et d'objectifs européens à remplir.

La CWaPE dit trois choses. un, il faut tabler sur l'investissmeent à moyen et long terme. il faut donc un plan 2010-2020, que l'investisseur sache qu'il ne doit pas chercher l'effet d'aubaine, qu'il fasse l'investissment sur le temps.

Deux, il faut en permanence être en possession des éléments techniques permettant de corriger.

Trois, il faut un accord avec le Fédéral. il y a des contacts à ce niveau-là. C'est important pour remlir les objectifs européens assignés à la Belgique et aux Régions .

Quelle est votre religion sur l'évolution inévitable des certificats verts ? Etes-vous en phase avec ce que dit la CWaPE ?

Pour ce qui est des conseillers en énergie, j'en ai dit tout le bien possible. Il y aura des nouvelles communes ? Des communes qui renoncent ?

Le système du tiers investisseur. Lorsque vous avez fait votre grande entrée au Gouvenement wallon vous avez dit que ce système permettrait le financement d'investissements énergétiques sans que le coût soit mis à charge du consommateur, le fournisseur aura lui le différentiel entre l'économie réalisée et ce qui était auparavant payé par le citoyen.

Monsieur le Ministre, par rapport à cela, votre prédécesseur avait évoqué un système qui se basait

sur la SOWALFINE avec une indemnité d'un million d'euros. Voilà, il n'en n'a rien fait.

Mais vous êtes revenu lourdement sur le secteur, si je puis dire, et notamment à travers la conception de l'alliance « emploi-environnement ». Peut-on en savoir plus là aussi, par rapport à l'échéancier, par rapport au système, par rapport aux investissements qui pourront être repris dans le cadre du tiers investisseur ? J'ai vu que vous aviez créé une nouvelle allocation. Il n'y a pas de difficultés, elle est créée.

Par contre, le montant qui est repris en allocation est de zéro. Je dis bien, zéro euro. Par rapport à une ambition qui est légitime et qui me semble en tout cas opportune dans l'évolution de la manière dont on doit pouvoir traiter l'investissement énergétique, pourquoi ce zéro ?

Vous avez tout à l'heure évoqué, c'est pourquoi je le lis entre les lignes, qu'il pourrait encore y avoir en 2010 des ajustements, je veux bien le croire. Mais n'aurait-il pas été préférable que dès le budget, ce soit politiquement inscrit ? Parce que là c'est un élément d'équilibre dans une majorité. On ne peut pas à la fois dire que c'est important pour nous la manière dont on conçoit l'énergie et la relation qu'on a à l'énergie et puis en même temps dire qu'on a juste créé l'allocation et qu'on n'a pas mis de chiffre.

« Un tiens vaut mieux que deux tu l'auras ». Vous nous aviez peut-être promis deux, mais moi, je suis peut-être encore un peu terre à terre et j'aurais préféré voir, parce que là, en dehors de l'allocation, qu'il y ait une indication complémentaire. Je pourrais faire la même remarque, et j'en terminerai là, Monsieur le Président, par rapport à l'alliance « Emploi-Environnement », parce que là aussi on retrouve le même phénomène, c'est qu'on crée un programme mais il est doté de zéro. Derrière cela, il y a manifestement eu une discussion, un débat, une réflexion. Je pense que le Parlement wallon doit pouvoir être informé de cela.

Je dois vous dire, Monsieur le Ministre, qu'à ce stade, j'ai un peu l'impression qu'on est en « rodage », que vous restez en « rodage » et que ce « rodage » est extrêmement lent, que le démarrage est certes intervenu, mais on ne sent pas cette étincelle qui aurait dû faire de ce dossier réellement ce que vous aviez annoncé, « les dossiers du siècle », de la législature, les investissements lourds, et ceux qu'on ne sacrifierait pas.

En énergie, il y a une augmentation budgétaire, je dois le dire, mais sur le reste, il n'y a pas et ne souffrez-vous pas un peu, Monsieur le Ministre de ce syndrome dans lequel on dit qu'il y a « loin de la coupe aux lèvres » ? parce que finalement, ne vous dites-vous pas déjà un peu déçu par l'attitude que vous prête, que pour les dépenses, vous aurez besoin de l'aide de M. Antoine. Il apparaît souvent derrière vous comme quelqu'un qui va devoir donner son accord pour qu'on puisse sortir quelques sous ?

N'êtes-vous pas finalement un peu déçu, Monsieur le Ministre, d'avoir un peu une « belle-mère » puisque vous avez besoin du contreseing de M. Antoine, est-ce une manière de fonctionner qui fait mode ? Par rapport au Jean-Marc Nollet que j'ai connu, autonomie, indépendance, franc-parler, sûreté de soi et décision, on a un peu l'impression ici qu'on a mis beaucoup de choses entre parenthèses.

Monsieur le Président, si j'ai été trop long, vous m'en excuserez, j'ai malgré tout essayé d'éviter quelques dossiers sur lesquels je reviendrai si besoin en est.

M. le Président. – La parole est à Mme Reuter.

Mme Reuter (MR). – Avant de parler du fond, - et j'aurais d'ailleurs souhaité pouvoir intervenir - secteur par secteur -, plutôt qu'immédiatement sur l'ensemble -. je voudrais, tout comme mon Collègue l'a fait, même s'il a poursuivi, aller plus loin sur le fait qu'on reçoit toutes ces modifications maintenant en début de Commission, avec des chiffres, notamment sur la Recherche, que nous n'avions pas.

Cela n'ajoute pas du tout de clarté au débat puisqu'il va falloir effectivement de nouveau réanalyser les nouveaux chiffres que vous venez de nous donner. Et donc, j'irai plus loin que mon Collègue, j'estime que les documents budgétaires que nous avons reçus sont loin d'être parfaits. On a retrouvé pas mal d'erreurs, de problèmes, et donc il a été très difficile d'analyser cela de façon claire, précise et efficace. Ici, vu toutes les modifications que vous nous apportez, avec tous ces chiffres, je demande, Monsieur le Président, qu'on puisse suspendre cette séance pour nous donner le temps de pouvoir revoir les chiffres, comparer les derniers chiffres que vous venez de nous soumettre maintenant avec ceux que nous avions reçus et pouvoir effectivement intervenir dans la justesse, parce qu'ici, c'est loin d'être le cas, et je vois d'ailleurs, je pense ne pas être la seule, les Parlementaires comparer, compulser leurs documents. Je trouve que ce ne sont pas des conditions de travail normales et, en tout cas, le travail démocratique pour moi est un peu mis à mal par ces changements de dernière minute qui nous arrivent juste au moment du débat.

Je pense qu'il serait nécessaire que nous puissions avoir un peu de temps puisque de toute façon, la Commission est prévue toute la journée, qu'on ait maintenant cette fin de matinée pour pouvoir un peu

analyser les documents qui nous ont été remis ce matin et pouvoir reprendre cet après-midi.

Si ce n'est pas possible, j'interviendrai ensuite sur le fond, vous pouvez d'ores et déjà m'inscire sur la liste pour les points particuliers en ce qui me concerne, surtout la Recherche, mais voilà ma demande est là car j'estime qu'il y a un minimum de respect du travail du Parlement wallon et à partir du moment où on reçoit des documents en dernière minute, ce respect là pour moi n'est pas atteint.

M. le Président. – Dois-je enregistrer, en ma qualité de Président bien sûr, ceci comme une demande de suspension immédiate ou continuons-nous, Madame Reuter, les questions de nature plus générale et le faire sur l'heure de midi ? C'est une question que je pose pour l'organisation de nos travaux, pour que chacun puisse s'organiser en conséquence. La demande de suspension est de droit, le tout est de fixer la durée de cette suspension, je vous pose la question pour savoir si on continue ce premier grand tour de table ou si on fait cela sur l'heure de midi ou si il y a une suspension qui est postulée, je dois la constater et je dois prévoir un certain nombre de minutes, d'heures, pour analyser ces documents. Je pose les deux possiblités d'organisation sans prendre parti, en ce qui me concerne.

La parole est à M. Fourny.

M. Fourny (cdH). – C'est vrai que ce n'est pas de coutume que de recevoir des *errata* en séance sur un point aussi important qu'est le budget dans une Commission parlementaire.

Ce qui serait peut-être bon, j'entends le message et c'est vrai qu'il y a quelques questions qui se posent d'un point de vue technique sur quelques A-B qui ont été ajoutés, modifiés, qui nécessitent quelques explications, mais pour être pratique, Monsieur le Ministre, ne pourriez-vous pas nous expliquer le contenu des *errata* qui nous ont été communiqués, point par point, pour qu'on puisse à tout le moins savoir où les retrouver dans les documents et alors qu'on mette l'heure de midi pour approfondir peut-être les questions.

Mais suspendre d'emblée, maintenant, nos travaux alors que la discussion générale a été ouverte, cela me paraît un peu délicat. Je pense qu'il faut être pratique et éclairer les Parlementaires sur le contenu des documents qui nous ont été remis parce que c'est vrai qu'à la lecture de ces tableaux, ce n'est pas très parlant et ma collaboratrice qui est ici sur le côté, et qui vient de faire un rapide exercice parce qu'elle a analysé de fonds en comble ce budget, me fait état de quelques remarques d'ordre technique et c'est vrai qu'on ne comprend pas nécessairement la portée de chacune des modifications qui a été faite.

Si vous pouviez peut-être nous éclairer. Prenons peut-être le temps de midi pour affiner nos travaux. Revenons dans le courant de l'après-midi sur le fond et les questions qui nous occupent plus précisémment de politique générale ou particulière qui seront développés par M. le Ministre.

Nous demanderons peut-être à M. le Ministre, de nous commenter les différentes remarques et *errata* qui nous sont proposés. C'est une suggestion.

M. le Président. – La parole à M. Devin.

M. Devin (PS). – Il serait bon qu'on prenne information sur les documents qui ont été donnés ici en début de séance. Sachant que c'est la première fois que M. le Ministre vient exposer son budget, on a tous préparé nos notes et on souhaite tous intervenir.

Mais, une chose est de donner des explications par rapport aux chiffres que nous découvrons ce matin. Dans notre groupe, on a vérifié un peu les chiffres et déjà sur les documents antérieurs en Logement public, on a des différences qui s'élèvent à plus de 13 millions d'euros. Quand vous calculez l'ensemble, on parle bien ici de plus de 500 millions de francs belges dans le Logement public, il y a des erreurs d'une marge de 13 millions d'euros dans une colonne, de 14 millions d'euros dans une autre, je suis aux pages 132, 133, 134. Au niveau des chiffres, c'est 152 millions, M. Stoffels a travaillé cette nuit là-dessus, on revérifie tout, on re-revérifie, et il est très difficile de mettre M. Stoffels en difficulté à la suite d'un travail comme le sien.

J'ai essayé, je n'y arrive pas et je vais déposer les armes très rapidement. peut-être avez-vous une explication là-dessus ? Si vous pouviez déjà me rassurer à ce sujet ? Si pas, effectivement, on va avoir du mal à s'exprimer sur un budget si les chiffres ne correspondent pas à ce qui a été remis aux Parlementaires précédemment *a fortiori* par rapport aux chiffres qui nous ont été donnés ce matin. Je crois que l'ensemble des membres du groupe va avoir un souci. Sachant qu'effectivement toute la journée est consacrée au budget. Sachant qu'effectivement nous avons été quelques uns ici à avoir passé quelques nuits ensemble, et que nous y avons tous survécu. Sachant que nous avons pris des décisions très importantes en la matière et qu'il faudra peut-être pouvoir évaluer lors de cette législature-ci, ce qui a été décidé lors de la législature précédente, je souhaiterais que la discussion budgétaire parte sur des chiffres corrects et partagés par tous.

Peut-être qu'une explication de M. le Ministre sur ces chiffres que je viens d'énoncer mais également sur les chiffres qui ont été donnés ce matin, permettra en tout cas à nous de pouvoir mieux appréhender la situation budgétaire.

M. le Président. – La parole est à M. Stoffels.

M. Stoffels (PS). – Bien que sur cet élément technique je souhaiterais faire la même réflexion pour les aides aux entreprises, les montants tels que vous les avez additionnés pour l'année 2009 qui nous concernent quand même, je parle du document budget 2010, me font remarquer qu'il y a quand même d'énormes différences entre l'addition de l'ensemble des montants programme par programme, si je fais le calcul moi-même et ce que je lis en bas de page.

Là aussi, il y a éventuellement des erreurs à corriger.

Sur le plan technique, ce n'était pas une intervention dans la discussion générale qui doit encore venir.

M. le Président. – La parole est à M. Langendries.

M. Langendries (cdH). – Si vous me le permettez, cela m'enlèvera le besoin d'intervenir dans la discussion générale puisque voulant intervenir sur le fond par après, thème par thème, je comptais dans mon intervention générale faire état des mêmes soucis que mes Collègues ont pointé, sachant notamment qu'il est compliqué pour un Parlementaire, sans avoir à disposition un tableau des dépenses complet qui reprend toutes les allocations budgétaires, de voir au niveau de l'ajustement, les différences qui peuvent exister entre l'initial et l'ajusté.

Donc, si on pouvait au delà de se contenter d'énumérer les seules allocations budgétaires qui ont été ajustées, avoir à l'avenir un tableau complet, je pense que cela permettrait aux Parlementaires d'être plus à la tâche également. Cela c'est pour ce qui a trait à l'ajustement. Pour ce qui concerne le budget 2010 en soi, il y a effectivement une série de tableaux récapitulatifs des dépenses qui ne sont pas complets. Certains tableaux font état d'un manque au niveau des allocations. Certaines allocations ne sont pas reprises dans les tableaux alors qu'elles font partie des commentaires. Je dirai qu'il manque parfois un peu de structure, parfois des titres, certains chiffres repris dans les tableaux sont parfois même anormaux, on présente comme étant une nouvelle allocation budgétaire.

M.Le Président. — La parole est à M.Devin.

M. Devin (PS). – Certains chiffres repris dans les tableaux sont parfois anormaux. On présente comme étant une nouvelle allocation budgétaire alors que celle-là, à l'initial 2009, contient déjà un montant inscrit. enfin, certains montants repris dans la colonne initiale 2009 sont différents de ceux votés à l'initial 2009. Donc voilà Monsieur le Président une série de faits techniques qui nous empêchent d'être efficaces.

M. le Président. – La parole est à M. Crucke.

M. Crucke (MR). – Sur la procédure, Monsieur le Président, j'avais compris qu'on entamait d'abord le débat général et qu'ensuite, nous pouvions revenir sur les articles et non sur ce que j'appellerais un détail, encore, que ce sont des détails qui sont très lourds sur le plan financier car sur les chiffres, je suis d'accord mais je veux aussi rester correct avec M. le Ministre. Je ne pense pas qu'il ait été le seul à lire ce budget donc pour moi, c'est le Gouvernement wallon qui présente un budget. D'autres collègues que M . le Ministre qui ont dû voir ces chiffres ou qui n'ont pas vu car un certain nombre de choses sont déjà annoncées ici. C'est vous dire l'importance du rôle du Parlement wallon.

Tout à l'heure, j'évoquais les OIP et nous savons que dans un cadre, c'est 90% du budget. C'est d'autant plus important quand nous ne possédons pas les chiffres. Mais je voudrais attirer votre attention sur une deuxième chose. Même si je pense qu'il faille venir sur les détails techniques par après, il faut néanmoins un débat sur le fond. Puis on aura le débat technique si on veut que le Ministre présente les évolutions qui ont été présentées maintenant, qu'il le fasse et on continuera le débat. Mais il faut aussi un débat sur le fond. Je ne voudrais pas qu'aujourd'hui on passe son temps à faire ce que le Gouvernement wallon n'a pas fait ou pas vu. J'attire l'attention de tout le monde, des erreurs qui seraient retrouvées *in fine* dans le cadre d'un budget, ce sont des erreurs qui se répètent dans l'ensemble du budget wallon. Ce sont des déséquilibres sur l'ensemble du budget wallon. Je ne sais pas si on imagine les vagues que ça peut faire. Je ne veux pas prendre les remarques de détails sous le boisseau en disant « ne nous y intéressons pas », il faudra qu'on s'y intéresse. Pour la lisibilité de notre Commission, n'est-il pas mieux, réellement, que nous continuions à avoir un débat sur le fond, les généralités et que nous revenions sur tout cela cet après-midi parce que, effectivement, ce sera indispensable avant les votes. Je veux simplement être pratique en disant cela.

M. le Président. – La parole est à M. Devin.

M. Devin (PS). – Sur la procédure, vous avez proposé qu'il y ait une discussion générale et qu'après, nous abordions thème par thème. M. Crucke a embrassé l'ensemble de la discussion. Je crois sincèrement que si chaque parlementaire prend un temps de parole pour embrasser l'ensemble des thématiques, le débat va y perdre. il y aura une expression personnelle sur le logement, l'énergie, la fonction publique, la recherche scientifique. Chacun va se succéder à l'autre. A titre personnel, je préfèrerais qu'il y ait cette discussion générale. Ici, on met en évidence des problèmes d'ordre chiffré. Je crois qu'effectivement, Monsieur le Ministre, votre cabinet peut regarder à cela et voir si les élements que nous mettons maintenant en évidence sont corrects ou non, ou on a mal calculé ou dans les *errata*, il y a une réponse à cela.

Monsieur le Président, pour qu'il y ait un vrai débat budgétaire, j'aimerais que les parlementaires puissent s'exprimer ensemble sur le logement, puis, ensemble, sur l'énergie, puis, ensemble, sur la fonction publique sinon, nous le faisons à titre personnel et on part dans tous les sens avec une difficulté de compréhension mais également un appauvrissement d'un vrai débat budgétaire.

M. le Président. – La parole est à M. Desgain.

M. Desgain (Ecolo). – Je partage assez bien ce que l'orateur précédent vient de dire. Je pense effectivement que nous gagnerons à avoir un débat par grande thématique politique d'autant qu'elles sont parfois assez différentes les unes des autres entre l'énergie et la fonction publique. Il n'y a pas vraiment beaucoup de grande promiscuité au niveau des politiques qui sont menées. Je pense que nous pourrions effectivement gagner à cela et poursuivre sur des éléments plutôt d'appréciation générale.

M. Crucke a parlé tout à l'heure du fait que le budget des OIP n'avait pas encore été distribué. cela, effectivement, aurait dû être fait. Je pense que dans tous les cas, quand nous le recevrons, nous devrons pouvoir l'examiner et avoir un débat en Commission sur le budget de ces OIP.

On peut comprendre que la mise en route du Gouvernement wallon fait qu'il y a peut-être eu des problèmes dans les délais de transmission des documents. Je pense qu'il est important que nous puissions avoir des débats là-dessus et déjà des éléments d'éclairage sur les orientations sont contenues dans ces budgets.

Si, Monsieur le Ministre, avant la pause de midi, pouvait nous apporter des éclaircissements pour qu'on puisse bien comprendre comment intégrer les *errata* que nous avons reçu afin de bien les glisser aux bons endroits dans les documents. J'en ai regardé un sur l'énergie et je ne vois pas ce qui change. Il faut pouvoir clarifier pour qu'on profite d'un bon temps de midi afin d'avoir une lecture des éléments correctifs qui nous sont apportés. Je pense que cela serait positif. Nous pourrons continuer à travailler encore une bonne partie de la matinée mais que nous ayons un temps de midi confortable pour pouvoir réexaminer les nouveaux documents qui nous ont été donnés.

M. le Président. – La parole est à M. Fourny.

M. Fourny (cdH). – Pour compléter la remarque de M. Desgain concernant les OIP et leur budget, sous la précédente législature, j'ai présidé la Commission du budget et des finances. Nous avons toujours rencontré ce problème de communication des budgets. Il est vrai que de manière régulière, les OIP se laissent aller et nous envoient les budgets après que nous ayons voté les budgets ici, au Parlement wallon.

Ce que j'avais pris comme initiative à l'époque était d'écrire au Ministre en charge du budget et d'inviter celui-ci à écrire à l'ensemble des OIP pour qu'ils se hâtent davantage dans la comunication de leur budget. Je pense que nous pourrions solliciter de la part du Ministre Antoine qu'il réadresse un courrier à l'ensemble des OIP afin qu'ils nous communiquent plus tôt ces documents parce que, effectivement, on arrive toujours comme les carabiniers d'Offenbach où, en définitive, le budget est voté ici au Parlement wallon lorsqu'ils nous communiquent seulement leur proposition de budget. Or, pour pouvoir faire le budget ici, on a dû intégrer toute une série de données dont ils disposent. Invitons-les donc à se hâter davantage comme les rapports d'activités aussi qui nous communiquent dans les délais qui sont prescrits dans les décrets. Je pense, en effet, qu'en début de législature, il est peut-être bon qu'on reprenne l'initiative et qu'on réécrive en ce sens à l'attention des OIP.

M. le Président. – La parole est à M. Devin.

M. Devin (PS). – J'ai bien entendu la remarque de M. Crucke par rapport aux OIP et la lecture du texte qui impose qu'ils puissent rendre en temps et en heure leur budget. Alors, soit cela est possible et c'est écrit dans le texte et ils doivent le faire, soit cela est impossible et on change le texte. Je ne sais pas du point un ou du point deux que je viens d'énoncer la suite qui va être réservée. Je connais, néanmoins, des cas où cela est impossible et je vais m'adresser à M. Crucke en sa qualité de Bourgmestre. Les budgets communaux doivent être rentrés la deuxième semaine du mois d'octobre de chaque année. Je suis sincèrement curieux de connaître quelle est la ville ou la commune qui le

fait. On pourra interpeller le Ministre des Pouvoirs locaux là-dessus. Je rejoins les interventions des précédents orateurs sur les OIP mais si c'est le cas, et qu'il y avait impossibilité, que l'on change le texte je ne connais pas le résultat de la question.

M. le Président. – Pour clarifier le débat sur ce point très précis, je vous signale que l'article 86 §6 du Code wallon du Logement dit clairement que la Société wallone communique le budget au Gouvernement wallon pour information avant l'élaboration du budget des dépenses de la Région. Le Gouvernement wallon les transmet au Conseil régional wallon avec le projet de budget des dépenses. Le Code wallon du logement n'est, en l'occurence, pas respecté. Pour ce qui concerne la Société wallonne du Crédit social, c'est l'article 175.1 qui dit exactement la même chose et pour ce qui concerne le Fond de Logement des Familles nombreuses, article 179 al. 2 dit exactement la même chose. Nous constatons tous ensemble qu'il y a un problème du respect des dispositions en la matière.

La parole est à M. Crucke.

M. Crucke (MR). – Sur ce point de la communication des budgets des OIP et par rapport au parrallélisme qui est fait avec les communes, je pense que venir ici reprocher aux communes de ne pas avoir entrer leur budget en heure et en temps alors qu'ils n'étaient même pas en possession de la circulaire du Ministre, c'est quand même fort de café. Il faut s'appeler Devin pour l'inventer.

Par rapport aux OIP, l'année passée, les budgets sont arrivés en heure et en temps et M. Fourny le confirme. C'est pour cela que je dis qu'il n'est pas normal que nous ne les ayons pas cette année. Cela, chez deux Ministres, deux Ecolos.

Réglez vos comptes ensemble dans la majorité mais il est un peu facile de venir dire : « *on ne va pas changer le règlement, ce n'est pas possible,...* » C'est possible ailleurs. L'AWIPH, c'est fait. La Wallonne du Logement, le conseil d'administration a voté le budget. Il y a d'autres choses qui se passent. J'ai essayé dès le début de ne pas prendre le Ministre à parti parce que je ne lui en fais pas le reproche. J'ai simplement dit au Ministre : « *Je veux que l'année prochaine, cela ne soit plus le cas* ». Là-dessus, je le jugerai, mais je ne le juge pas cette fois-ci.

M. Devin (PS). – Je sais M. Crucke trop intelligent pour qu'il ait pu penser un seul instant que je puisse formuler un reproche à l'adresse des responsables des villes et des communes. Vous avez donc tourné mon propos afin d'étayer des dissensions possibles au sein d'un Gouvernement. A l'heure où certains ont tant de mal à régler leurs différends à l'intérieur, je fais de la politique. Aujourd'hui, quand vous dites : « je règle les problèmes à l'intérieur du Gouvernement wallon », vous voulez y être mais il faut vous laisser travailler. Nous allons être de bon compte, à aucun moment je n'ai fait de parallélisme, j'ai pris un exemple. Je sais que même lorsque vous n'êtes pas là, vous vous intéresser aux choses. Je n'en avais jamais douté.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Nollet.

M. Nollet, Vice-Président et Ministre du Développement durable et de la Fonction publique. – C'est peut-être lié à la disposition de la table mais je trouve cela intéressant.

De manière à vider ces questions de procédures, sur la question de savoir si nous faisons un débat par thème ou un débat général, vous organisez les travaux et je m'adapte. Il y a juste un temps nécessaire entre le moment où la question est posée et le temps de réponse mais comme il y a plusieurs questions, les deux méthodes me conviennent. Il faut juste que nous le sachions et un tour général sera suffisant. Il n'y a pas de problèmes là-dessus.

Sur les *errata*, il y en a de deux types. Il y a l'erratum intitulé « Programme Energie » que vous avez déjà reçu par les services du Parlement wallon avant ce matin. Il s'agit d'un tableau qui manquait et qui représente la sommation des choses qui se retrouvent dans le tableau. Les autres formes d'*errata*, je le reprécise, et qui n'arrivent que ce matin, c'est pour tenir compte des remarques de la Cour des Comptes sur les Codes 8. Dans ceux-là, nous réintégrons sur des codes 8 des choses que nous avions extraites mais comme la remarque est venue et me semble légitime, nous faisons marche arrière par rapport à cela. Nous avons reçu, et ce n'est pas une critique, le rapport de la Cour des Comptes, lundi soir. Le temps que nous mettions à jour ces choses-là, il n'est pas exclu que ça puisse arriver aussi dans d'autres commissions si la question vient.

Ce n'est que cela qui est fait ici sur l'ajusté.

J'ai peut-être fait une erreur méthodologique, je suis tout à fait prêt à le reconnaître. Il n'y a aucun problème. C'est de vous remettre l'ensemble du dispositif, y compris ce qui ne change pas. C'était pour simplifier le travail administratif ultérieur. Ce qui change, vous l'avez dans les trois lignes qui sont ici, tout simplement. Et je suis tout à fait d'accord, vérifions cela sur l'heure de midi. Mais vérifiez que ce qui change doit être regardé au vu du tableau et pas plus. Ce n'est pas l'ensemble des documents. Et là j'ai peut-être fait une erreur de tout rendre. C'était

plus simple, me semblait-il, pour faire la photocopie là-dessus.

Mme Reuter (MR). – Si M. le Président m'autorise à vous interrompre deux petites secondes par rapport à ce que vous venez de dire sur le fait que ce sont juste des changements mais que sur le fond cela ne change pas grand-chose. Il y a quand même une différence de chiffres. Quand on fait l'addition de tous les *errata* que nous avons reçus sur la base du fameux tableau, on a quand même trois millions de moins dans le budget que ce qui était prévu...

M. le Président. – En ma qualité de Président, je vais vous faire une proposition. J'ai été gentil en vous écoutant tous sur la procédure. Il y a eu l'intervention générale de M. Crucke, il y a eu le débat sur la procédure par rapport à ces ajustements, réactualisations, *errata*, on les appelle comme on veut. Ce que je vous propose, puisqu'il est 10 heures 45, c'est de continuer la première volée sur des considérations les plus générales possibles tout en sachant très bien qu'il est évidemment difficile d'être à la fois général et pas de temps en temps particulier en citant l'un ou l'autre exemple. Cela permettra ensuite d'arriver à mon avis, tout doucement vers l'heure de midi, et qu'à ce moment là, soit juste avant, M. le Ministre précise éventuellement quelques chiffres techniques sur les *errata* qui dans l'intervalle auront encore pu être lus ou relus si on a le temps. Alors, nos collaborateurs respectifs des différents groupes pourront étudier le document et nous reprendrions vers une heure, ou une heure et demie, suivant l'heure à laquelle on arrêterait et nous reprendrions secteur par secteur de manière très clairement définie.

Cette proposition peut-elle tenir la route ?

La parole est à M. Fourny.

M. Fourny (cdH). – Je pense que la proposition est sage. Cependant, nous pourrions peut-être formuler à l'attention de M. le Ministre et de son Cabinet, les remarques d'ordre technique que nous avons pour qu'il puisse les intégrer dans sa réflexion, avant de rentrer dans la discussion générale. Simplement, je fais une petite remarque d'ordre technique. Dans l'*erratum* que vous nous avez remis, le tableau, vous avez le programme 18/32-01-09. Avant *erratum* il y a dix mille euros, il passe à zéro. Or, dans le tableau *erratum* que vous nous remettez, il n'apparaît pas...

(Mr le Ministre Nollet intervient hors micro)

Donc le total a été modifié aussi ?

M. Nollet, Vice-Président et Ministre du Développement durable et de la Fonction publique. – Oui, mais attention, le total se retrouve ailleurs. Quand vous faites la somme de tout, c'est équilibré. Dans le petit tableau sur 2010, c'est bien celà ?

M. Fourny (cdH). – Au général, il y a une variation de dix mille, donc elle a été intégrée, c'est cela que vous voulez dire ?

M. Nollet, Vice-Président et Ministre du Développement durable et de la Fonction publique. – Oui, oui. Il y a une diminution de dix mille et AB étant mise à zéro, elle ne doit plus apparaître.

Donc dans le global, c'est inclus, bien sûr.

M. le Président. – La parole est à M. Devin.

M. Devin (PS). – Il faut vraiment qu'on essaye d'avancer de la meilleure manière possible. Mais, puis-je demander une suspension de séance afin que chacun puisse regarder les documents qui nous ont été remis ?

Cette suspension de séance ne doit pas s'éterniser pendant une heure. Pouvons-nous bénéficier d'un quart d'heure afin de pouvoir revenir ici à onze heures dix et pouvoir communiquer à M. le Ministre tous ces détails techniques, que les membres de son Cabinet puissent en prendre note ? Cette note étant prise, nous continuons la discussion générale qui ne doit pas s'attarder sur ces détails techniques, nous passons effectivement le temps de midi et ensuite, M. le Ministre viendra, fort de ses réponses techniques, parce que moi je ne vais pas discuter du budget si je n'ai pas d'apaisement et des chiffres corrects.

M. le Président. – La parole est à Mme Reuter.

Mme Reuter (MR). – Monsieur le Président, je rejoins M. Fourny en disant qu'il y a bien une preuve, puisqu'on a déjà posé une question. Cela prouve bien que ce n'est pas clair, qu'on ne s'y retrouve pas et je vois mal comment on pourrait poursuivre une discussion générale sur un budget à partir du moment où on n'a pas les bons chiffres dès le départ et à partir du moment où en plus, au regard des *errata* reçus, je passe mon temps à essayer de retrouver les chiffres qui correspondent aux documents budgétaires initiaux. Je ne trouve pas cela efficace. On ne peut pas travailler convenablement dans ces conditions-là. Donc, effectivement, je réitère ma demande de suspendre la séance et, en tout cas, que M. le Ministre puisse aussi expliquer clairement les changements qui sont apportés. Je ne vois vraiment pas comment on peut poursuivre une discussion générale sur un budget qui n'est pas bon dès le départ. C'est quand même

complètement aberrant et c'est une façon de travailler qui ne me convient absolument pas.

M. le Président. – Je suspens la séance jusque 11 heures 15 minutes.

- La séance est suspendue à 10 heures 50 minutes.

- La séance est reprise à 11 heures 23 minutes.

M. le Président. – Je propose de reprendre nos travaux. Comme le réglement le stipule, celles et ceux qui ont demandé la suspension de séance ont le droit de reprendre la parole après la suspension de la séance. Donc, comme M. Devin et Mme Reuter avaient demandé la parole, voire d'autres, je leur cède la parole et puis nous reprendrons la marche normale de nos opérations.

La parole est à Mme Reuter.

Mme Reuter (MR). – Monsieur le Président, pour être tout à fait franche avec vous, j'ai réussi, pendant cette suspension, à remettre les notes et les différents *errata* qui nous sont arrivés, en ordre. C'est une bonne chose mais effectivement, cela ne m'a pas encore permis de comparer de façon tranquille, claire et précise, les différents chiffres. Mais voilà, maintenant les notes que l'on a reçues sont en ordre, c'est une très bonne chose, reste maintenant un petit peu de temps pour pouvoir les examiner.

M. le Président. – La parole est à M. Devin.

M. Devin (PS). – Je persiste sur ce que j'ai dit tout à l'heure, donc terminons la discussion générale et que M. le Ministre puisse nous donner les informations sur les modifications techniques et que son Cabinet puisse travailler sur le temps de midi à la préparation d'une véritable discussion budgétaire sur des chiffres partagés par tout un chacun.

M. le Président. – Parfait. Tout le monde est-il d'accord ?

La parole est à M. Stoffels.

M. Stoffels (PS). – Je demanderai également à M. le Ministre de vérifier de quelle manière les chiffres de ce programme justificatif sont répercutés dans le budget général. En ayant contrôlé, par exemple, le secteur du logement public et les moyens d'action, le montant que vous inscrivez dans le budget général correspond effectivement à l'addition que j'avais faite mais en ce qui concerne les moyens de paiement, je ne m'y retrouve pas. Donc, la transposition des montants du budget de justification dans le budget général.

M. le Président. – La parole est à M. Borsus.

M. Borsus (MR). – Je voudrais juste dire un petit mot à cet égard. Soit les chiffres correspondent, alors on peut effectivement travailler, comme le suggère M. Devin. Mais, comme le craint M. Stoffels, alors là, on est vraiment dans une situation impossible pour travailler.

Je n'oserais pas, dans la plus petite des communes de Wallonie, présenter un budget comme on le fait ici.

Je le dis très franchement, Monsieur le Ministre, très nettement, la tutelle régionale n'accepterait jamais le dixième de ce qu'on fait concernant le budget wallon dans la moindre des communes wallonnes. Si de nouveau les chiffres ne correspondent pas, je demande à M. le Ministre de bien vouloir revoir sa copie et de nous permettre de travailler raisonnablement.

M. le Président. – Je suppose que ce sera de toute façon l'heure de midi qui sera propice à ce genre de vérification finale ou alors, je re-suspends et on revoit...

Dans l'ordre nous avions eu une intervention générale. de M. Crucke. Mme Reuter s'était exprimée de manière générale. Mais je postpose à tout à l'heure tel ou tel domaine.

M. Langendries, dans la discussion générale, s'était inscrit, j'ignore s'il est là. Il va nous rejoindre.

M. Devin, dans la discussion générale, avait dit aussi quelques mots. Je ne sais pas s'il souhaite poursuivre à ce stade-ci ou attendre la discussion plus spécifique, chapître par chapître.

M. Stoffels, dans la discussion générale, s'était inscrit. Souhaitez-vous poursuivre dans la discussion générale avant d'aller dans le chapître très spécifique à ce stade-ci ?

M. le Président. — La parole est à M.Stoffels.

M. Stoffels (PS). – Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, chers Collègues, permettez-moi d'aborder quelques chapitres différents, en commençant par la Fonction publique, bien sûr.

Je m'aperçois que malgré le contexte budgétaire difficile impliquant une réduction des moyens budgétaires, mais qui a pu être compensée, si j'ai bien compris grâce à une évolution favorable de la pyramide d'âges, et que les licenciements au niveau de la Fonction publique ne doivent pas avoir lieu, heureusement, une question que je me pose par rapport à cette Fonction publique, c'est le rapport entre les agents statutaires par rapport aux agents contractuels.

Je sais que la politique du Gouvernement wallon accorde la priorité à l'emploi statutaire, mais force est de constater qu'en fonction des chiffres que vous me donnez, et je citerai deux exemples : celui des routes et des bâtiments. Sur 2057 agents, nous en avons 402 qui sont contractuels, c'est-à-dire quasiment 20 % ou encore dans le secteur agricole, oui, où sur 2276 agents ou on en a 622 qui sont sous contrat plutôt que d'être statutaires.

Quand on sait que dans certaines directions on a des délais importants voire des dépassements de délais quasiment systématiques, on doit se poser la question d'où ça vient. Cela vient-il de la complexité débordante des procédures ? Cela peut être un facteur d'explication. Cela vient-il d'une explosion du nombre de demandes ? Cela peut être un autre facteur. Ou cela vient-il d'un manque de ressources humaines dans certaines directions ?

C'est une question à poser au Ministre pour savoir dans quelle mesure il ne faudrait pas remédier à des situations qui peuvent, dans le chef de l'usager du service public qu'est le citoyen, poser des difficultés et de poser cette question devant le contexte du rapport entre le nombre de statutaires comparé au nombre d'agents contractuels.

Une deuxième question concernant la fonction publique se rapporte à la contribution de la Région au financement des pensions, des retraites du secteur public. Je vois que pour des années 2002 à 2007, vous avez inscrit des montants précis et que pour 2008, vous inscrivez de façon provisoire un montant de 8 millions ainsi que pour 2009... 2008, cela fait déjà un an que c'est passé et on n'est toujours aux montant provisoires. Y-a-t-il moyen d'avoir éventuellement des précisions par rapport à ces contributions de la Régjon wallonne au financement des Pensions de Retraite ?

Une troisième question concernant la Fonction Publique est celle de la manière qui va contribuer à une administration motivante pour les agents, et effectivement, cela passe par la formation, par l'objectivation des promotions, cela passe par l'identification claire d'un ensemble de priorités dont, effectivement, la mise en place d'une Ecole Administrative Publique.

Monsieur le Ministre, je souhaiterais vous interrogez sur la question où nous en sommes par rapport à ce projet qui va contribuer à solutionner à un débat qui a eu lieu à maintes reprises lors de la législature passée et par rapport auquel nous avons un grand besoin de trouver des issues.

En ce qui concerne le logement, si je peux me permettre quelques remarques d'ordre général, avant d'entrer dans le détail... En matière de logement, nous avons deux grands programmes : le programme du secteur privé, et d'après ma compréhension de politique, vous savez que je suis quelque part un adhérent de la philosophie keynésienne, c'est-à-dire à partir du moment où l'économie va mal, il faut investir et cela passe à travers une politique de logement stimulant d'une part l'investissement et d'autre part l'investissant lui-même.

En ce qui concerne la stimulation dans l'investissement on se retrouve essentiellement dans le secteur du logement privé dans lequel vous prévoyez des moyens d'actions de 117 millions et des moyens de paiements de 117 millions d'euros : ce qui est une diminution par rapport à l'année précédente de l'ordre de 34 millions en moyens d'actions et de 36 millions en moyens de paiements.

Donc, d'après ma philosophie, je souhaiterais avoir une explication pour comprendre de quelle manière cette diminution des moyens s'articule avec la nécessité que les pouvoirs publics ?

Premièrement, ajoutant à cette première question deux autres questions : stimuler, cela veut dire également contribuer à une politique du logement qui met à disposition à tout un chacun un logement décent. Donc, ce n'est pas uniquement la création de nouveaux logements, mais également la remise en état du logement existant ainsi que de tendre ou d'essayer de tendre vers des objectifs ambitieux en matière de perfomance énergétique des bâtiments qui dans certains cas constitue un élément qui pèse très lourd dans le portefeuil des citoyens chaque mois.

En matière de logement public, outre la question qui a été soulevée tantôt, je souhaite savoir comment et endéans de quel délai vous allez mettre en place une politique qui permettra aux différentes sociétés de logement social de sortir de la zone dangereuse dans laquelle elle se trouve à l'heure actuelle. Il y a plusieurs paramètres qui contribuent à ce que les locataires qui s'inscrivent dans une société de logement social et qui deviennent effectivement locataires sont des gens qui en moyenne disposent d'un revenu de plus en plus bas. Auparavant, quand le logement social a été conçu, il a été conçu pour une classe ouvrière qui a un revenu. Maintenant la plupart des locataires, ce sont des allocataires sociaux. C'est pas péjoratif ce que je dis mais c'est un constat, c'est une réalité.

Vu cette évolution, nous voyons également que les Sociétés de Logements Publics sont confrontées avec des recettes à la baisse : ce qui va les mettre à terme, dans une situation financière très difficile, ne fût-ce que pour entretenir la part de logements

qu'elles ont déjà à l'heure actuelle, sans parler de la création de nouveaux logements comme nous le souhaitons et comme c'est inscit dans la DPR pour satisfaire à la demande.

Là aussi c'est une des questions principales par rapport auxquelles notre groupe se pose un ensemble de questions et auxquelles il faudra, après tant d'année de travail sur la gouvernance dans le secteur apporter maintenant des réponses. La première étape étant faite maintenant, on est à la deuxième étape qui, à mes yeux, est tout aussi importante.

En matière de politique énergétique, nous sommes évidemment confrontés avec les objectifs européens qui nous imposent d'ici 2020 de réduire de 20% les émissions de gaz à effets de serre ; de faire une économie de 20% de la consommation énergétique tout secteur confondu, pas uniquement dans le secteur du bâtiment mais tout secteur confondu ; de garantir 20% d'énergie renouvelable dans la consommation énergétique finale ; et, en outre, un minimum de 10% des consommations d'énergie du secteur des transports à couvrir par les énergies renouvelables.

Lorsque je repasse en mémoire les débats que nous avons eus pendant les années antérieures, nous avons mis en place une politique énergétique mettant sur pied d'une façon relativement claire des objectifs. Quelque fois j'avais l'impression qu'on n'avait pris l'objectif pour un résultat. L'objectif est un objectif mais n'est pas encore le résultat. Il faut encore le transcrire et se donner les moyens pour le transcrire en résultat effectif. Il me semble que par rapport à la politique énergétique, nous avons tous ensemble intérêt de faire l'état des lieux ; de savoir où nous en sommes comparé aux objectifs tels que mis en place par l'Union européenne et qui nous imposent un ensemble de mesures en la matière et comparés aux objectifs 2020. Parce que savoir où nous en sommes nous permettra d'identifier l'ampleur de l'effort encore à accomplir pour savoir si effectivement, en 2020, nous atteignerons l'objectif qui est attendu de nous.

Je suis tout à fait réaliste pour savoir qu'aujourd'hui on ne va pas pouvoir faire l'état général de la politique énergétique. Il faut y consacrer un peu plus de temps. Jr ce thème. Notamment, je trouve qu'il serait intéressant de baser cette séance de travail en écoutant les auteurs du plan de maîtrise durable d'énergie qui reprennent à l'heure actuelle, d'une façon excellente, quel est l'état de la chose, et qui formulent également un ensemble de recommandations dont nous pouvons nous inspirer pour mener une politique énergétique à l'avenir.

En ce qui concerne, et ce sera la dernière remarque, le chapitre de la recherche et de l'innovation, dans le tableau du programme 31, j'ai vu effectivement un ensemble de programmes où les montants inscrits correspondent à 0 mais j'ai aussi compris que ces montants sont inscrits dans une allocation budgétaire globalisée qui doit être, si mon information ne me trompe pas, dans l'ordre de 300 à 400 millions d'euros. Une allocation budgétaire globalisée — appelons-là plan Marshall — qui va être ventilée ultérieurement. Mais, ventiler ultérieurement, cela m'interresserait quand même de savoir un peu aujourd'hui ce qui nous attendra au moment de la ventillation, sans aucune indication ... c'est une espèce de chèque en blanc. Vous comprendrez qu'en tant que parlementaire, cela m'intéresserait un peu de savoir de quelle manière ces montants vont être ventilés.

Et pour terminer la discussion ou les remarques générales que je souhaiterais faire, je me concentre sur le programme 32 : les aides aux entreprises. Sans reprendre la difficulté technique à laquelle j'ai fait allusion il y a quelques instants en ce qui concerne l'addition en bas du tableau qui est en train d'être vérifiée, je constate que vous opérez un glissement entre la recherche appliquée et la recherche fondamentale. Donc en matière de recherche appliquée, on assiste quand même à une diminution assez sensible des moyens tandis que, en recherche industrielle de base, recherche fondamentale on assiste à une augmentation des moyens qui sont accordés aux universités, aux entreprises ou aux écoles de hautes études.

Je souhaiterais un peu avoir les explications : pourquoi y a-t-il eu ce glissement ? Et cela devant le contexte de la crise économique que nous vivons à l'heure actuelle, savoir de quelle manière est ce que ce glissement va permettre à nos entreprises de mieux se positionner dans un contexte de compétitivité international et de pouvoir participer à un mouvement d'innovation qui est quand même un des chapitres importants du Plan Marshall 2.Vert.

Voilà quelques considérations d'ordre général. Pour le reste, je me réserve une série de questions lorsqu'on viendra programme par programme ou thème par thème.

M. le Président. – La parole est à M. Langendries.

M. Langendries (cdH). – Très brièvement. Sur le budget concernant la Fonction Publique, je voulais poser une question à M. Le Ministre. De manière générale, on constate que les allocations destinées à l'achat des biens meubles durables sont en forte augmentation. Pourriez-vous, Monsieur le

Ministre, donner un justificatif particulier par rapport à cela ?

M. le Président. – La parole est à M. Desgain.

M. Desgain (Ecolo). – Je vais contenir mon intervention dans le cadre de la discussion générale, je reviendrai cet après-midi sur des questions plus précises par rapport à la politique énergétique.

Je constate ici qu'on est dans un contexte économique et social particulièrement difficile et que, innévitablement, il affecte les budgets des compétences qui sont gérées par M.le Ministre Nollet. Mais, malgré cela, on peut dire que l'objectif de maintenir les outils existants en état de fonctionnement, au niveau de la Fonction publique ; de conserver des primes ; de pouvoir conserver et relancer de l'activité hypothécaire, cet objectif-là est maintenu.

On se place dans une logique où on essaie d'amortir l'effet de la crise avec un budget rigoureux, mais sans une austérité absolue qui aurait posé des problèmes à la population wallonne tant dans la politique du logement que par rapport à la politique énergétique ou par rapport à la Fonction publique.

Je constate aussi que ce budget laisse des marges de manoeuvre pour effectivement adapter certaines politiques qui ont été menées antérieurement et cela dans les quatre principales branches dont vous avez la gestion. Je peux me réjouir du fait que, par rapport au budget 2009, on enregistre une hausse du budget consacré à l'énergie. Cela correspond effectivement à une des priorités inscrites dans la Déclaration de Politique régionale. Ceci permettra effectivement de poursuivre une politique et d'amplifier une politique intéressante dans ce sens.

Je pense aussi, et je crois que c'est vraiment intéressant, que les publics ciblés par les politiques le sont sans doute un peu mieux vers les publics qui sont socialement défavorisés. Je pointe particulièrement le secteur de l'énergie où vous avez dit que des primes pourraient être adaptées en fonction des revenus des bénéficiaires. je pense que cela va dans le bon sens et qu'en politique du logement, l'objectif est exactement le même et des actions sont menées dans cette direction. Je pense que là aussi on voit clairement une adaptation des orientations politiques. De même, on voit progressivement l'orientation vers le développement durable même si dans la façon dont le budget est organisé aujourd'hui, on ne voit pas quels sont les montants budgétaires qui vont être engagés dans le cadre du plan Marshall 2.Vert. C'est une enveloppe générale qui sera, à un moment donné, affectée entre les différents axes. Ma Collègue, Mme Saenen, interviendra plus particulièrement sur ces questions-là. On voit quand même apparaître des lignes budgétaires qui vont pouvoir recevoir des crédits en cours d'exercice et qui permettent effectivement de marquer des impulsions dans la perspective du développement durable et je ne peux donc que m'en réjouir.

Enfin, dernier point, de façon plus générale, je pense qu'il est vraiment important que l'on ait une bonne vision du budget des OIP . Quand nous les recevrons, je pense qu'il est important que nous puissions les examiner attentivement en Commission et que les dirigeants de ces OIP puissent être présents pour participer à la discussion sur ces points-là. Je pense que dans la mission de contrôle du Parlement wallon, c'est un travail que notre Commission doit pouvoir faire de façon attentive et approfondie.

Je crois aussi que l'on doit être attentif à l'évolution des différentes débudgétisations qui sont présentes dans vos programmes d'action et sur l'évolution des encours. J'aimerais, sur ce dernier point, avoir quelques éléments parce que je vois que dans l'ajusté 2009, il y a eu, si je l'ai bien interprété, une volonté de réduire des encours puisque je vois qu'on augmente des ordonnancements par rapport à ce qui était prévu dans le budget initial 2009 et qu'on a demandé à certains créanciers d'accélérer la rentrée de leurs factures.

Dans le budget 2009 on augmente des ordonnancements. C'est expliqué dans l'ajusté pour réduire l'encours. Donc, je voulais avoir quelques éléments plus complets sur l'évolution des encours parce que je pense que l'on a besoin d'avoir une visibilité globale sur cette question-là pour que nous puissions voir exactement, au-delà du budget 2010, ce qui sera déjà engagé pour les années futures.

Voilà les éléments que je voulais mettre en évidence dans le cadre de cette discussion générale.

M. le Président. – La parole est à M. Fourny.

M. Fourny (cdH). – Ma grande question porte de manière générale sur la fonction publique et les moyens conséquents qui ont été apportés à l'élaboration des programmes des concours de recrutement, d'accession et de mise en oeuvre des épreuves organisées par la direction de la sélection.

Au travers de cette augmentation, je vois qu'il y a des crédits destinés à l'engagement d'experts ; d'épreuves complémentaires au Selor ; des moyens liés à l'accession au niveau supérieur ; vérification d'aptitude ; encadrement ; épreuves de validation de compétences ; épreuves d'acquisition de qualifications professionnelles. On rentre ici dans le

coeur du débat lié au recrutement au sein de la Fonction publique. C'est peut-être l'occasion dans le cadre de cette discussion générale de faire le point sur votre vision à terme de la manière dont on va aborder la formation des futurs fonctionnaires qui viendront rejoindre l'Administration wallonne. Y a-t-il une perspective claire de création d'une école de l'administration du type de ce qui se fait en France avec les « Enarque » que l'on connaît de manière plus familière sous ce vocable ? Y a-t-il une perspective claire par rapport à cela ?

Deuxièmement, pourriez-vous nous faire maintenant, rapidement une situation sur le nombre de postes vacants ou de postes à pourvoir au sein de l'Administration ? Nous avons eu un large débat dans cette Commission sous la précédente législature à propos du recrutement et de la manière dont fonctionne le Selor ; la manière dont les épreuves sont organisées ; l'inadéquation par rapport aux fonctions et surtout, les délais entre le moment où il y a une décision prise par le Gouvernement wallon de recruter ou de pourvoir au remplacement de certains fonctionnaires et le choix effectif qui s'opère après sélection du Selor.

Avez-vous entrepris des démarches à ce niveau pour accélérer les choses ? Ou entrevoyez-vous la mise sur pied d'épreuves typiquement wallonnes ? Souvenez-vous ce que mon Collègue M. Collignon et moi-même recommandions puisque nous pensions que dans ce contexte, des épreuves de type wallonnes, mieux adaptées aux postes à pourvoir seraient en tout cas plus pertinentes que de devoir recourrir systématiquement au Selor qui prend du temps et qui organise des épreuves qui laissent à désirer quant à leur contenu, à leur manière de procéder.

Voilà la question globale que je souhaitais vous poser par rapport à la Fonction publique.

En matière de logement, Monsieur le Ministre, j'aimerais savoir au niveau de la Société wallonne du Logement, la politique de création de logements va-t-elle continuer ou les moyens budgétaires vont-ils être affectés vers d'autres politiques ?

Il me revient, par rapport à l'ancrage communal, par rapport aux projets que la Société wallonne du Logement souhaitait développer, il semble en tout cas que des moyens vont être limités et que certains projets vont être revus à la baisse, voire complètement supprimés. Je m'en étonne et j'aimerais vous entendre à ce propos et savoir si la Société wallonne disposera toujours des moyens financiers pour pouvoir poursuivre sa politique, développer les projets qui ont été initiés ou qui sont à initier, et savoir vers quelle orientation nous donnons.

Deuxième élément, les partenariats public-privé. Mon sentiment à la lecture des différentes AB contenues dans ce budget que la ligne d'orientation que vous comptez donner est de revoir à la baisse ces partenariats public-privé en matière de logement.

Je souhaite vous entendre parce que aussi au moment de la crise du logement et de l'affaire liée à la mauvaise gouvernance qui a frappé le secteur au début de la législature passée, nous avons eu l'occasion de faire une radioscopie globale du secteur. Dans ce contexte, il y a un décret dans le Code du logement qui prévoyait la possibilité de passer par le biais de partenariats publics-privés qui n'avait pas été mise en oeuvre durant la législature 1999-2004 mais qui l'a été en cours de législature précédente.

On considérait que pour intensifier, accélérer le rythme de création de logements sociaux, ce partenariat public-privé était indispensable et était un vecteur d'avenir. J'ai le sentiment, au travers de la lecture du budget, on freine cette dynamique. C'est le sentiment que j'ai au travers des chiffres qui, me semble-t-il, sont à la baisse. J'aimerais donc connaître vos intentions par rapport à ces partenariats publics-privés.

Troisièmement, en matière de PEI, on sait les moyens budgétaires qui ont été dégagés, la lenteur avec laquelle celui-ci a été mis en oeuvre, et donc, son rythme de croisière commence seulement à être atteint et n'est pas encore intégralement réalisé aujourd'hui. Dans ce cadre, comptez-vous insuffler de nouvelles politiques au niveau des énergies renouvelables, au niveau des économies d'énergie et de revoir certains projets qui ne seraient pas encore, à l'heure actuelle, je vais dire abordés, réalisés. J'aimerais également vous entendre sur la question.

Enfin, point qui m'apparaît aussi important, l'avenir du prêt Tremplin. Là, il apparaît clairement qu'il y a une remise en question de cet outil mis en place fin de la législature précédente. J'aimerais connaître vos intentions à ce propos, de savoir les objectifs que vous assignez en matière de prêts et d'aides aux familles qui en ont véritablement besoin, surtout dans la classe moyenne et inférieure. Quel est l'avenir du prêt Tremplin ? Quelles sont les mesures qui vont être prises pour revoir, réviser le projet tel qu'il a été initié ? J'aimerais également vous entendre sur cette question.

Enfin, en matière énergétique, il y a un regroupement sous le vocable « primes énergies », le regroupement de toute une série de chiffres et le montant l'AB 53.02 s'élevant à 43,6 millions d'euros, vise en fait un secteur global « primes énergies ». J'aimerais savoir ce que vous y avez regroupé. Je lis

dans les explications qui nous sont fournies que votre souhait est de donner une visibilité comptable à ce programme relatif aux primes énergie. La visibilité, elle est là, elle est claire, on la voit. On met le doigt dessus. Pouvez-vous nous indiquer ce qu'il y a derrière ? Quelles sont les initiatives que vous aller prendre, sous quelles formes et dans quels délais ? Cela paraît aussi être important à savoir puisque c'est vrai que ces engagements vont se faire non pas sur un seul exercice budgétaire mais vont s'étaler dans le temps sur deux ou trois exercices. Quelles sont les politiques que vous souhaitez mener et quelles sont les politiques qui sont soutendues derrière ce vocable « primes énergie » ?

Enfin, toujours dans le secteur énergétique, le vocable « étude ». Là aussi, les chifffres augmentent de manière considérable puisqu'ils ont été quadruplés. J'aimerais savoir ce que recouvre ce vocable. Quelles sont les études que vous allez faire ? S'agit-il d'une opération *one-shot* sur un secteur particulier, sur le secteur énergétique ? J'aimerais aussi que vous puissiez nous éclairer à ce propos.

Enfin, l'ISSeP. Je vois que le montant de l'allocation allouée à l'ISSeP a été réduite à zéro. J'aimerais savoir quelles sont les raisons pour lesquelles l'allocation budgétaire dévolue à l'ISSeP a été réduite à zéro ? Est-ce que vous ne comptez plus faire appel à cette institution ? Y a-t-il une mauvaise lecture dans mon chef de l'allocation budgétaire et du montant afférent à cet organisme qui m'apparaît très utile au niveau de sa fonction ?

Je n'ai pas vu, au travers de l'intervention financière au niveau de l'ISSeP. Vous savez que nous avons adopté, fin de la législature, nous avons voté un décret limitant la portée de antennes GSM au niveau de la radiation. La réduction qui a été portée à 3 volts/mètre. Ce décret donne clairement une mission à l'ISSeP de contrôler, a priori, l'installation des antennes GSM afin de vérifier leur conformité par rapport au décret.

Cette mission complémentaire qui est prévue dans le décret, on l'avait voulue vraiment d'application dans le décret pour le rendre immédiatement effectif et ne pas devoir attendre la rédaction d'arrêtés pour le mettre pratiquement en application.

Cette mission qui lui est conférée par décret nécessite des coûts et là, je ne retrouve pas dans votre budget les allocations budgétaires qui permettraient de couvrir les interventions de l'ISSeP en matière de contrôle sur cette matière.

M. le Président. – Il restera trois intervenants, Mme Saenen, M. Borsus et moi-même. Nous stopperons 15-20 minutes pour le repas et recommencerons une heure après. Mme Saenen accepte-t-elle une interruption de M. Stoffels ?

M. Stoffels (PS). – Juste deux phrases, M. Desgain a parlé des efforts entrepris par le Ministre en matière d'apurement de l'encours. Je peux confirmer qu'il y a un encours notamment en matière de logement, le Ministre est donc l'héritier du passé. bon nombre d'efforts sont fait pour l'apurer. Mais pour l'ensemble de la Région wallonne, comparé à un budget de recettes d'environ 6,5 milliards, à la fin de l'année nous avons en encours de 3,3 milliards. Sans rien faire, l'année prochaine nous aurons déjà dépensé la moitié des recettes. L'encours doit donc nous préoccuper, nous devons honorer les engagements pris. Heureusement que le Ministre y contribue, mais je souhaiterais avoir des précisions sur sa méthode de réduction d'encours dans ses compétences.

M. le Président. – La parole est à Mme Saenen.

Mme Saenen (Ecolo). – Je veux revenir sur le Plan Marshall 2.Vert qui est transversal dans les compétences concernées, et avec la Communauté française en matières d'enseignements, de mobilité des étudiants, de formation, etc.

Des arbitrages ont-ils été garantis dans les postes qui vous concernent ? Des garanties existent-elles dans les orientations ?

M. le Président. — La parole est à M.Borsus.

M. Borsus (MR). – Je voudrais proposer qu"à défaut des budgets prévus par décret, notamment pour ce qui est des organismes soutenus par la Région wallonne, on puisse entendre les responsables de ces institutions sur leur possibilités de travailler avec ce que la Région wallonne leur donne. Et, surtout, sur les choix politiques que ceci va entraîner pour les gens, au niveau de la mise en oeuvre des politiques.

Peut-être pourrait-on appeler l'un ou l'autre des ces responsables cet après-midi ou à un moment à convenir. Par exemple sur la nouvelle situation de la SWCS à la suite des décisions projetées par le Gouvernement wallon. Il est important que la Commission puisse entendre le secteur du Logement social. On peut intégrer cette proposition à notre agenda des travaux, lundi par exemple. A défaut d'obtenir les budgets, il faut qu'on aie en tout cas l'examen.

Deuxième élément, le moment du budget est aussi le moment d'exposer sa politique. A plusieurs reprises, vous m'avez indiqué souhaiter attendre l'analyse d'un certain nombre de dossiers, je

souhaiterais vous demander : quel est votre objectif ? Combien d'organisations de concours de recrutement avez-vous prévues ? Quand entreront en fonction les inspecteurs généraux ? ça a un impact budgétaire, donc qu'avez-vous prévu dans votre projection ?

Qu'avez-vous prévu en termes de procédure de désignation des fonctionnaires généraux dirigeants ? Quand va-t-il y avoir le lancement de ces procédures ?

Vous annonciez dans la DPR une modification, les contractuels prévus dans la RPG vont être engagés différemment de la procédure antérieure. Comment cela se passera-t-il en 2010 pour l'engagement de contractuels ? Par un organisme extérieur ? Par un organisme tiers ? Par le Selor ?

Confirmez-vous le montant de la provision réservée au paiement du pécule de vacances pour la période 2004-2013 à la suite du prélévement exceptionnel ? Quel est donc le montant prévu pour répondre à la demande des syndicats ? On sait que la fourchette évoquée parle de 18 millions d'euros. Quel est le montant décidé en approvisionnement ?

Par ailleurs, existe-t-il d'autres chantiers que vous souhaitez mettre en oeuvre ? Il y a des OIP qui n'ont pas de statut propre et qui l'envisagent. Le FOREM, par exemple. On a entendu décrire, je n'étais pas d'accord avec cette anlayse, le fait que certains statuts d'OIP seraient inadaptés, dont le FOREM. Souhaitez-vous encourager, soutenir cela ? Quelles OIP relèvent du statut général de la fonction publique ou d'un statut *sui generis* ?

Enfin, on sait qu'au niveau régional, des structures ont été créées. Qu'avez-vous prévu pour l'exercice en cours et pour l'année prochaine ? Prévoyez-vous, par exemple, de rapatrier la Cellule Espace au sein de l'administration régionale ou, à l'inverse, l'Institut du Patrimoine va-t-il s'occuper de tout le patrimoine et non plus avoir deux structures qui s'occupent d'une partie de la problèmatique patrimoine ? A votre entrée en fonction, vous avez certainement voulu clarifier les choses et avez dorénavant une vision plus ou moins claire de ce que doit être le futur de l'administration.

Par ailleurs, on sait qu'il y a des dossiers plus chauds, Monsieur le Ministre. Allez-vous désigner la personne qui va diriger, par exemple, la Direction générale en charge de l'Aménagement du territoire, de l'Urbanisme, du Logement et du Patrimoine ?

On sait que la situation actuelle est transitoire, on dit d'ailleurs qu'elle est follement ambigüe. Il y a des gens qui pensent que le titulaire actuel — je respecte complètement n'est plus en fonction, lui même a démenti par mail, non, non, je suis toujours là — on sait qu'à deux reprises cette désignation intérimaire a fait l'objet de querelles devant les juridictions. La première a été entendue positivement, donc, à l'époque mes Collègues mandataires, y compris de la mouvance Ecolo, ont durement stigmatisé cette façon de faire du Gouvernement wallon sortant. J'imagine que vous allez souhaiter sortir des pratiques du Gouvernement wallon sortant et donc, puis-je vous demander un exercice pratique, ce qui est prévu par exemple concernant la désignation, le *modus operandi* évidemment et le *timing* concernant la désignation à la tête de cette direction générale opérationnelle.

Si j'ai bonne mémoire, il y a eu beaucoup de critiques par rapport à certaines hypertrophies de structures. En tant que Ministre de la Fonction publique, avez-vous alors à l'intérieur de ces certaines structures, un regard par rapport à l'organisation des organisations hiérarchiques, à l'intérieur. On sait aussi que les analystes considèrent que la fonction publique devrait être adaptée, elle est partiellement le réceptacle historique de l'évolution de l'Administration, parfois du transfert d'administration venant de l'administration fédérale, donc, indépendamment de la réforme de l'Administration régionale qui a eu lieu sous la législature antérieure, avez-vous, vous-même, d'autres projets ?

Normal qu'un Ministre de la Fonction publique vienne avec des projets, qu'il puisse nous les exposer. Dernier élément de mon propos, la Déclaration de Politique régionale relevait que l'Agence de stimulation économique et l'Agence de stimulation technologique évolueraient vers un modèle plus abouti de structures communes à l'intérieur de l'Administration régionale, voire, à l'extérieur. Par rapport à cela, avez-vous des réponses ?

Enfin, Monsieur le Ministre, il y a du scepticisme par rapport à l'approche qui est la vôtre. Elle est de dire que la pyramide naturelle des âges et son évolution va, en ce qui concerne ses conséquences budgétaires, faire que nous allons très naturellement retrouver des moyens.

Puis-je vous demander, puisque c'est un pan budgétaire extrêmement important, de nous présenter cette étude qui conduit à croire que simplement en fonction de l'évolution de la pyramide des âges, vous allez retrouver des moyens budgétaires en termes de fonction publique considérables au fil des années à venir.

Je vous remercie en tout cas, Monsieur le Ministre, pour ces éléments de réponse.

M. le Président. – Je vais demander à M. Devin de prendre ma place quelques instants. Je respecte le règlement, il a été dit à la Conférence des Présidents que quand les Présidents prenaient la parole, ils devaient prendre une autre place que celle qui était à côté du mur. Donc, je ne fais que me plier au règlement. Les choses étant ce qu'elles sont.

M. Devin prend place au fauteuil présidentiel.

M. le Président. – La parole est à M. Jamar.

M. Jamar (MR). – Je ne serai pas trop long car tout le monde commence à sentir les dagoberts arriver, voire un petit apéritif mais, différentes questions ont évidemment été esquissées et dans le cadre d'une discussion générale, je pense qu'effectivement, ce sont les grands axes qu'il faut garder à l'esprit quitte tout à l'heure à rentrer dans le détail.

D'abord, sur le contexte général, on l'a dit mais il est quand même absolument extraordinaire de se retrouver dans une situation, moi je pense aux collaborateurs, je pense même parfois aux membres de votre Cabinet, Monsieur le Ministre mais je pense aussi à nous, Parlementaires, où on reçoit encore des notes à minuit moins le quart pour le lendemain. Ca veut dire qu'il y a des collaborateurs qui les envoient.

Je ne mets ici personne véritablement à titre de cible dans cette histoire, sauf peut-être quand même, je suppose, le Ministre du Budget qui doit collationner le tout et envoyer le tout dans les délais voulus.

Mais le Gouvernement wallon étant indivisible, je crois qu'à l'avenir ces *addendum* de *corrigenda*, rectifiés par d'autres *addenda* rectifiés par des chiffres le surlendemain ou l'avant-veille voire l'heure avant le vote, c'est quand même un peu désordonné et je pense que quels que soient les membres des partis, qu'ils soient dans la majorité ou l'opposition, c'est une situation parfois difficile à gérer.

Seconde chose, contexte général toujours, puisque nous sommes dans la discussion générale, j'ai le souvenir d'avoir interpellé avec M. Cheron tant ici qu'à la Communauté française, sur le budget, avant une certaine date du 7 juin, mais bien avant, en février-mars, sur la nécessité d'un ajustement budgétaire qui techniquement était possible. On nous a dit jusqu'au 7 juin que tout allait bien. On nous a dit ensuite , à partir du 8 juin, que tout allait mal. Et je crois qu'il n'est quand même pas innocent de rappeler que tant à M. Cheron qu'à moi-même, le Ministre du Budget de l'époque, M. Dardenne, a dit « vous savez, un ajustement budgétaire, vous n'y songez quand même pas, je ne vais pas me mettre la tête sur l'échaffaud, nous verrons tout cela après les élections ». Nous sommes ici à un ajustement budgétaire, donc c'est le moment de rappeler quand même la vérité historique, aussi en Communauté française, mais cela, ce sera pour la semaine prochaine, c'est ce qui nous a été dit et je crois, bien sûr on a parlé beaucoup d'autres choses pendant la campagne électorale, mais la véritable réalité de cet ajustement difficile à faire, elle trouve ses origines bien avant cette fameuse date et des politiques qui ont été mises en oeuvre avant ont dû stopper, vous le savez, dès après.

Vous avez dit, cela a été votre première phrase, Monsieur le Ministre, « pas de nouveaux investissements ». Je trouve qu'on se situe aussi très loin des trompettes de l'accord gouvernemental Marshall 2. Vert, on serait presqu'à Marshall 2. C'est vous-même qui l'avez dit à titre d'introduction, si ce n'est par-ci, par-là, un demi budget éclaté que l'on essayerait de retrouver soit chez M. Henri, soit chez M. Antoine, on ne le sait pas toujours, et la question a été posée à diverses reprises pour diverses politiques. Je pense que tout cela manque visiblement d'envergure ou d'allant avec les moyens du bord, je vous le concède, mais on est quand même loin de ces grandes déclarations de juste après-accord gouvernemental.

Je me joins à M. Borsus pour dire qu'on est toujours dans la difficulté quant à savoir si oui ou non on va relancer la mécanique. On a beau lire et relire en diagonale et M. Crucke y a fait allusion aussi. Je crois que c'est quand même important pour ce prêt social, pour le prêt tremplin, certes demeurant mais relativement restreint dans ses conditions, que les gens puissent savoir, je ne dois pas rappeler à M. le Ministre qu'en février 2009, vingt millions d'euros ont été dépensés pour une campagne publicitaire sur ces différentes politiques, tremplin et prêt social, ce qui a d'ailleurs risqué de priver un parti politique éminent de toutes dépenses électorales possibles, mais la majorité avait « sauvé les meubles », mais qui vendait véritablement ce prêt tremplin, ce prêt social et d'autres choses.

(quelqu'un intervient hors micro)

Excellente initiative ? Si pour vous c'est excellent, vous n'avez peut-être pas besoin d'un prêt social, mais pour les cinq à six mille couples qui attendent la concrétisation d'après le 15 juin de ce prêt social, je ne suis pas sûr qu'ils partagent ce même sentiment.

Le lien « emploi-environnement », ici on n'y retrouve rien dans le budget, c'était une des grandes lignes aussi en tout cas dans tout ce qui a été exposé. Le lien « emploi-environnement », on va peut-être

nous dire que c'est chez M. Antoine que cela se trouve. Moi, j'aurais aimé, et c'est pour cela que j'ai choisi votre Commission, Monsieur Nollet, que cela se trouve ici. L'environnement et le lien « emploi-environnement », je crois que c'était un de vos chevaux de bataille, j'aurais aimé en parler ici dans cette Commission, là c'est noyé dans un fatras chez M. Antoine. Ils vont parler de tout pendant quatre jours. Il me semblait que c'était votre marque et votre carte de visite que de défendre ces politiques « emploi-environnement ». En tout cas, moi, je ne vois pas un euro dans le budget en question, en tout cas à l'heure actuelle.

Pour ce qui concerne deux-trois éléments, mais je ne serai pas trop long, rassurez-vous, d'autres y ont fait état, en ce qui concerne la politique des tiers-investisseurs et des primes en général, quand est-ce qu'au niveau des primes on s'oriente véritablement vers un guichet unique régional-fédéral ? Cette politique de guichet unique étant vivement sollicitée par les gens, il me semblait qu'il y avait aussi des intentions et des déclarations en la maitère, y a-t-il eu des comités de concertation au niveau fédéral, régional, pour dire : « ce guichet unique, il y a d'une part les primes, il y a d'autre part les déductions fiscales, il y a des évolutions et vous venez de nous dire que les primes seraient prolongées jusqu'au 1er mai, si je ne m'abuse, en citant notamment Batibouw. Je crois qu'il doit y avoir aussi une certaine cohérence par rapport aux citoyens qui se disent que l'argent vient du Fédéral, du Régional, voire du Communal. Peu lui chaut finalement, du moment que ces primes aient un effet, et un effet clair, mais aussi une sécurité juridique quant à la certitude d'octroi.

A l'heure actuelle, les Communes sont en train de faire leur budget. énormément de communes calquent leurs primes communales quand elles ont les moyens d'en avoir, sur les conditions d'octroi de la Région. Donc là, il y a une certaine interrogation, je reste évidemment général, mais je pense que c'est terriblement important. Aura-t-on très vite les conditions d'octroi de ces primes au niveau régional pour savoir si dans nos budgets communaux, pour les communes en tout cas qui ont les moyens de le faire, ou qui décident de le faire, on puisse avancer sur ce terrain là ? Je crois que c'est une question importante.

Puisque je suis sur le sujet des Communes, je dirais un mot sur les communes énergétiques. On en a parlé mais c'est très important aussi de savoir s'il va y avoir soit un retrait soit une recrudescence soit un *statu quo* des quelques communes qui ont eu la chance, sur base d'un critère qui ne m'a toujours pas convaincu puisqu'il n'existe pas, d'être élues communes énergétiques sans élection, mais en tout cas, je pense qu'il serait logique qu'il y ait une certaine égalité de traitement entre les 262 communes de Wallonie en la matière. Cela me paraît assez normal.

Je voudrais dire un seul mot au niveau de la Fonction publique puisque beaucoup de choses ont été dites.

L'administration fiscale wallonne avance-t-elle ? Est-ce que ça bouge ou pas ? On a fait passer des examens à un tas de personnes qui étaient douaniers, qui étaient ceci, qui étaient cela, en leur faisant miroiter, je dirais, une possiblité d'un statut, d'une place stable en région wallonne. Donc, mais de manière plus générale, c'est quand même toute la politique de la région wallonne qui est sous-jacente par rapport à cela, cela recoupe évidemment les compétences de M. Antoine puisque c'est lui le Ministre des Finances et du Budget, mais en termes de Fonction publique, la mise en place de l'administration en tant que telle. Je pense que vous êtes concernés au premier chef, je pense qu'énormément de personnes s'interrogent quant à leur devenir dès lors qu'ils ont éventuellement réussi les examens qui ont été jusqu'à présent organisés.

En ce qui concerne le Logement, deux ou trois choses très brièvement. tout d'abord, Monsieur le Ministre, la priorité des priorités, et je n'y vois rien dans le budget mais c'est normal puisque vous allez me dire que c'est la Société wallonne du Logement.

Mais on n'a pas le budget de la Société wallonne du Logement. Quid du cadastre des logements sociaux ? C'est fondamental ! Je pense que j'ai posé la question dix fois à votre prédécesseur, il m'a fait traverser l'Atlantique neuf fois pour me dire que toute la solution était au Québec, pour me dire la dixième fois quand il m'a ramené de l'Atlantique qui est de l'autre côté, que le Québec finalement avait un logiciel qui n'est pas transposable ici. Tout cela en deux ou trois ans de temps et avec le constat que nous avons déjà fait avec M. Stoffels, M. Devin, tous ceux qui se sont occupés du Logement sous la précédente législature, avec le constat aujourd'hui qu'il n'y a pas le début d'un commencement de cadastre du Logement en région wallonne, non seulement en règle primaire, même pas un inventaire certain, on ne sait pas dire exactement finalement quels sont les hectares parfois au sein d'une seule société de Logements publics en propriété. Mais pire, en terme de gestion du bâti en tant que tel, on n'a aucun échéancier pour se dire si, par exemple, une chaudière qui a vingt cinq ans à tel endroit va rendre l'âme dans deux ans. Il n'y a rien de tout cela et nous sommes vraiment en queue de peloton en terme de gestion du cadastre du Logement. Je crois que c'est la base de la base, il faut commencer par là.

Deux réflexions sur le Logement, et puis j'en aurai terminé. M. Fourny l'a évoqué et il sait combien je suis un adepte du partenariat privé-public. M. Antoine nous a dit pendant quatre-cinq ans « vive le partenariat privé-public » pour le Logement. En 2004, il y a eu un budget, puis il a été retiré et puis il a été remis en 2005 et à l'ajusté 2005 il a été retiré à nouveau.

Il y a eu un projet qui s'est concrétisé en terme de partenariat privé-public. Je le dis pourquoi ? Parce que je connais très bien une commune où il y a un terrain géré par la Société wallonne du Logement, anciennement Terrienne, avec des hectares et des hectares et où nous avons constaté, en terme d'autorité communale, qu'un promoteur privé est venu nous voir il y a trois ou quatre ans en disant « je suis mandaté par la Société wallonne du Logement, il y a moyen d'y construire énormément de choses ». Aujourd'hui, trois ans après, nous n'avons toujours plus le moindre début de plan ou de je ne sais quoi. Donc, cette politique partenariat « public-privé » qui est spécialement organisé par le Code wallon du Logement doit ou non être relancée, mais je pense qu'au début de votre mandat, il faut nous donner un signal fort en la matière, que ce soit aux Parlementaires, que ce soit à toutes les parties prenantes en la matière.

Je terminerai par quelque chose qui me paraît aussi fondamental, et je reste dans le général, c'est le plan exceptionnel d'investissement. Début 2004, M. Dardenne, toujours Ministre du Logement à l'époque, dit « un milliard, un milliard pour le plan d'investissements dans les logements sociaux ». A celà, au milieu de la législature précédente, sont venus s'ajouter en tout cas, sur des papiers, 125 millions d'euros pour dire ce qu'il fallait faire, et puis 25 millions pour les alentours, et je me souviens — on en a encore parlé il y a deux jours — de la Société Toit et Moi, etc..Il y a quelques chiffres qui ont été avancés, et moi je n'ai toujours pas à l'heure actuelle, même en lisant tous vos budgets, la certitude des concrétisations des sommes. Que sont devenus ces « un milliard cent vingt cinq millions plus vingt cinq millions » ? On nous a dit qu'on lançait plein de choses partout. à l'heure actuelle on ne sait pas si c'est 400 millions, 600 millions, 700 millions qui ont été véritablement lancés dans le circuit de l'investissement ou si ce n'est pas grand chose. C'est une somme qui a été répétée à de multiples reprises. Dans le budget, on remarque qu'il y a cinquante millions inscrits là ou ailleurs, mais on ne sait finalement pas à quoi ça correspond très exactement par rapport à ce fameux plan PEI et les exigences d'ailleurs de la Banque Européenne d'Investissements sont aussi là derrière. Nous n'avons pas beaucoup de renseignements en la matière.

Voilà les questions, je crois, qui sont restées de nature générale que je me permettais de poser sous le contrôle de notre excellent Vice-Président.

M. le Président. – La parole est à M. Borsus.

M. Borsus (MR). – J'avais omis de donner un élément. Je vais simplement demander à M. le Ministre quelle est sa position par rapport à la position développée par M. Fourny de la création d'une forme de SELOR wallon, je le dis tout de suite, une position que je ne soutiens absolument pas et je trouve que l'essentiel des critiques formulées à l'égard du SELOR sont exagérées et une bonne partie du retard vient aussi de la Région.

Mais puisque nous avons deux visions manifestement opposées sur le sujet, M. le Ministre pourrait-il nous indiquer ce que lui souhaite en la matière, d'autant que s'il souhaitait initier quelque chose de cette nature, cela représente évidemment des engagements budgétaires.

J'avais une toute petite question en matière de Logement. C'est simplement de vous demander quel est le nombre de nouveaux logements que vous souhaitez ou que vous envisagez ou que vous plaidez de créer durant l'année à venir. On parle d'ajustement, alors quel est le nombre créé en 2009, et pour mettre tout cela en perspective parce qu'on a eu une querelle peut-être exagérée avec votre prédécesseur sur le sujet, pouvez-vous nous mettre cela en perspective, c'est-à-dire combien de logements ont été créés, c'est-à-dire créés chaque année de manière à ce qu'on puisse mettre en perspective votre objectif par rapport à l'objectif antérieur ?

Soyons clairs, pour Monsieur et Madame « tout le monde », un logement créé, c'est un logement dont on peut ouvrir le porte, dans lequel on peut s'installer, que l'on peut habiter, c'est-à-direpas un logement ordonné, rêvé dans les budgets, débattus au Parlement wallon, cela n''est pas un toit pour les gens évidemment. Quand je parle de logement créé, je parle d'un logement habitable et habité, un logement qui est effectivement entré dans la patrimoine commun.

Si je me permets de vous demander cette mise en perspective, c'est parce que entre l'estimation des Parlementaires et de votre prédécesseur il y avait généralement une variation de 1 à 10 au moins voire de 1 à 50 suivant les années. Donc je voudrais commencer cet exercice avec vous pour 2009-2010 de manière à ce qu'on puisse si possible réduire cette fourchette de 1 à 20 ou à 50 lorsqu'on fera l'analyse également de ce que vous avez créé, de ce que vous avez permis, soutenu ou dévelopé en terme de création de logements.

M. le Président. – Je pense que tout le monde a pu poser les questions qu'il souhaitait ou faire les remarques qu'il souhaitait dans le cadre de la discussion générale. Reprise à 14h00. Soyez prêts.

- La séance est suspendue à 12 heures 30 minutes.

- La séance est reprise à 14 heures 09 minutes.

M. le Président. – Après avoir travaillé ce matin, nous avions convenu, après la discussion générale qui comportait quelques questions techniques et plus pointues que des explications à proprement parler générales — mais ça c'est toujours comme cela et c'est assez normal finalement — que M. le Ministre dans le cadre de la problématique des notes arrivées ce matin, allait répondre d'une part, de manière transversale aux questions qui lui paraissent — et c'est tout à fait logique aussi qu'il ait quand même une dose d'appréciation en la matière — les plus générales et les plus transversales, et d'autre part qu'il donnerait quelques explications sur les chiffres qui vous ont été apportés en ce début de matinée.

Et puis après, il a été convenu que l'on referait secteur par secteur, ce que je n'appellerais pas un dernier tour de table, parce qu'il n'y a jamais de dernier tour de table lorsqu'il s'agit de démocratie parlementaire et de budget, mais pour aller peut-être un peu plus dans les détails, si besoin est et sans doute besoin il y aura.

Tout le monde est-il bien d'accord ?

La parole est à Mme Reuter.

Mme Reuter (MR). – Comme convenu, ce matin nous avons pris le temps qui nous était imparti ce midi pour tenter d'y voir plus clair par rapport aux modifications qui ont été apportées au budget ce matin. Je dois bien avouer que, malgré toute la bonne volonté et celle de mes collaborateurs, on a bien du mal à s'y retrouver et que par rapport au budget annoncé dans les documents d'ajustement budgétaire que nous avons reçus initialement, et par rapport aux modifications apportées ce matin, on ne retrouve plus du tout les mêmes chiffres et la somme ne représente plus le même montant du tout.

Il y a un flou total. Il y a des points que l'on ne retrouve pas, qui sont ajoutés dans l'*erratum* mais qu'on ne retrouve pas dans les documents budgéaires initiaux. Alors, le collaborateur de M. Nollet m'a très gentiment expliqué que c'était dû au fait que les articles qui n'étaient pas modifiés n'apparaissaient pas dans les documents budgétaires. Je veux bien le comprendre mais alors que l'on reçoive un document l'expliquant d'emblée et pas seulement ce matin en arrivant. Et encore, si je n'avais pas créé l'incident ce matin en disant qu'il y avait un problème et qu'on ne pouvait pas travailler convenablement, et bien, on se retrouvait avec un budget illisible, complètement modifié en dernière minute, et sans aucune explication.

Donc, c'est parce qu'on a pu faire des suspensions de séance et essayé d'y voir plus clair que j'ai appris cet élément-là mais sur la méthode, il y a déjà un problème. Ce n'est pas normal. Ou alors on nous l'explique ou alors on donne un document complet, expliquant que tel point n'est pas modifié, tel point l'est.

Il y a un problème de temps. On en a déjà parlé ce matin. On n'a pas le temps de réétudier ces chiffres qui diffèrent quand même beaucoup. Je comptais intervenir sur le secteur de la recherche puisque c'est ce secteur-là qui subit en grande majorité toutes les modifications reçues ce matin. J'estime que le travail parlementaire ne peut pas être fait convenablement et je refuse de travailler dans ces conditions-là. Cela ne me paraît pas normal, pas sérieux. Quand on est dans un Parlement wallon, je pense qu'on est obligé de travailler sérieusement. Déjà qu'on a peu de temps pour étudier les documents budgétaires mais si en plus, le matin même, on a des modifications de chiffres qui sont importantes -ce n'est pas un centime par-ci ou par-là, ce sont des modifications importantes, ce sont des subventions qui arrivent qui n'étaient absolument pas prévues à la base.

En ce qui concerne les *Spin Off*, par exemple, alors là, encore une fois, il y a un manque de lisibilité total puisque dans la Commission de M. le Ministre Marcourt, il y a aussi des subventions. Alors quelle est la différence, quelles subventions, chez qui, pourquoi ? On ne s'y retrouve plus du tout. Moi, je ne peux pas travailler dans des conditions comme celles-là et je voudrais d'ailleurs avoir la preuve que ces modifications-là qui ont été apportées ce matin n'ont pas d'impact sur le budget global de la Région, parce qu'ici, à ce moment-là, dans chaque Commission, on va apporter des petites modifications, mine de rien, ça va passer comme ça dans la Commission, on va voter et puis en fait, le budget qui sera présenté, ne sera pas du tout le budget qui a été analysé au départ.

Et donc, Monsieur le Président, je me permets de demander que M. le Ministre Nollet aille s'expliquer sur ce point précis en commission du budget. Et alors qu'on puisse au moins créer une Commission conjointe pour qu'évidemment les Commissaires de cette Commission puissent y assister et avoir des explications claires et précises car moi, dans ces conditions-là je ne peux pas travailler.

M. le Président. – La parole est à M. Devin.

M. Devin (PS). – Depuis ce matin, les membres de la Commission et l'ensemble des groupes politiques mettent en évidence effectivement des erreurs, des modifications intempestives dans ce budget. Au nom du groupe socialiste, je tiens à m'associer à l'hommage de tous les groupes à M. Daerden qui ne nous avait jamais habitué à cela.

M. le Président. – Je suis, si j'ai bien compris Mme Reuter, saisi d'une demande qui consiste à dire si oui ou non il y a une nécessité à ce stade-ci d'organiser une Commission conjointe avec la Commission Budget général pour voir si il y a possibilité de voir dans les autres Commissions si la même problématique ne se pose pas. Vous nous dites qu'il y a peut-être des doublons ou des absences de reprise, je n'en sais rien, avec les chiffres qui auraient été repris dans la Commission Marcourt, je n'en sais rien, je n'y étais pas, mais l'heure de midi a peut-être été l'occasion de faire des recoupements entre les collaborateurs et donc vous faites une demande précise d'aller là-bas.

Donc, je suis saisi d'un élément de procédure que je devrais logiquement soumettre au vote, oui ou non, sauf s'il y a un débat préalable sur la question.

La parole est à M. Fourny.

M. Fourny (cdH). – J'entends la requête qui est formulée et la plupart des Groupes depuis ce matin a formulé des remarques sur l'inexactitude des chiffres ou des imputations qui ont fait l'objet d'un *erratum.*

La question est de savoir s'il y a encore des questions par rapport aux modifications qui ont été apportées et si celles-ci ont été correctement intégrées dans les tableaux, mais je pense que M. le Ministre va y répondre et va apporter une réponse.

Deuxième élément par rapport à celà. Il y a eu des erreurs, on l'a signalé, dans la construction du budget. Mais le chiffre global du budget, lui, n'a pas varié. Et donc, je peux rassurer Mme Reuter, il n'y a pas d'impact sur le budget général. Cela me paraît clair. Il s'agit de corrections d'écritures dans les justificatifs qui ont été apportés par M. le Ministre, donc il n'y a pas d'impact au niveau global.

Par ailleurs, je veux quand même que l'on reprécise la portée et l'organisation des travaux. Notre Commission a aujourd'hui un vote à exprimer sur le programme jusificatif du Minitre qui est un avis en fait qui est transféré vers la Commission du Budget, qui elle, aura, après analyse de l'ensemble des Commissions spécialisées, un vote global à formuler sur le décret. Et là, ce vote, il interviendra lundi.

Alors, il est loisible à chacun des groupes, avant ce vote de lundi, s'il y a des explications complémentaires à demander à l'un ou l'autre des Ministres, de solliciter la venue du Ministre compétent dans des matières spécifiques pour venir s'expliquer devant la Commission du Budget préalablement au vote global sur l'ensemble.

Voilà, ça c'est la procédure. Je rappelle simplement à votre attention, Monsieur le Président, la procédure qui est d'application dans ce Parlement wallon depuis toujours. Donc je vois mal, en l'état actuel des choses, à ce stade, quel est l'intérêt de provoquer une réunion conjointe de la réunion de notre Commission et de celle du Budget. Je pense que c'est inapproprié. Pour moi, il n'y a pas d'impact sur le budget général et s'il y a des questionnements par rapport à ces éléments lundi, et bien, que M. le Ministre Nollet soit invité lundi après-midi à s'expliquer devant la Commission du Budget sur ces éléments qui peuvent être pertinents à vos yeux et là, il y a une nouvelle explication qui se fera en présence des deux Ministres. Mais le lieu et le moment, ce n'est pas aujourd'hui, c'est lundi.

Voilà ce que je voulais rappeler en matière de procédure et donc il m'apparaît que la demande ne se justifie pas en l'espèce et au moment où nous parlons.

M. le Président. – La parole est à M. Devin.

M. Devin (PS). – On va aller de l'avant. Je pense qu'à tout le moins, il faut permettre à M. le Ministre de pouvoir s'exprimer sur justement les difficultés techniques budgétaires qu'il a rencontrées, de pouvoir nous expliquer les raisons, de pouvoir nous expliquer le résultat du travail des membres de son Cabinet ce midi, comme il en a été convenu juste avant midi.

Ensuite, il nous appartiendra encore à la Commission d'agencer ses travaux comme elle le souhaite mais permettons à M. le Ministre de s'exprimer ici.

Mme Reuter (MR). – Si tous les membres de la Commission se sont exprimés à ce sujet-là, moi, j'estime qu'il n'est pas normal de voter lundi sur la globalité alors qu'ici il y a déjà un problème. Je ne vois pas comment on va aller voter en Commission des Affaires générales si, déjà sur la Commission ici, rien que sur les chiffres 2009, il y a une différence de trois millions d'euros.

Encore une fois, Monsieur le Ministre, à partir du moment où on arrive ici pour débattre d'un budget,

ce budget doit avoir pu être analysé. Cela n'a pas pu être le cas. On a eu une heure et demie ce midi pour essayer de s'y retrouver dans les chiffres. Ce n'est pas une méthode respectueuse du Parlement wallon. Je suis désolée. En une heure et demie, on doit vite, vite, essayer de s'y retrouver. Je suis peut-être une nouvelle Parlementaire, mais j'aime faire les choses convenablement et je ne peux pas entrer dans une discussion budgétaire si je n'ai pas des éléments clairs et précis.

J'ai fait les calculs et il y a des choses qui ne vont pas et je trouve que c'est un peu facile, en Commission, de se dire, « gagnons du temps, M. le Ministre va s'expliquer » et puis voilà, on n'a pas le temps de réfléchir, on n'a pas le temps de digérer les éléments et on doit tout de suite avancer.

Moi, je veux bien, mais si c'est comme cela que doit travailler le Parlement wallon, et bien, moi, cela ne me convient pas et j'estime que nous avons le droit, en tant que Parlementaires, d'avoir un certain nombre de précisions et de certitudes et d'éléments d'analyse avant de pouvoir se prononcer.

M. le Président. – La parole est à M. Desgain.

M. Desgain (Ecolo). – Je pense que M. Fourny a bien indiqué quelle était la procédure habituellement suivie au sein de ce Parlement wallon lors de l'examen du budget. Et donc, ici, nous sommes réunis depuis ce matin pour examiner le programme justificatif du budget du Ministre Nollet pour l'ajustement 2009 et le budget 2010. Il nous est loisible de poser toutes les questions d'éclaircissement dont nous avons besoin et qu'on entende au moins déjà ici avec toutes les questions qui ont été posées ce matin et que vous posez encore ici au début de votre intervention, Madame Reuter... Laissez au moins la possibilité à M. le Ministre de répondre à toutes ces questions d'éclaircissement.

Nous aurons ensuite, M. le Président de la Commission l'a indiqué, un second tour d'intervention où nous pourrons reposer des questions si les choses ne sont pas claires, et moi, je vais entendre que déjà rien que le fait que les compétences soient parfois réparties de façon différente entre le Gouvernement précédent et ce Gouvernement-ci justifie parfois qu'on pose des questions d'éclaircissement pour comprendre comment des allocations de base ou des programmes ont été répartis entre deux Ministres différents. Cela, je peux comprendre. Cela me paraît quelque chose de normal. On est ici cet après-midi pour entendre le Ministre et j'imagine, bien conseillé par toute l'équipe qui l'accompagne, pour nous donner toutes les réponses aux questions d'éclairssissement qui nous paraîssent nécessaires. Puis, si il reste encore un problème de fond plus politique aux yeux d'un des partis présents ici, il est vrai que la discussion en Commission du Budget de lundi peut aussi être importante et que certains problèmes, si nécessaire, peuvent remonter et être abordés dans cette Commission.

Donc moi je vous propose qu'on entende le Ministre apporter les éléments de réponse par rapport à toutes les questions qui lui ont été posées et puis, après cela, qu'on poursuive les travaux et vous pourrez juger à ce moment-là si vous pouvez vous faire ou non une opinion valable sur le budget.

M. le Président. – La parole est à M. Stoffels.

M. Stoffels (PS). – Autant que l'on doit attendre de la part du Gouvernement wallon des documents qui sont corrigés pour éviter que l'on doive se positionner sur des documents qui, mannifestement, contiennent une série d'erreurs. Autant qu'on doit s'attendre à ce qu'on discute sur base de documents correctement établis, autant je refuse de rediscuter à intervalle d'une heure de la méthode de travail. Nous avons convenu une méthode de travail ce matin quand les questions ont été mises sur table. Le Ministre a été invité à répondre. Maintenant, je refuse effectivement de juger la réponse du Ministre avant qu'il ne l'ait donnée. Une fois qu'il aura donné la réponse, je verrai avec les autres commissionnaires autour de la table pour déterminer si oui ou non, on doit demander au Ministre de revenir lundi devant la Commission du Budget pour répondre aux dernières questions pour lesquelles, à la fin de notre travaux, il n'y aurait pas encore de réponse suffisante.

Mais de grâce, arrêtons un peu de redéfinir et de remettre en question notre méthode de travail à intervalle d'une heure. Sinon, on passera toute la journée complète à discuter de méthodes de travail qui par ailleurs peuvent également avoir une autre composante. Il est vrai que s'il est difficile d'apprécier les budgets dans la mesure où il y a des erreurs qui se sont glissées dedans, ce n'est pas la seule explication, Monsieur Desgain vient d'en relever une deuxième : c'est aussi la capacité de comprendre le budget qui intervient là dedans et qui impacte également sur notre manière d'approcher les différentes sensibilités.

Je vous propose donc effectivement, comme convenu ce matin, que le Ministre s'explique et après on verra. On verra si le Ministre doit revenir lundi devant la Commission du Budget donner des explications supplémentaires ou s'il a pu apporter effectivement les éclaircissements que nous demandions ce matin.

M. le Président. – Monsieur Fourny

M. Fourny (cdH). – Oui je rejoins M.Stoffels, je pense que la parole est à M.Le Ministre maintenant pour nous expliquer ou s'expliquer sur l'erratum, les remarques qui ont été formulées par les uns et par les autres sur les imperfections au niveau des chiffres tel que cela a été souligné. Ensuite, qu'on n'en évalue alors, après ce qui a été dit, la pertinence ou non du propos. Mais avançons ! On ne va pas discuter de procédures toute la journée. On sait qu'il y a eu des problèmes, mais donc maintenant que le Ministre s'explique sur les corrections rectificatives et puis qu'on avance !

M. le Président. – Bien, j'ai entendu tout cela, je veux vider le problème.

Mme Reuter (MR). – Oui mais non, juste pour dire que moi je maintiens ma position.

M. le Président. – Que vous demandez en quelque sorte qu'il y ait sur cette possibilité qu'elle soit justifiée ou non... moi, je suis Président. Donc, je me mets un peu au-dessus. Je l'ai vécu une fois en 2001 — 2002 : c'était sur la régionalisation de l'agriculture à l'époque et il y avait eu, je me souviens, subitement un rapprochement des deux commissions pour voir exactement où on allait dans les budgets. J'ai ce souvenir précis personnel. Je sais que cela s'est déjà passé. Mais, en tout état de cause, un Président saisi d'un problème, d'un incident de procédure, le soumet au vote à la demande de qui le souhaite.

Donc qui est pour ce renvoi en Commission conjointe essentiellement sur les questions qui ont traits aux derniers documents déposés ce matin.

M. Fourny (cdH). – Président cela ne va pas ! Je regrette, cela ne va pas !

On ne vote pas, on n'a pas eu la moindre explication. Il y a plus de 50 questions qui ont été posées ce matin au Ministre et qu'on n'a pas encore eu le moindre commentaire. On n'a pas eu le moindre commentaire sur les remarques que chacun à pu formuler au Ministre à 12h00. Ecoutez, non ! Il faut rester sérieux ! On ne va pas voter. On n'a même pas les réponses aux questions que nous avons posées.

M. le Président. – Je veux bien prendre le règlement. Je suis toujours Président. Je reste au milieu de la table. Je prends le réglement : sur tout incident de procédure, quand il y a une demande, on vote et puis la majorité gagne, c'est tout !

M. Fourny (cdH). – Cela n'a aucun sens, nous n'avons aucune réponse à l'ensemble des questions que nous avons posées sur la table.

M. le Président. – Et bien le réglement d'ordre intérieur qui dit que sur tout élément de procédure un vote peut être sollicité. Ce n'est pas moi qui fait le réglement.

M. Fourny (cdH). – Franchement cela n'a pas de sens et j'espère que vous rappelerez aussi dans votre rôle de Président la date à laquelle chacun des groupes peut demander l'invitation ou adresser l'invitation au Ministre de comparaître lundi en Commission du Budget pour s'expliquer sur d'éventuelles demandes complémentaires.

J'imagine que vous en avez parlé en Conférence des Présidents et que nous aurons une communication à ce propos, parce que cela c'est la vrai réponse au problème éventuel qui pourrait se poser : c'est d'inviter le Ministre lundi après les explications, de comparaître en Commission du budget à côté du Ministre Antoine pour s'expliquer sur les questions complémentaires.

M. le Président. – Je voudrais que tout le monde reste calme. Tout d'abord, nous n'avons été associé qu'une demi-heure à une conférence des Présidents. Donc, excusez-moi mais en tant que Président de Commission je ne sais pas encore trop comment je dois avancer puisque vous m'invectivez, je vous réponds. Il faut quand même savoir où on va. Personnellement, j'essaie de rester objectif. J'ai présidé les dernières années la Commission de Monsieur Antoine quand il y a eu des problèmes et Dieu sait si il y en a eu. On a soumis au vote. On a parfois des suspensions de séance et je regarde Madame la Secrétaire, je ne la prends pas à témoin parce que je ne voudrais pas la mettre dans l'embarras, article je ne sais plus lequel mais je veux bien faire une suspension de séance pour vous le retrouvez, très clairement quand il y a un incident de procédure, Monsieur Fourny, vous êtes juriste, quand il y a un incident de procédure on soumet au vote et les gens se prononcent.

Monsieur Eerdekens vous n'êtes pas d'accord ?

M. Eerdekens (PS). – Mme Reuter a parfaitement le droit de demander que l'on puisse demander au Ministre de s'expliquer devant la Commission du Budget. Si une majorité dans la Commission se dessine pour une position contraire, peut parfaitement décider de ne pas agréer cette proposition. Vidons l'incident de procédure et on pourra avancer.

M. Devin (PS). – Tout en restant calmes. Est ce que, Monsieur le Président, nous pouvons demander de respecter le règlement et nous soutenons Madame Reuter dans sa démarche et donc passons au vote.

M. le Président. – Une dernière intervention de Madame Reuter et puis je mets au vote !

Mme Reuter (MR). – Je voudrais juste que les choses soient claires. Ce n'est pas un revirement de position. C'est simplement qu'il est vrai que, sur le principe, nous avions décidé ce matin de poser les questions cet après-midi au Ministre. Cela, je le reconnais tout à fait, mais c'était sans avoir eu effectivement une heure à midi pour essayer d'analyser les documents et, là, je me suis bien rendue compte que le problème était bien plus important que celui qu'on voulait bien nous laisser entendre ce matin. Au vu des chiffres et des différents documents qui m'ont été apportés ce matin, je ne peux pas continuer à travailler sereinement dans cette Commission de cette façon-là. Donc, c'est un revirement de situation comme cela. C'est simplement que moi j'ai pris le temps de lire les documents, d'analyser, et donc cela ne répond pas à mes attentes.

Voilà, pourquoi je demande que, on puisse passer au vote effectivement.

M. le Président. – Bien. Qui est pour la proposition de Madame Reuter ? Qui est contre ? 8 contre 3. C'est bien celà ? Cet incident est clos. Voilà, nous pouvons alors avancer.

La parole est à M. Crucke.

M. Crucke (MR). – J'ai essayé de tenir mon calme mais je pense que- et je remercie Monsieur Eerdekens en façe de moi.

La question qui était posée par Madame Reuter - et c'est son droit de parlementaire de poser une question si cela plaît ou ne plaît pas la majorité c'est comme cela, tout ne plaît pas toujours dans la vie- et je peux bien comprendre que Madame Reuter qui a passé un certain nombre de minutes pour ne pas dire de demi-heure et même d'heures finalement ce midi avec ses collaborateurs pour étudier la chose se dit : « cela commence à bien faire ». Voilà, le vote est là ! il faut le respecter. Vous avez refusé aujourd'hui qu'il y ait une commission conjointe qui se réunisse. Je pense qu'on aurait pû, enfin cela c'est mon avis, c'est pour cela que j'ai voté pour, on aurait pu régler le problème aujourd'hui.

Monsieur Fourny, si vous me permettez, une seule chose, il y a des règles que le Président a rappelé, il a d'ailleurs parlé de son passé qui est toujours un présent et qui sera ausii son futur aussi, un éternel futur d'avocat, qui est le vôtre. Respectez simplement aussi le droit aux uns et aux autres de s'exprimer.

Vous avez donc refusé le fait qu'aujourd'hui, soit débattu dans une Commission conjointe ce problème. Je ne suis pas plus sot qu'un autre. Je peux bien comprendre le vote et même si je ne me suis pas rallié à ce vote, je dis : je l'ai compris. Ca ne m'étonnait pas trop.

Ceci dit, il y a quand même une chose que vous ne me ferez pas avaler : c'est que dans les documents qui ont été remis, erreur il y a. C'est M. Stoffels lui-même qui a parlé, je reprends ses termes, « erreur reconnue ».

Je n'ai pas dit que le Ministre était jusqu'au point où il reconnaît toutes ses erreurs, il n'a d'ailleurs pas que des défauts. Je vous rassure. Il a un certain nombre de qualités également.

Mais vous avez parlez d'erreur reconnue. J'ai bien entendu également ce que disait juste à côté de vous, M. Fourny, en disant, « lundi on pourra en discuter ». Vous me permettrez de dire que quand je vois la manière dont les choses se passent ici majorité contre opposition, « chat échaudé craind l'eau froide » !

Alors, soyons de bon compte. Il y a manifestement des erreurs fondées, pas fondées, justifiées, pas justifiées... Le document atteste d'erreurs. Elles ont été communiquées -c'est le moins que l'on puisse dire- *illumini elitis*, Monsieur le Président, la Commission d'aujourd'hui. Pas *ad hoc*. Cela veut dire vraiment au moment où nous aurions dû en prendre connaissance.

Moi je pense que cela, c'est une question qui effectivement comme le disaient M. Fourny et M. Desgain également avec un certain courage, je le reconnais, mérite d'être soumis à la Commission des Affaires générales lundi. Mais puisqu'on en est là, et qu'on veut effectivement soumettre -et je vois qu'on opine de la tête et vous avez raison- il faut soumettre cela à la Commission des Affaires générales lundi.

Il y a un deuxième problème qu'on a soulevé dès ce matin Monsieur le Président. J'ai cru comprendre que nous n'étions pas les seules dans l'opposition à le souligner et qui me semble important et cela m'a été confirmé aussi sur l'heure de midi, je rassure Madame Reuter, il n'y a pas qu'elle qui travaille sur l'heure de midi, c'est la non communication des OIP.

Dans cette Commission-ci et dans la Commission de Monsieur Henry.

Ce qui me fait bien dire ce que je pensais ce matin, le hasard faisant bien ou mal les choses, chacun y mettra ce qu'il veut, chez les deux Ministres Ecolo, il y a un problème de communication. Je ne trouve pas normal de voter

des articles budgétaires pour lesquels 90% n'est pas à notre dispositions. Ce n'est pas normal.

Les articles budgétaires dans lequel 89 ou 90% du budget n'est pas à notre disposition, si vous trouvez cela normal, moi, il n'y a rien à faire, je ne trouve pas cela normal.

Donc, je vous demande de tenir compte du vote qui est intervenu et aussi des réflexions qui ont été émises par les uns et les autres, je vous demande un vote dans lequel cette Commission confirme que seront soumis à la Commission des Affaires générales de lundi, deux problèmes, et je suppose que là il n'y aura pas de difficultés puisque j'ai entendu le cdH et écolo dire qu'ils y étaient favorables, l'un qui est celui de la difficulté et du changement de chiffres en pleine séance de Commission, à savoir s'il n'y a pas d'influence sur le budget général ou si cette méthode est une méthode fonctionnelle. Deux, le fait que nous n'ayons pas à disposition les budgets des OIP. Je souhaite que ces deux questions soient lundi posées, au nom de cette Commission, à la Commission des Affaires générales. Et je demande un vote, que les choses soient claires, sur ces points là.

M. le Président. – La parole est à M. Eerdekens.

M. Eerdekens (PS). – Monsieur le Président, nous avons eu un premier incident de procédure qui a abouti à un vote. Sitôt le vote intervenu avec le résultat que l'on sait, nous avons eu un commentaire brillant du vote par M. Crucke, qui soulevait d'emblée un nouvel incident de procédure potentiel qui devait lui aussi aboutir à un vote, un peu comme le chat qui tourne après sa queue, mais ne serait-il pas plus sage d'entendre la réponse de M. le Ministre et d'ensuite nouer un débat sur cette réponse et de provoquer alors de nouveaux incidents de procédure. Voter maintenant n'aurait pas de sens sauf si vraiment vous le demandez, auquel cas le Président fera procéder à un vote pour dire : non ! dans l'état actuel de notre information, c'est-à-dire l'absence de réponse ministérielle à votre proposition, mais si la réponse ministérielle est donnée, peut-être que votre idée pourrait avoir un sens et que le Ministre lui-même pourrait considérer qu'elle est pertinente.

Sans réponse ministérielle, il nous est impossible d'organiser un vote sauf pour le plaisir de voter, ce pour quoi finalement nous sommes rémunérés puisque on signe ici quand on arrive le matin, un bon de présence.

M. le Président. – Je ne sais pas pourquoi j'aboutis toujours comme Président de Commission à problèmes. C'est sûrement un destin. Mais ceci étant, vous êtes tous en train, dans la majorité, de demander la parole. Mais je ne sais pas qui a levé la main le premier.

La parole est à M. Fourny.

M. Fourny (cdH). – C'est simplement, pour compléter le propos de M. Eerdekens, de savoir si on faisait un petit tour pour voir si on donne la parole à M. le Ministre. je propose qu'on vote là-dessus.

M. le Président. – La parole est à Mme Reuter.

Mme Reuter (MR). – Je voudrais juste répondre à M. Eerdekens. Quand il dit qu'on n'a pas d'éléments, je suis désolée, on a quand même suffisamment d'éléments, que ce soit l'*erratum* qui nous a été apporté ce matin ou, comme l'a dit mon Collègue, le manque total de budget des OIP pour faire une demande de justification devant la Commission du budget. Donc, dire qu'il n'y a aucun élément et que c'est juste pour faire un incident de procédure, je trouve cela un peu limite quand même.

M. le Président. – Dans l'ordre, j'enregistre qu'il y a eu un premier vote sur une demande de Commission conjointe. Le résultat est là. On n'en parle plus.

Il y a une deuxième demande de vote, vu l'absence des budgets OIP de M. Crucke et il y a une troisième demande de vote chronologiquement extraordinaire, je crois que cela fera partie des annales du Parlement wallon, pour qu'on demande que le Ministre puisse parler.

Donc, pourquoi pas ? Je crois qu'il faut parfois innover, et dans la bonne humeur de surcroît, cela fera plaisir à tout le monde.

Sur le deuxième vote, qui est pour, si j'ai bien compris M. Crucke, que le dossier soit resoumis lundi à la Commission du Budget, en plénière, avec, si je peux me permettre, M. Fourny et si j'ai bien compris votre demande, les budgets des OIP qu'on devait rentrer dans les délais voulus et qu'on n'a pas fait.

Qui est pour ce report à lundi, le temps d'avoir les budgets des OIP ? Qui est contre ? tout le monde est-il toujours présent ? il y a 7 votes contre, 3 pour et une absention. M. Fourny s'abstient.

La parole est à M. Fourny.

M. Fourny (cdH). – Je justifie mon abstention pour simplement vous signaler que cette initiative revient à chacun des groupes à la simple demande et qu'il n'est pas utile de voter sur cette requête, ce vote est tout à fait inutile.

M. le Président. – Alors, compte tenu de ces éléments, et on va faire la première page à mon avis, on a permis peut-être un jour au Ministre de répondre, qui est pour que M. le Ministre réponde aux questions ?

En tant que Président, je vais quand même dire ceci, les choses étant ce qu'elles sont à ce stade, tout cela étant réglé dans la bonne humeur, M. le Ministre, vous avez la parole.

M. Crucke (MR). – Je veux bien être de bon compte, mais si on souhaite continuer à travailler ensemble ici, il y a eu un incident sur les chiffres, ou bien on donne la clarté sur ces chiffres....

M. le Président. – M. le Ministre va commencer par répondre sur les chiffres nouvellement déposés ce matin.

M. Nollet, Vice-Président et Ministre du Développement durable et de la Fonction publique. – J'ai fait le dur apprentissage de ne pas être sur le banc des Parlementaires, je vois cela, j'observe. Donc effectivement, moi je m'étais préparé pour vous répondre dans l'ordre de ce qu'on avait prévu ce matin, à savoir d'abord les incidents liés au dépôt tardif, au non dépôt, aux *addendum*, aux *corrigendum*, et puis après, je vous dis aussi, j'ai déjà des réponses transversales et j'ai réservé, mais elles sont déjà prêtes, des réponses thématiques, puisque si j'avais bien compris, on allait compléter les questions thématiques par une intervention d'une part sur la Fonction publique, après sur l'énergie, puis que le Logement et puis enfin sur les autres compétences qui sont les miennes.

Voilà, moi, j'avais travaillé comme cela et donc puisque maintenant je peux aborder les questions qui ont posé problème, d'abord celles sur le budget des OIP qui ne sont pas présents. Effectivement, et là, je crois qu'il y a une question de principe qui est derrière cela. Quand le Code demande au Gouvernement wallon et en l'occurence au Ministre compétent de déposer le budget, que doit-il déposer ? Le budget que lui-même a reçu pour aller en conclave budgétaire ? ça, je l'ai reçu, je peux vous le déposer. Mais ça, ce n'est pas le budget, c'est le projet de budget de l'organisme. Le Code dit « le budget ». Mais celui-là, soyons bien clairs, je l'ai. Je peux vous le déposer bien entendu, on peut en faire des photocopies, on peut le donner. C'est le projet de budget.

Une fois que le conclave budgétaire est terminé, totalement terminé, pas les grands équilibres, c'est-à-dire, jusqu'au dernier euro, le Ministre, quand il a la délibération du Gouvernement wallon, transmet l'information à l'OIP qui doit alors se réunir, d'abord les techniciens élaborent leur budget et modifient les choses mais le Conseil d'administration de l'OIP concerné se réunit, adopte définitivement son budget, à ce moment là me le retransmets et ça, je suis alors en mesure de le transmettre comme étant un budget de l'OIP. Donc si vous voulez le projet de budget, aucun problème, je peux le donner évidemment. Si vous voulez le budget avec le calendrier, c'est beaucoup moins évident d'avoir la garantie de le faire.

Mais moi, on fait l'un ou l'autre, peu importe, il faut simplement le dire. Et si on voulait être tout à fait correct dans le raisonnement, le budget ne serait adoptable par l'OIP que quand le Parlement wallon a adopté le budget. Parce que, sait-on jamais qu'un amendement soit déposé et ait effectivement pour impact de réduire ou d'augmenter la dotation à l'OIP. Donc, moi, j'ai peut-être commis une erreur, je n'ai pas peur d'utiliser le terme, en ne déposant pas le projet de budget, mais ça, je l'ai et si vous le souhaitez, vous l'aurez même ce soir ou pour lundi, il n'y a pas de problème. Mais ne me dites pas que c'est ce que dit le Code. Le Code, vous l'avez lu tantôt, dit « le budget ».

Et pour l'ONE, et c'est intéressant, évidemment, je déborde un peu, vous m'en excuserez, sur les compétences de la Communauté. On a une semaine de plus, on peut réunir normalement, je touche du bois, le Conseil d'Administration pour adopter le budget qui lui, sera fidèle à ce que le Gouvernement wallon a adopté comme délibération budgétaire finale sur le budget.

Donc, là, normalement, on aura le budget, non plus le projet de budget, mais le budget adopté en fonction de la délibération. Mais ici, on a une semaine de moins, excusez-moi, alors, moi, je peux vous déposer les projets de budgets tels que nous on les a reçus pour monter au conclave, ça, Monsieur le Président, je peux les déposer, mais il faut le savoir, on fait l'un ou l'autre ou l'un et l'autre d'ailleurs. Mais pour la deuxième partie, il faut un délai, il faut accepter que les OIP réunissent leur Conseil d'Administration. ça, c'est pour la première dimension.

Deuxième chose. Sur les modifications et les *addendum*. Tout d'abord, je l'ai déjà dit ce matin, je pense. L'*addendum* n° 2ter que vous avez reçu, me semble-t-il, mais peut-être que je me trompe car moi je les ai reçus en décalage, en même temps que les autres documents hier, cet *addendum* là n'est en fait qu'un tableau de deux pages qui manquait. C'est l'annexe n° 2ter. ça, ce n'est que la compilation des chiffres que vous aviez dans le programme justificatif. C'est le premier *addendum*. Ce matin, un second *addendum* a été déposé pour l'inital 2010 et

un autre pour l' ajusté 2009. De quoi s'agit-il ? Je vous l'ai dit : de tenir compte des remarques qui ont été formulées pour réconcilier le tableau chiffré de la Cour des comptes avec les chiffres du Gouvernement wallon, de telle sorte que l'écart pour ce qui concerne les compétences, n'existe plus.

On a demandé hier à la Commission du budget, et moi je n'y étais pas, et le document nous a été transmis avant-hier, de réconcilier les choses. Pour les codes 8, on le fait dans ce tableau-ci. C'est exactement ce qui est fait à la fois pour l'ajusté et à la fois pour le 2010. Vous l'avez pour 2010, c'est le tableau horizontal et pour le 2009 ajusté, c'est l'autre tableau. Alors, pour le 2010, les choses s'équilibrent en tant que tel. Pour le 2009, ce n'est pas le cas. Pourquoi ? Et là, Madame Reuter, comme vous l'avez dit, mon collaborateur vous l'a expliqué ce midi. Parce que la troisième partie de ce tableau là ce sont en fait des budgets liés au plan Marshall. Et comme vous le savez, on l'a déjà dit, les budgets du plan Marshall se retrouvent dans une allocation de base aussi qui est globale. Et donc, on a réaligné sur les montants initiaux et le reste se retrouve dans l'allocation de base où il faudra aller puiser et alimenter ultérieurement chacune des allocations.

Voilà, je pense, de manière synthétique, de quoi expliquer les deux tableaux que je vous ai déposés. C'est la réinscription en Code 8 avec pour l'ajusté, la spécialisation du plan Marshall qui remonte dans l'allocation de base globale.

Reste maintenant la question de M. Stoffels sur les sommations, qui est une autre question encore. Ce n'est pas un *addendum*, M. Stoffels a raison, il l'a remarqué, et je reconnais tout à fait que nous ne l'avions pas vu. Les autres, nous l'avons vu évidemment, nous l'avons fait parce qu'il y a eu une remarque. Et ça, nous ne l'avions pas vu, je reconnais tout à fait que la somme en 2010 à l'initial des programmes 16-12, qui est à la page 134 du programme justificatif est erronée. C'est un fait, je le reconnais, M. Stoffels l'a vu. Pourquoi ne l'avions-nous pas vu ? Parce que nous avons travaillé en tableau Excel et qu'à un moment donné, il a fallu les transmettre en tableau Word et qu'une ligne ne s'est pas sommée. Voilà, c'est une réalité, nous aurions dû le voir, nous ne l'avons pas vu au moment où nous avons reçu les documents, on n'a pas vérifié la somme.

L'axe « Rechereche scientifique », je l'ai cité tout à l'heure et on pourra y revenir dans le cadre des travaux, 142 millions d'euros. L'axe « Création d'activités et d'emplois de qualité », 166 millions et l'axe « Alliance Emploi-Environnement » 279 millions d'euros. Cela me permet de faire le lien avec une de vos questions transversales justement sur l'Alliance Emploi-Environnement, ce programme sera initié en 2010 par le respect de la DPR qui dit d'abord « élaboration des programmes avec les acteurs » et je pense notamment aux architectes, aux urbanistes, aux gens qui s'occupent de constructions en matière de Logement et ensuite, traduit d'un point de vue budgétaire, mais il ne sera pas traduit dans une seule allocation de base. Il sera traduit dans plusieurs allocations de base, que ce soit pour le Logement, que ce soit pour l'énergie, ou que ce soit pour l'Emploi qui est dans les compétences d'un autre Ministre.

Voilà un peu pour vous expliquer la manière dont on a structuré les choses, tout part de l'allocation de base du Ministre-Président et puis cela est éclaté en fonction des différentes compétences. Mais arbitrage il y a eu sur les grandes enveloppes. Après viendra le *fine tuning* en fonction aussi de l'élaboration du calendrier.

Vous savez que la répartition des marges et des moyens budgétaires du plan Marshall a ceci de spécifique, c'est que tous les trois mois, vient au Gouvernement wallon le délégué spécial chargé de la coordination du plan Marshall, avec lui on fait le point sur la répartition des budgets et les projets à venir et si des enveloppes restent non dépensées, non consommées sur le trimestre, elles peuvent être réutilisées par d'autres Ministres sur d'autres compétences, sur d'autres axes, toujours dans le cadre du plan Marshall 2.Vert. Voilà un peu comment on fonctionne, ce n'est pas neuf, c'était déjà le fonctionnement du plan Marshall initial.

Sur la question du tiers investisseur, parce que cela vaut en Logement, cela peut valoir en énergie aussi, c'est vrai qu'il y a un premier montant qui a été initié en 2009 et versé à la SOWALFINAL mais cette allocation de base est remise à zéro en 2010, simplement parce que l'intervention qui était promise a été engagée en 2009, elle consistait en une opération *one shot* à l'époque et cela a été réalisé, cela permet d'avoir un capital au point de départ pour engendrer différentes formes. Vous savez que, par définition, le tiers investisseur à un moment donné, se refinance aussi, puisqu'il prête l'argent de telle sorte qu'on puisse investir et se rembourse sur les économies d'énergie.

Ceci dit, on voudrait aussi dans une perspective pluriannuelle décliner le tiers investisseur sous différentes formes. La palette peut aller du pré-financement des aides, évitant ainsi aux bénéficaires d'avancer les sommes investies ou du moins une partie de celles-ci jusqu'au véritable tiers investisseur qui se rembourse, comme je viens de le dire, à l'aide des économies effectuées par les citoyens eux-mêmes.

Voilà, c'est dans ce cadre là que la proposition de partenariat « public-ménage » verra le jour et on pourra la traduire concrètement dans le secteur du Logement prioritairement. on travaille aussi à envisager cela du côté des primes, mais là c'est un travail pour le plus long terme donc, en tout cas, à court terme sur le tiers investisseur, à la fois l'explication et à la fois pourquoi on en reparlera là-bas.

Alors, c'est vrai, on est dans une situation budgétaire étriquée, difficile. Mais, admettez, avec ce qui a pu être présenté ce matin, et notamment l'investissement fort sur les primes et particulièrement en matière d'isolation, il y a des intonations extrêmement importantes. En matière de Logement, on est à 315 millions, il me semble que c'est quand même une intonation qui me semble très forte, justement en période de crise. Relancer le crédit hypothécaire social, c'est aussi quelque chose de fondamental pour ce qui nous concerne. Et on l'a dit pour les primes, et je remercie ceux qui m'ont posé la question. Effectivement, le photovoltaïque, on en a déjà parlé, on ne va pas refaire le débat, les choses sont données et la seule chose qui est encore en élaboration pour l'instant, c'est un mécanisme effectivement où on réfléchit pour une avance en la matière. Mais sur les primes elles-mêmes, on a donné le calendrier et il me semble être fondamental de pouvoir dire aujourd'hui à quel moment, et les gens vont recevoir l'information avant Batibouw, le nouveau dispositif va être mis en oeuvre, c'est-à-dire à partir du 1er mai. Et j'entends tout à fait ce qui a été dit par rapport aux Communes. L'information va être donnée avant Batibouw, donc ça va être probablement fin janvier, début février, et elles pourront effectivement à ce moment là être en pleine cohérence avec ces chiffres là, si elles le souhaitent, parce qu'ici on n'est pas dans une compétence régionale qui impacte obligatoirement les Communes. Elles font le choix bien entendu, et certaines Provinces aussi le font également. Mais comme ça, sur le calendrier, les choses ont pu être dites et sur les montants, je vous l'ai dit, initial 2009 : 35 millions, initial 2010 : on est à 50 millions si on prend comme en 2009 les apports du fonds énergie.

Toujours de manière transversale, on m'a interrogé pour savoir pourquoi l'ajustement venait si tard. Et bien, on est dans l'année post-électorale, je veux dire par là que les élections ont eu lieu au mois de juin. Il appartenait au précédent Gouvernement wallon de juger si oui ou non il voulait un ajustement avant. Son choix a été de le reporter à plus tard, de déjà prévoir quelques mesures de prudence. Manifestement la crise économique s'est encore amplifiée et on a dû procéder à un ajustement difficile, oui, délicat en la matière. je pense que le faire plus tôt n'eût pas été possible, simplement parce qu'il y a la formation des Gouvernements, la formation des Cabinets, la réalisation des tableaux budgétaires, vous avez vu que c'est parfois complexe en la matière, on n'est pas non plus exempts de petites erreurs, on en a parlé jusqu'il y a quelques instants.

Par rapport aux demandes d'auditions complémentaires, on a déjà planifié en début janvier un travail important avec la Société wallonne du Logement. Lors de la dernière réunion de Commission on a évoqué l'idée aussi de questionner sur les Agences immobilières sociales. Tout cela peut, bien entendu, être fait, être réalisé, mais il me semble qu'ici on a déjà de quoi en tout cas nourrir suffisamment le débat avec les chiffres qui sont dans le budget, avec les justifications que j'ai pû apporter de manière transversale.

Je ne suis donc pas d'accord de considérer que ce budget est simplement un budget staté par rapport à l'année dernière, au contraire, il s'agit de lancer la phase de transition vers laquelle nous voulons aller. Il y a des accents nouveaux, il y a des confirmations aussi, mais il y a surtout la volonté de faire face à la crise et de se redéployer au plus tôt.

Voilà, c'est une première intervention très générale, et j'en conviens, je vais tout de suite rassurer les parlementaires qui sont intervenus sur des thématiques bien précises. J'ai regroupé cela par thématiques, je suis prêt à le faire maintenant. Mais par respect pour ceux qui ont réservé leurs interventions dans les cadres thématiques, je me propose, Monsieur le Président, de les aborder les unes à la suite des autres, dans l'ordre que vous souhaitez, mes paquets sont prêts. Je veux juste dire que je n'ai pas terminé ma réponse par rapport à tout ce qui a pû être dit ce matin.

M. le Président. – Y a-t-il une réplique dans le cadre de la discussion générale ? Et puis, nous rentrerons dans les « paquets ». J'en aurai une toute petite sur ce contrôle.

La parole est à M. Devin.

M. Devin (PS). – M. le Ministre confirme bien qu'il a reçu les projets de budgets des OIP et qu'il n'en n'a pas été privé comme l'a spécifié M. Crucke. Vous les avez bien reçus ? Non, mais c'est clair. Parce que ce qui a été dit par M. Crucke c'est que M. Nollet et M. Henry, tous les deux, et rien qu'eux deux, ne les avaient pas reçus. Ils les ont bien reçus ?

M. Nollet, Vice-Président et Ministre du Développement durable et de la Fonction publique. – Je peux même vous préciser les dates, si vous souhaitez. Comme cela les choses seront dites et je l'ai dit au micro, mais il faut que j'aie le temps de les

dire. La SWCF, nous l'avons reçu le 18 septembre, SWL le 3 septembre et le Fonds du Logement le 11 septembre. Nous les avons bien reçus et c'est ceux-là que nous allons vous transmettre, il s'agit bien des projets, mais cela vous l'avez dit dans votre question, Monsieur Devin.

M. le Président. – La parole est à M. Stoffels.

M. Stoffels (PS). – J'ai une petite question que j'avais également posée ce matin. Avez-vous eu la possibilité de contrôler si effectivement les montants tels que corrigés maintenant, se retrouvent dans le budget général ?

M. Nollet, Vice-Président et Ministre du Développement durable et de la Fonction publique. – Quels montants ?

M. Stoffels (PS). – Ceux où les additions viennent d'être corrigées.

M. Nollet, Vice-Président et Ministre du Développement durable et de la Fonction publique. – Ce qu'on a pu vérifier, en ce qui nous concerne, c'est que toutes les allocations de bases individuelles étaient bien reprises effectivement. Maintenant, on va encore corriger au niveau des totaux, S'il y a un tableau avec des totaux dans le budget général, mais ça c'est le travail qui doit encore être réalisé. Je préfère qu'on vérifie à son aise tous les totaux, mais en tout cas pour chacune des allocations de base, elle s'y retrouve maintenant. Je vous remercie encore pour vos deux corrections que vous apportez.

M. Stoffels (PS). – D'accord avec la démarche.

M. Nollet, Vice-Président et Ministre du Développement durable et de la Fonction publique. – On ne m'a pas permis de répondre immédiatement, je l'aurais pu. Mais manifestement, on cherchait l'incident, voilà.

M. le Président. – La parole est à M. Desgain.

M. Desgain (Ecolo). – Sur le budget des OIP, je voudrais quand même préciser à M. Devin et aux autres membres de la Commission que chez M. Henry, les budgets de l'ISEP, de l'Office wallon des déchets, et de l'Agence wallonne de l'Air et du Climat, sont diffusés, ils sont dans l'annexe 9 des documents que nous avons reçus pour le budget 2009 ajusté et pour le 2010.

Je tenais à le préciser car plusieurs intervenants ici autour de la table ont dit qu'ils n'étaient pas distribué mais pour ces budgets là en tout cas c'est bien le cas, je les ai avec moi s'ils le souhaitent.

M. le Président. – Sous le contrôle de M. Devin, je me permets deux ou trois remarques. D'abord sur les OIP. Donc ça veut dire que ces projets de budget sont là depuis septembre et nous sommes en novembre et on va les transmettre demain par publipostage pour lundi. Je m'interroge quand même un peu sur la procédure. Donc ici, je me dégage de mon rôle de Président et donc, il faudrait quand même tirer les conclusions à l'avenir de ce type de procédure parce que soit ce document qui est transmis en septembre a une valeur et il n'y avait pas de raison que nous n'en n'ait pas connaissance le jour avant le vote du budget final lundi, soit il n'a pas de valeur et autant ne pas en avoir connaissance. ça, c'est une réflexion personnelle puisque le 3, le 11, cela fait plus de deux mois que ces budgets ont été, en avant-projet, je suppose, transmis. Mais qu'est-ce qui empêchait alors le Gouvernement wallon de les avaliser ne fût-ce qu'à titre de projet en tant que tel en ce qui vous concerne pour qu'on puisse travailler sur un projet déjà avalisé par le Gouvernement wallon , c'est une question peut-être de technique gouvernementale nouvelle que je ne connais pas en ce qui concerne la Région wallonne.

Deuxième question, dans la foulée de ce que M. Desgain dit, il a raison pour ceux-là, la SRWT, je ne suis pas sûr que tel soit le cas. Mais je le dis quand même parce que la SRWT n'est quand même pas une toute petite société sans sous, là aussi, il y a quand même des contrôles à faire en termes positifs, je le dis encore une fois.

En ce qui concerne le tiers investisseur, Monsieur le Ministre, nous avons déjà eu des débats à la télévision et à la radio là-dessus. Le tiers-investisseur, c'est un mot qui nous retient depuis cinq ans, depuis qu'on parle de fiscalité verte, depuis qu'on parle d'investissements verts, depuis qu'on parle de déductions fiscales, que ce soit au niveau régional, fédéral, et donc cela me laisse un peu sur ma faim et je ne vous blame pas vous, qui êtes là depuis quelques mois, je dis simplement de manière générale : un million d'euros SOWAFINAL sont injectés, je ne sais pas trop où, en 2008. Je me souviens, et vous vous souvenez, Monsieur le Ministre, de tous les palabres en 2007 lors de la constitution d'un certain Gouvernement fédéral qui n'a jamais eu lieu, puis qui a eu lieu en partie et puis qui maintenant a eu lieu, etc... mais la notion de tiers-investisseur était vraiment transversale à toutes les discussions qu'elles soient économiques, fiscales ou environnementables, partout, à tous les niveaux. Et cette technique de tiers investisseur était la panacée universelle et j'y crois toujours et je pense que vous aussi, pour dire : on va atterrir sur cette politique du tiers-investisseur, soit en collaboration avec des banques, soit en collaboration avec le monde de l'entreprise, soit en comptant, et je pense que c'est quand même fondamental qu'un jour on

dise « les primes, c'est bien mais le tiers-investisseur, si on veut le mettre en oeuvre, c'est quand même la politique du futur » en se disant qu'il y a une durée d'amortissement sur l'investissement économiseur d'énergie, selon les cas, de huit à douze ans, etc. Je me souviens d'avoir eu cette discussion très agréable et qu'en définitive, après coup, l'investissement était non seulement payé mais économiseur d'énergie avec une ou des banques ou un consortium de banques après appel d'offre, qui aurait financé dans l'intervalle l'opération.

Alors, moi, je suis un peu dubitatif quand on me dit en 2008, avant l'ajustement, il y avait un million d'euros pour toute la Wallonie, quarante millions de francs belges, dans la SOWALFINAL, je ne sais pas ce qu'ils en ont fait, c'était en 2008 ou début 2009, je ne sais plus, qu'aujourd'hui on va réfléchir quant à l'avenir, moi, j'entends parler de cela depuis cinq ans.

Et vous tous aussi, tiers-investisseurs, tout le monde en parle à la télévision, les gens regardent le dimanche midi en mangeant leur steak l'émission Controverse, ils disent « tiers-investisseurs, génial, c'est la solution du futur ». Je ne vois pas de traduction chiffrée dans le budget ici et ça rejoint un peu, Monsieur le Ministre, ma question que je posais aussi sur la notion de guichet unique pour le citoyen, concertation fédérale, régionale et tout le reste, pour savoir si enfin en termes de lisibilité, de visibilité et de facilité et de simplification administrative pour le citoyen, cela me paraît assez essentiel.

Voilà, les deux, trois remarques que je comptais faire par rapport à cette discussion générale, puisque je pense -et je n'arrête pas d'essayer de regarder, mais je suis seul de mon groupe, donc je dois un peu me départir de temps en temps de mon rôle de Président pour pouvoir faire part de quelques remarques que je crois être constructives.

M. le Président. – Merci Monsieur Jamar.

Monsieur Jamar reprend place au fauteuil présidentiel

M. le Président. – On va aller thème par thème, peut-être une dernière réponse ?

M. Nollet, Vice-Président et Ministre du Développement durable et de la Fonction publique. – Mais un élément, donc je suis assez en phase avec ce que vous dites d'un point de vue théorique sur les tiers investisseurs, politique d'avenir etc... Donc, c'est prévu, je l'ai cité tantôt dans le cadre du plan Marshall. J'ai rappelé les montants qui ont déjà été mobilisés. C'est pas un million, c'est un million en plus de treize millions. Cela fait quatorze millions en tout. Cela change déjà un peu la donne et, par ailleurs, ce qui est en réflexion, on en a parlé aussi là, par rapport au certificat vert et aux avances en la matière, c 'est quelque part une partie du tiers investisseur aussi puisque c'est sur plusieurs années, avancer l'argent avant. J'ai dit que l'action n'est pas terminée, loin de là, mais les premiers pas concrets et effectifs sont dans ce projet-là.

M. le Président. – Bien, alors nous allons passer à l'examen thème par thème. Je vous propose de commencer par la Fonction publique. Beaucoup de question ont déjà été posées, je pense que si il y en a d'autres, on va peut-être faire un tour de table, Monsieur le Ministre, si vous êtes d'accord, sur la Fonction publique et rien d'autre. Entendons nous bien. Y-a-t-il des demandes d'intervention complémentaire à ce qui a été demandé ce matin ?

M. Eerdekens (PS). – Monsieur le Président, je propose que je pose toute mes questions. C'est plus simple. Le Ministre y répondra après bien entendu.

Je me base donc sur le document relatif à la Fonction publique et dans ce document, je découvre un passage où l'on explique que des sommes sont parfois versées indûment à des agents qu'il faut maintenant récupérer. Ceci qui est tout à fait logique, bien entendu.

Alors ma question visait l'ampleur de ces paiements indûs, qui sont toujours très désagréables. Quand vous payez à quelqu'un une somme indûment et que vous devez lui réclamer par après le remboursement de ce qui a été payé en dix mois, les gens n'aiment pas rembourser. Parfois même, il faut aller en justice. Comment ces questions se règlent-elles ? Est ce que cela se fait en douceur ? Ou faut-il recourir à l'intervention d'une conciliation en justice voir d'un avocat ? Quelle est l'ampleur de ces paiements indûs ?

La seconde question concerne quant à elle l'audit interne de fonctionnement envisagé ? J'ai lu que le Gouvernement wallon avait la volonté d'organiser un audit interne de fonctionnement et la décision du Gouvernement wallon fût, dans la Déclaration de Politique régionale 2009-2014, de créer, dans le cadre de la modernisation de l'administration, une direction de l'audit interne de fonctionnement.

Je me réjouis, à ce stade, du fait qu'on ne fasse pas appel à un audit externe. Je crois qu'il faut privilégier l'audit interne et c'est une très bonne mesure parce que, d'expérience au fédéral, on a fait des audits externes et cela a coûté des fortunes et cela n'a pas servi à grand chose.

Evidemment, un audit interne suppose que les auditeurs aient vraiment une compétence extrême. C'est un travail très difficile d'auditer parce qu'il faut

avoir un certain détachement. Si on est dans la structure depuis toujours en voulant auditer, on se met à dos tous ses collègues parce que c'est une forme d'inspection, pourrait-on dire, en vue de préparer les adaptations du fonctionnement. Donc, je dis: «oui» à l'audit interne. Comment le concevoir? S'agit-il d'une mission limitée avec un recrutement de personnes qui seront affectées à une mission à durée déterminée dans le cadre d'une mission déterminée? Ou s'agit-il d'une structure qui serait permanente avec peut-être les inconvénients d'une structure permanente dont le phénomène de rejet du corps pourrait être très grand. Moi, personnellement, je préfèrerais une structure temporaire à durée déterminée, quitte à mieux les rémunérer, s'il le faut, que par la rémunération classique du personnel de la Région wallonne. C'était ma deuxième question.

La troisième concerne les honoraires d'avocats. Je vois que le SPW ne dispose pas d'une vision synthétique et globale des frais liés à ses aspects. Ils servent d'interface. Je sais que les cabinets d'avocats, on a beaucoup évoqué ces questions sous la précédente législature, et ces questions ont posé problème parce qu'on pouvait suspecter, dans certains cas, l'un ou l'autre copinage. Or, je suis sensible à cela, étant resté professionnellement avocat. Je plaide pour que l'on prenne toujours et en toute circonstance les meilleurs avocats.

On ne doit surtout pas recourir à un avocat qui n'a jamais gagné une cause. Ce qui importe dans le choix des avocats, c'est qu'ils soient bons. C'est qu'ils soient efficaces. C'est qu'ils soient performants et nous savons très bien maintenant par l'évolution du droit que les spécialisations sont devenues la règle et que l'avocat généraliste qui traîte un peu de tout ne sait rien très bien. Donc, il y a quelques cabinets d'avocats spécialisés, si vous prenez le professeur Haumont à l'UCL, c'est une sommité. il y en a d'autres à Liège. Vous n'avez dans chaque secteur du droit administratif que quelques spécialistes très brillants. En dehors de ces cabinets parfaitement réputés, ce n'est pas facile de gagner une course. Je dis donc que la Région wallonne doit être entourée des meilleurs. La Région wallonnedoit avoir les meilleurs avocats qui, par nature, ne seront pas les mêmes parce qu'un spécialiste du droit de la responsabilité comme l'est le professeur Daele à l'UCL qui est un grand spécialiste du droit des sociétés, ce n'est pas la même compétence que Maître Bourtembourg qui est un spécialiste du droit administratif et j'en passe. Si je peux donner un conseil: qu'on les chosissent bien exclusivement sur base de leur qualité et en faisant tourner les professeurs d'Université qui sont avocats. Je crois que dans un contentieux complexe, c'est une garantie pour la Région wallonne.

Alors toujours concernant le personnel, je lis qu'il est en positif pour les budgets actuels et futurs. J'avais, quand j'étais Ministre de la Fonction Publique en Communauté française, enregistré le même constat: c'est qu'à la Communauté française, les agents qui ont plus de 50 ans constituent une grande partie des agents statutaires et que dès lors, au fur et à mesure des retraites par départ naturel et admission à la pension, il sera permis d'engager des agents plus jeunes et par conséquent ayant des rénumérations en début de carrière moins importantes que celui qui a 30 ans d'ancienneté.

Donc, est-il exact que, en Région wallonne, on ait donc une pyramide des âges qui soit aussi âgée, si je puis dire, que ne l'est celle de la Communauté française? Comme vous pouvez avoir une vue sur les deux Gouvernements et les deux Fonctions publiques qu'elle soit régionale ou communautaire et donc d'avoir une possibilité de ne pas voir la masse salariale grossir trop. Pourquoi? Parce que, ce qui compte, c'est les niveaux de qualification et j'enregistre — et c'est un bonheur extrême que de le constater — que dans la Fonction publique de la Région wallonne, le nombre de niveau 1 est extrêmement important. C'est bien. Et je crois qu'on est tous condamnés dans quelques fonctions publique que ce soit — sans vouloir dénigrer évidemment le travail que font excellemment des agents de niveau 3, des agents de niveau 2, ou des 2 plus. Il ne s'agit pas du tout d'avoir le fétichisme ou la culture des élites universitaires. C'est pas cela que je veux dire. Mais, le fait de disposer à la Région wallonne d'autant d'universitaires, c'est quand même un gage de bon fonctionnement de l'Administration. Je ne peux que vous encouragez à, au fur et à mesure des recrutements futurs, d'assurer vraiment des spécialisations de plus en plus grandes parce que ce qui est vrai pour les cabinets d'avocats vaut aussi pour les Administrations et j'aime autant vous dire que dans le CWATUPe, par exemple, qui est une matière qui relève de la compétence de votre collègue Henry, c'est illisible. Personne ne s'y retrouve. Il y a 10 personnes ou 15 en Wallonie qui connaissent un peu le CWATUPe dont quelques spécialistes qui font fortune grâce aux procès qui sont la conséquence du caractère illiside de la réglementation.

Donc, vous serez condamné et la Région wallonne sera condamnée à recruter de façon extrêmement pointue. Et, personnellement, je ne pourrais que m'en réjouir parce que ce qui est vrai à la Région est vrai aussi dans les Pouvoirs locaux et que la qualité de gestion d'une commune demain sera aussi fonction de la qualité des personnes qui seront recrutées.

Une autre remarque encore concerne le Wallex. Le Wallex, géré par le département des affaires

juridiques, donne une remarquable documentation à beaucoup de monde. C'est très utile et j'ai lu qu'il était envisagé par le Gouvernement wallon, d'inciter le SPW les OIP à recourrir systématiquement au portail marché publique. Cela pourrait être étendu aux Pouvoirs locaux et là c'est vraiment une excellente idée. Le tout, c'est que ce soit accessible aux Pouvoirs locaux, si ce ne l'est pas le cas à ce jour, le plus rapidement possible parce que en fonction des affaires nées sous la précédente législature, on a durci les règles de tutelle. En ce qui concerne ces règles de tutellle en matière de marché public, et pour avoir une expérience de la gestion municipale, je peux vous dire qu'on est allé, après ce qui s'était passé à Charleroi, des marchés pas toujours réguliers : dans le logement social, où ailleurs. Le retour du balancier a été tel que les législations sont maintenant devenues trop contraignantes et que, sous prétexte de contrôler mieux, on en arrive à paraliser. Donc, l'objectif, c'est la responsabilité du précédent du Gouvernement wallon et Monsieur Courard a dû sous le poids des événements, décidé dans le cadre de décret que je peux qualifié de décret déception ? C'est difficilement pratiquable pour Pouvoirs locaux, donc il faudra me semble-t-il que M. Furlan en revienne à un peu plus de lest en faveur des Pouvoirs locaux, pour ne pas être trop rigide, d'où la nécessité pour les Pouvoirs locaux, les secrétaires communaux, de pouvoir se référer à une documentation de qualité et l'accès pour les pouvoirs locaux de cette documentation Wallex me paraît être en tout cas une excellente chose. Je ne peux que vous en féliciter.

Alors, j'ai pu voir aussi page 58 du document et c'est par là que je compte terminer qu'il y a un budget consacré aux paiements des cotisations à la médecine du travail : c'est l'ASBL Service Publique de médecine du travail. J'aimerais un peu avoir votre avis apès quelques mois de fonctionnement sur la qualité de ce service. Très souvent, en matière de médecine du travail, les employeurs publics sont mécontents mais sans vouloir jeter la pierre aux structures qui contrôlent et qui doivent assumer cette mission. Mais comment arriver à avoir une médecine du travail qui soit meilleure ? Je crois que c'est un objectif, et qu'elle compte également ses contrôleurs, ses inspecteurs, ses médecins. Reconnaissons que le système ne fonctionne pas toujours très bien et qu'il peut y avoir des insatisfactions que ce soit de la Région wallonne, de la Communauté française, ou d'autres niveaux de pouvoir qui dépendent de la Région sur le plan tutélaire.

Voilà, ce que j'avais à exprimer en vous disant encore que la technique du tiers investisseur, qui a été évoquée mériterait que la cellule juridique de l'Administration puisse plancher pour qu'enfin on puisse avoir sur cette matière une documentation correcte et plausible.

Nous sommes innondés tous, de publicités de Dexia, enfin toutes les banques, les structures, des organismes, nous innondent de techniques sur les tiers investisseurs. Les conseils qui sont donnés par ceux qui vendent ces produits ne sont pas toujours des conseils judicieux.

Certains croient que la technique du tiers investisseur permet d'éluder la législation sur les marchés publics. Il n'en est évidemment rien mais certains le croient. Donc, la matière est très complexe et je pense qu'il serait souhaitable que l'administration service juridique puisse tenter à l'attention de tous les décideurs politiques wallons de bien cerner dans un ouvrage de référence, le cas échéant, en collaboration avec l'un ou l'autre professeur d'université qu'on puisse avoir un moment la bible actualisée du tiers investisseur et des partenariats public-privé, pour essayer de mettre de côté tous les risques d'incertitude dans un domaine qui reste flou, qui reste dangereux parce que quand on fait les comptes à l'issue d'un contrat de tiers investisseur, on peut s'apercevoir que la note est salée et que ce n'est pas toujours sur le plan de la technique budgétaire à moyen et long terme, une bonne chose.

Voilà l'ensemble des remarques je comptais formuler et j'en ne ferais pas d'autre aujourd'hui.

M. le Président. – La parole est à M. Langendries.

M. Langendries (cdH). – J'ai quelques questions à poser. La première concerne les recettes. Il en est une qui est pointée en augmentation. Je donne l'allocation budgétaire, c'est la B06-02, ce sont en fait les recettes résultant de la gestion énergétique immobilière du Service public de Wallonie. Je voulais savoir, Monsieur le Ministre, s'il s'agissait d'une recette ou quelque part, d'une économie puisque le poste en question mentionne un gain énergétique et donc sont concernés dans ce poste, notamment, des recettes qui proviendraient de revente d'électricité ou de certificats verts. Ma question est donc de savoir si c'est une recette qui est certaine ou hypothétique, si c'est une recette ou une économie.

Toujours dans la partie des recettes, on note à la B34-01 intitulée « Participation bénéficiaire » versée à la Région par l'organisme qui couvre l'assurance contre le risque de perte de revenus, une augmentation de 145 milliers d'euros par rapport à 2009, je voulais savoir pourquoi on a un montant financier à cette hauteur aujourd'hui, sachant que sur les cinq années précédentes, le poste budgétaire en

question était pointé à zéro. J'aimerais avoir une justification de cette augmentation.

Je passe ensuite dans la partie qui concerne les dépenses. Dans le programme 05 qui concerne les audits, j'avais également, comme M. Eerdekens, certaines questions à poser sur les frais de fonctionnement de la direction de l'audit interne. Je suppose que vous allez y répondre de manière globale, donc je ne vais pas revenir là-dessus.

Je vous avais posé une question de manière générale tout à l'heure sur les achats de biens meubles durables. Il y a, notamment, ce qui concerne la B04-01 « Achats de biens meubles durables », un crédit qui passe de zéro en 2009 à 9 mille euros en 2010. Je voulais savoir quel était l'objectif visé dans ce poste budgétaire.

La dernière mentionnée c'est la B11-08 qui concerne les déplacements du domicile au lieu de travail avec une intervention prévue de l'employeur dans les frais de déplacements en transport en commun. On note quand même une augmentation sensible de vingt deux pour cents. Je voulais savoir si cette augmentation est basée sur une réalité passée ou bien si c'est une campagne particulière de sensibilisation que vous allez mener qui vous fait penser que l'on va pouvoir développer chez les employés, une propension à prendre des abonnements aux chemins de fer ou de bus.

J'ai une question sur le B12-12 qui a été évoquée. C'est une nouvelle allocation budgétaire qui a été évoquée par M. Eeredekens également. Ce sont les frais relatifs au contentieux des agents de la Région. Encore une fois, j'imagine que vous y répondrez également. Puisque M. Eerdekens l'a déjà posée, je ne vais pas revenir dessus.

Voilà, Monsieur le Président, les quelques questions particulières que je voulais poser à M. le Ministre.

M. le Président. – La parole est à M. Stoffels.

M. Stoffels (PS). – Complémentairement aux questions que j'ai posées ce matin, je vais en reprendre une pour la spécifier encore un peu plus. Ce matin, je vous ai posé la question du rapport en ce qui concerne les effectifs dans les différentes divisions organiques entre les statutaires et les contractuels. Mais je vous l'ai demandé de façon générale et je souhaiterais détailler la question.

Est-ce qu'il y a moyen de nous donner une ventilation par niveau de qualification des agents ? En tout cas, en consultant les effectifs dans les différentes divisions organiques, je m'aperçois que pour ce qui concerne les niveaux 1 et les niveaux 2 plus, le nombre de gens qui sont statutaires comparé au nombre de gens qui sont dans un emploi contractuel est plus important que dans les niveaux 3. Quand on sait que l'emploi contractuel peut être un moyen pour tenir les ressources humaines ou pour gérer les ressources humaines de façon souple, d'en engager si on en a besoin, et peut-être de s'en séparer si on n'en n'a plus besoin, on comprend toute la pertinence de la question. Est-ce que ça va être plus à la charge des niveaux 3 plus qu'à la charge des autres niveaux, au cas où on devrait par exemple se séparer d'un ensemble d'agents pour des raisons quelconques. Donc ma question est de savoir quelle est l'évolution mais quels sont aussi les projets du Gouvernement wallon en matière, parce qu'il y a cette priorité qui a été retenue dans la DPR, de donner la priorité à l'emploi statutaire ? Pour ce qui nous concerne, je souhaite que ce ne soit pas une exclusivité ou une priorité réservée aux seuls niveaux 1 mais également aux autres niveaux.

M. le Président. – La parole est à M. Devin.

M. Devin (PS). – Cela fait maintenant des années qu'on parle d'une école d'administration publique. M. Eerdekens vient de s'exprimer très clairement sur le niveau de compétence actuellement requis pour la rédaction des actes, qu'ils soient communaux ou wallons. On en parle depuis plusieurs années. Quelle est votre idée en la matière ? Si elle ne se réalise pas c'est qu'il y a l'un ou l'autre souci. J'imagine bien le souci financier mais aujourd'hui, où en êtes-vous par rapport à ce projet, en termes de développement, de collaboration avec les universités ? Va-t-on créer une école que le Gouvernement wallon va créer ? Va-t-on collaborer avec les différentes universités, avec les écoles supérieures, mais où en est-on réellement dans ce projet ?

M. le Président. – Y a-t-il d'autres questions interventions sur la fonction publique ?

M. Devin prend place au fauteuil présidentiel

M. le Président. – La parole est à M. Jamar.

M. Jamar (MR). – J'ai une question sur le poste « Coordination » dans le programme 11.06, où on renvoie tout et où par ailleurs on ne trouve pas trace de crédit, sauf erreur de ma part. Et donc, est-ce que ce projet de coordination en termes de tout ce qui liait cellules juridiques est reporté ou non. J'avoue que c'est une question très précise, mais c'est pour que la réponse le soit tout autant dans le cadre justement des articles budgétaires tels qu'ils sont inscrits ? J'ai une question, Monsieur le Ministre, par rapport à l'allocation de base 11.15, les départs temporaires.

Donc, on parle ici d'un montant de 5 394 000 mille euros. Cela concerne la rémunération d'environ 250 agents équivalents temps plein. Je vous prends peut-être ainsi à brûle pour point mais est-ce qu'il y a en majorité des congés politiques, des congés pour missions, des détachements de Cabinets, des mises à disposition externes aux Ministères concernés ?

Je pense qu'il est quand même essentiel de le savoir. Il fut un temps, il n'y a pas si longtemps, il y a deux mois, dans cette même salle, j'interrogeais M. le Ministre-Président Demotte quant aux effectifs des Cabinets ministériels et je salue avec beaucoup de gentillesse tous les membres des Cabinets ici présents et on voit combien ils sont précieux, mais où on relevait quand même en région wallonne plus de sept cent membres de Cabinets pour une région flamande de 288 membres. Cela se justifie probablement et M. Demotte avait eu l'extrême délicatesse de dire « oui, mais il faut aussi comptabiliser tous ces fameux détachements, etc... ».

Je pose une question, je concéderais que vous n'ayiez pas une réponse technique aujourd'hui, ça pourrait être une question parlementaire ultérieure, je n'ai pas envie de polémiquer forcément sur le dossier, mais enfin, puisque le budget est là, on parle quand même de cinq millions trois cent nonante quatre mille euros de détachement, on est quand même, je pense, en droit d'y voir un peu plus clair.

Relativement à l'allocation de base 12.12, les fameux contentieux des agents de la Région. Je suppose que c'est là que M. Eerdekens voulait aussi pointer ce qui peut apparaître comme étant une anomalie, c'est peu dire, puisqu'on parle de 266 milliers d'euros, une évolution de 50 à 266 milliers d'euros en une année.

Alors, pourquoi cette évolution subite et importante ? Est-ce qu'il y a une réorganisation subite, que s'est-il passé ? Y a-t-il eu des décisions politiques qui pourraient être le cas échéant défendables, mais qui justifient quand même une somme de cette importance et surtout qui justifie ou qui doit expliquer par rapport à ces agents, M. Eerdekens en a donné un certain éclairage, c'est aussi une question de stabilité des gens dans leur fonction. Que s'est-il passé exactement pour arriver à un montant pareil ?

Encore plus important, me semble-t-il, la formation.

Dans les allocations de base 12.03, 12.02 et 12.06, formation des agents de la région wallonne, hors OIP, l'ensemble des agents de la région wallonne vous constaterez, chers Collègues, Monsieur le Ministre, qu'en 2008, il y avait un budget de 3.335.000 euros pour leur formation. En 2009, 2.576.000, en 2010 2.168.000. Et donc, on voit successivement des moins seize pourcents pour la première année, moins trente cinq pour l'année qu'on est en train d'étudier aujourd'hui en termes de formation et quand on voit le moyen global de la formation qui est dédicacé en rapport de la masse salariale hors OIP, on arrive au piètre résultat de 0,55% donnés à la formation de nos agents de la région wallonne hors OIP. Les OIP, on verra peut-être ce qu'il en sera dans quelques jours, lundi ou un autre jour, ici je parle des agents tels que nous les connaissons avec les données budgétaires d'aujourd'hui.

Lorsqu'on voit les normes européennes en la matière, qui se rapprochent d'un taux de 1,9%, et donc on est quasiment à un quart en termes d'investissements dans la formation de notre personnel de ce que la norme européenne nous donne à titre d'indication.

Je sais bien, Monsieur le Ministre, qu'il n'y a pas longtemps que vous êtes arrivé, on ne refera pas le monde en un jour, mais je dirais qu'au lieu d'au moins stabiliser les choses, on fait de la marche arrière. Je vous ferai peut-être un petit clin d'oeil en disant que tantôt il y a eu problème entre Excel et Word, c'est peut-être un petit problème de formation, on n'en sait rien. Mais j'ai aussi une administration communale où je me rends compte, et *mea culpa*, et il y a plein de bourgmestres et d'échevins ou conseillers communaux ici, où on finalement on ne fait pas suffisamment attention, notamment en termes d'informatique, à l'évolution et à la formation. Tant et si bien qu'en quatre, cinq, six, sept ans, si on n'a pas un tant soit peu investi en termes de formation, on a vite un décalage extraordinaire par rapport à l'utilisation des logiciels de plus en plus complexes. Je pense à tout ce qui se passe au niveau urbanistique, financier, c'est assez difficile, même pour des agents de grande qualité et je tiens à préciser que j'estime que la plupart, sinon la quasi majorité des agents donnent le meilleur d'eux-mêmes.

Donc, notre groupe, pas aujourd'hui si j'entends bien la procédure, mais lundi, déposera un amendement pour porter les crédits, autant vous le dire plutôt que de vous surprendre lundi, simplement pour les stabiliser, voire pour les valoriser et donc je crois que c'est un élément très très important que celui de la formation.

Les concours de recrutement, M. Borsus vous en a parlé tout à l'heure. Nous rentrons peut-être un peu dans les détails, mais qui nous interpellent. Par exemple, les frais postaux, si on met en relation les allocations de base 12.03 et 12.09, c'est une

diminution de 100.000 euros, je mets 565.000 euros en balance avec 457.000 euros, donc c'est 100.000 euros de frais postaux en moins. Quand on sait déjà qu'on va devoir avoir tous les OIP en publipostage demain par la poste, je ne suis pas certain, sauf si on valorise totalement, mais alors, il faudra nous le dire, l'équipement informatique avec les imprimantes de chacun d'entre nous en tant que Parlementaire par exemple, 100.000 euros, c'est quand même une somme d'importance dans les dépenses postales. Cela se justifie peut-être, il faudra nous expliquer.

Je suis dans le détail, mais il n'y a pas de petit dossier, il n'y a pas de petit membre de personnel, nous regardons par exemple des frais de nettoyage. On peut dire « tiens, Hervé Jamar va jusqu'à parler des frais de nettoyage dans le cadre du budget ». Je pense que c'est en Commission qu'il faut le faire, nous sommes à 550.000 euros.

Nous regardons, par exemple, les frais de nettoyage. Je pense que c'est en Commission qu'il faut le faire : nous sommes à 150 000 euros en moins. Pourquoi je me permets de parler de cet exemple, qui me paraît assez clair ? C'est parce que j'ai parfois l'impression, dans ce budget, qu'on a gratté partout là où l'on imaginerait bien qu'on n'irait jamais soulever une intervention parlementaire.

550 000 euros en moins pour nettoyer les locaux de la Région wallonne : soit il y avait 550 000 euros en trop et ils étaient trop nettoyés, les locaux, ou trop lentement nettoyés : je n'en sais rien. Soit on vend une partie du patrimoine, je n'en sais rien non plus. Mais c'est quand même une somme qui n'est pas à négliger. Je pense aussi au cadre du travail de nos 9 000 agents du SPW.

Dernière chose, avec un clin d'oeil, M. le Ministre, c'est l'allocation 72-07, le patrimoine « implantation immobilière » qui se rattache à la Fonction publique dans les descriptifs d'allocation. On voit et l'on remarque, avec plaisir, qu'il y a des engagements dans le photovoltaïque pour près de 600 000 euros, alors que d'un autre côté, les primes photovoltaïques pour nos concitoyens sont mises à mal. Nous sommes heureux de constater que la Région wallonne continue. Mais ce n'était qu'un clin d'oeil et je connais déjà votre réponse à la question 70.

Je rends la parole à M. le Vice-Président.

M. Jamar reprend place au fauteuil présidentiel.

M. le Président. – Ceci étant, d'autres questions sur la Fonction publique ?

La parole est à M. le Ministre.

M. Nollet, Vice-Président et Ministre du Développement durable et de la Fonction publique. – Ca me fait plaisir parce que c'est la première fois que l'on a un vrai débat complet sur la Fonction publique. Depuis que je suis entré en fonction, on a déjà eu une série d'échanges via des questions parlementaires. Mais ici, on a un peu une vue d'ensemble, donc je vais « re-survoler » une série de sujets parfois plus généraux et parfois plus globaux.

Permettez-moi, puisque M. Borsus m'interrogeait sur mes projets de manière générale, de répondre à cette question-là. Je pense qu'il faut bien avoir conscience que le SPW, pendant encore une année ou deux, devra d'abord et avant tout digérer la fusion des deux ministères . On a ici, autour de la table, un ancien Ministre de la Fonction publique. On sait que c'est toujours quelque chose de lourd, de lent. Selon moi, ça se passe relativement bien, mais partout où je suis allé pour l'instant, on me dit : « Ne chamboulez pas trop pour l'instant, laissez-nous le temps de digérer. » Et je suis tout à fait prêt à donner ce temps-là de digestion, c'est bien légitime.

Néanmoins, une série d'actions a déjà été menée et un des premiers dossiers — et ça me tenait un peu symboliquement à coeur — était un nouvel arrêté de délégation de pouvoirs à l'administration. Redonner du pouvoir, qui était dans les cabinets ou au niveau des Ministres, le redonner à l'administration dans la cohérence de la nouvelle organisation, vu la fusion des deux ministères, je crois que ça a été un des premiers actes qu'on a posé en matière de Fonction publique, et je trouve que d'un point de vue symbolique, ça a du sens. D'un point de vue budgétaire, ça ne change pas grand-chose, nous sommes d'accord. Mais comme M. Borsus m'interrogeait de manière générale, d'abord, sur ces questions-là, je me permets de lui répondre. Ensuite, bien entendu — et on entre là dans des questions plus précises — la mise en oeuvre du Code de la Fonction publique, avec les brevets de direction, avec la validation des compétences, les promotions au mérite , je mets tout cela sous le label « Poursuite de la modernisation ».

J'ajoute encore un élément général, pour répondre à cette première question, ma volonté est aussi de développer les synergies Communauté française-Région wallonne. On peut voir là un lien peut-être un peu plus direct éventuellement avec le Budget. Mais mon intention est plutôt de rendre les choses plus perméables. Par exemple, en matière de formation, beaucoup de Parlementaires sont intervenus pour mettre en place des modules communs. Il y a pas mal de choses qui sont absolument identiques dans la conception, dans la vision générale et, bien entendu, par service, on prévoit des formations spécifiques.

M. Jamar, vous m'interrogez sur l 'évolution de la DG07, la nouvelle administration fiscale wallonne. Nos collaborateurs ont fait le point sur ce sujet, sur l'heure de midi. Actuellement, la DG07 compte une centaine de travailleurs au service de perceptions de la radio-redevance, une vingtaine au service de taxations et 69 fonctionnaires du Fédéral viendront rejoindre nos rangs au 1er janvier 2010. J'aurai le plaisir de les accueillir aussi, un peu à la fois.

Il y a deux semaines, le Gourvernement wallon a donné son avis favorable au projet d'arrêté royal de transfert et cet arrêté doit être, sous peu, adopté au Fédéral et publié au *Moniteur belge*. L'étape suivante sera l'arrêté relatif à la conversion des grades : c'est assez complexe pour faire correspondre des grades fédéraux avec des grades régionaux : à quel grade wallon correspond le grades du Fédéral ? je ne vais pas le citer ici mais c'est un travail qui est en cours pour l'instant. Et un arrêté adaptant le cadre organique de la DG07 va alors pouvoir accueillir définitiement, structurellement, avec un cadre légal, ces fonctionnaires.

Tout est en cours pour l'accueil de ces fonctionnaires. c'est, je pense, à court terme, le gros dossier post-modernisation, post-fusion des ministères. C'est cet accueil de toute une direction générale.

Plusieurs Parlementaires m'ont interrogé, notamment M. Stoffels et M. Devin, sur l'école d'administration publique pour savoir où l'on en est. À ce stade, le cabinet consulte les partenaires potentiels de cette école. Quels sont les partenaires ? L'administration de la Communauté française, l'administration de la Région wallonne, des professeurs d'universités, l'UVC qui avait déjà fait des propositions en la matière. Je déposerai une note d'argumentation au Gouvernement wallon dans le courant de cette année-ci, comme cela a déjà été annoncé en réponse à une question de je ne sais plus quel Parlementaire, je me demande si ce n'était pas vous, M. Stoffels, sur cela, puisque M. Crucke m'interrogeait aussi ce matin.

Je vois cette école d'administration comme une école de cadres, qui formerait le personnel en service, plutôt qu'une école du style ENA en France, où c'est plutôt chez nous le rôle des universités et des hautes écoles en la matière. Ce ne serait pas une école où l'on ferait tout son cursus supérieur dans le cadre de l'école d'administration publique.

Vous m'interrogiez aussi sur le rapport statutaires/contractuels. M. Stoffels, je vous dis tout de suite que je n'ai pas tous les chiffres. Je propose qu'on vous les envoie, mais je ne m'étais pas préparé à ça, donc on va noter le fait qu'on va transmettre à la Commission les chiffres concernés. Je crois être en mesure de répondre à quasiment toutes les questions, mais là, d'un point de vue statistique, nous n'avons pas pris ces chiffres-là. Nous en avons corrigé d'autres, mais ceux-là, on ne les a pas. Je vous confirme d'abord que la priorité, qui est la mienne mais aussi celle du Gouvernement wallon, est bien entendu l'emploi statutaire. Mais néanmoins, il y a une présence de contractuels qui s'explique principalement par la nécessité de remplacer des agents de manière temporaire — pour des maladies par exemple — ou pour des besoins exceptionnels et temporaires — comme on a encore eu le cas récemment avec les projets de cofinancement européen où l'on peut, via le financement européen, engager des contractuels pour une période limitée.

On a également une catégorie qui est en attente de recrutement statutaire en cours. Dans l'attente que ça aboutisse, on engage des contractuels : le chiffre vous sera donné. Je m'en excuse, mais par contre, je peux bien entendu vous confirmer qu'au niveau de la Région wallonne — ce sera vrai aussi au niveau de la Communauté française, mais là, je n'ai pas le plaisir de vous voir -, nous avons une politique très claire.

M.Eerdekens, je crois que c'est vous qui en avez parlé ici, en Région wallonne, un peu comme en Communauté française, nous profitons pour pouvoir garantir un travail à cadre constant. Et cela, quand j'entends d'autres projets, d'autres Gouvernements plus au nord, je me dis qu'il y a quand même là une fierté à avoir aussi de notre administration, et une reconnaissance du travail qui est fait. Je profite un peu du débat budgétaire pour le dire et pour faire la différence, également, en la matière avec d'autres projets politiques qui ne sont pas les nôtres, qui ne sont pas ceux de l'Olivier.

Vous m'interrogiez tout à l'heure, M. le Président — M. Crucke aussi, d'ailleurs — , sur la formation, au-delà de l'école d'administration publique. Vous dites : « Tiens, c'est seulement 0,5%. » Plusieurs éléments de réponse . Le fait que les crédits à hauteur de 469 000 euros, inscrits en 2009 à la AB12-03 de la Direction de la formation, se trouvent désormais inscrits à la Direction de la sélection, car ils sont liés aux examens de carrière. Cet AB12-03 prévoit un crédit de 1,6 million d'euros en engagements et de 1,9 million d'euros en ordonnances. Ces chiffres ne reprennent pas le coût total des formations et je vous invite à être attentifs au fait que ce sont les crédits budgétaires pour faire appel à des formateurs extérieurs, pensons à l'informatique, au passage d'Excel à Word par exemple.

Leur diminution s'explique par la volonté — que je tiens à soutenir ici — de la Direction de la Formation, de privilégier les formations données par du personnel interne à l'administration. Evidemment, à cela, si on y ajoute le coût de la formation interne aux chiffres que j'ai donnés pour l'externe, évalués par la DGT1 à 2 millions d'euros, on est à environ 1% de la masse salariale, si on ajoute ces 2 millions d'euros au reste des montants signifiés. Vous voyez, donc, attention à la conclusion trop hâtive de dire « ça diminue ! », c'est le recours plus fort au personnel interne. C'est un choix qu'en tout cas, je partage.

M. Borsus n'est plus là, je le regrette. Il a quitté la séance non pas sur un incident, mais parce je crois qu'il était appelé par d'autres fonctions aussi. Mais s'il était là, j'aurais pu lui rappeler que par rapport aux 13-07, effectivement, sur le pécule de vacances, ce qui a été dit en réponse à la question parlementaire reste tout à fait valable pour l'instant. Donc, le calendrier est tenu : c'est pour la fin de l'année. il en va de même, M. Fourny, sur la question du SELOR : la position n'a pas bougé par rapport à la réponse qui a pu être donnée à l'époque sur la question parlementaire.

La contribution des pensions, M. Stoffels, c'est vous effectivement qui êtes venu là-dessus. Effectivement, le montant peut paraître relativement bas. Mais en fait, il est bloqué au montant de 2003. Il est de 518 918 euros, et l'on sait que tant qu'il n'y a pas un accord Entité fédérale/Entités fédérées, par défaut, la loi spéciale bloque et le montant au niveau de 2003. Nous serions bien conscients, à tout le moins entre nous, qu'un jour ou l'autre, il faudra bien entendu un autre montant, de ce point de vue-là. Mais pour l'instant, il n'y a pas cet accord, et c'est pourquoi la pression du Fédéral est immense, par rapport à la responsabilisation, et il faudra trouver un accord, peut-être dans le cadre des négociations institutionnelles. Nous verrons bien mais, pour l'instant, voilà ce qui explique le montant ici.

M. Langendries, vous m'interrogiez à juste titre sur cette recette nouvelle. Je trouve que c'est intéressant parce que ça permet de montrer aussi, sans en faire la huitième ou neuvième merveille du monde tout de même, de dire : « Tiens, le Service public m'a fait la proposition d'identifier clairement tout le travail qui est fait en matière d'économies d'énergie ».

Ils m'ont fait la proposition d'identifier clairement le travail fait en matière d 'économie d'énergie. C'est une fierté de suivre leurs propositions et de voir attérir dans des lignes budgétaires la production de notre propre électricité verte. Je suis content que vous l'ayez pointé, car ça génére des recettes, comme la cogénération, Boulevard du Nord, ici, c'est 20 000 euros. A la Place de Wallonie, c'est 10 000 euros. Et en certificats verts, on fixe l'obejctif à 30 000 euros par an.

L'idée c'est d'introduire dans la tête des DG l'idée qu'elles habitent des bâtiments qui peuvent devenir producteurs de recettes, d'énérgies vertes. On retrouve cela dans le budget de manière visible. ça va peut-être avoir un effet incitatif.

Sur les honoraires d'avocats, M . Eerdekens, je le regrette personnellement, un bon juriste doit être généraliste, en mesure de répondre à une demande de citoyen d'être aidé de manière générale. Pour ce qui concerne le SPW, une circulaire a été adoptée sous la précédente législature afin de rappeler que les missions de consultances d'avocats relevaient de la loi sur les marchés publics. C'est par cette application de la loi que les choses se jouent. Ayant la tutelle sur les affaires juridiques, je vais proposer une méthode se basant sur une liste d'avocats en fonction des spécialisations. Il y aura aussi des généralistes.

Au niveau des sommes versées aux agents, l'ampleur est quasi impossible à chiffrer ? Ce sont des dépenses en moins sur les traitements. Le montant de 1 250 000 reprend aussi des remboursements de détachements à d'autres niveaux de pouvoirs. On va essayer d'être plus précis dans les semaines à venir.

L'administration envoie un courrier à l'agent et lui propose un calendrier de remboursement en fonction du montant. Je n'ai pas encore été saisi de litige et on me dit que c'est très rare.

Monsieur Langendries, sur la 11.08, le déplacement domicile-lieu de travail, l'augmentation est dûe principalement à des remboursements à 100% des déplacements en train depuis 2008 et le fait que l'augmentation du prix du carburant a été incitative.

La question sur l'audit interne, je me réjouis aussi que ça se passe ainsi. Il ne faudrait pas une identification dans les services de ces gens en tant que « mauvais ». Il y a aussi une certaine forme d 'indépendace, un respect pour ce qui reste de collègues. La mission permanente est située au sein de Secrétariat général, il y a une distance nécessaire. il y a une nouvelle allocation de base en 2010, créée dans le cadre de la mise en place du SPW, la fusion des deux. Il y a un provisionnement de 195 000 euros.

L'évolution subite de la 12.12 est due à la fusion MET-MRW et à la modernisation de l'administration. Ces montants étaient repris sur

d'autres B de manière éparpillée, mon collaborateur peut vous les pointer. Dans le budget de la Fonction publique, il y a pas mal de réorganisation. C'est lié ici à la fusion des deux ministères. A partir de l'année prochaine, les choses seront en suivi régulier, sauf pour la DG07 pour laquelle il y a ura encore des transferts du Fédéral, ce sera plus permanent.

Sur les départs temporaires à l'AB 11,15, c'est 5 300 000. Cette allocation couvre les remplacements des détachements dans les cabinets, les congés pour mission, les mises à disposition externes, les congés politiques de longue durée. L'AB ne couvre pas le remplacement de tous ces congés.

Sur le WALEX, le site est accessible à tout le monde.

Pour le photovoltaïque, ici, contrairement au Fédéral, il y a un ajustement, on est pas exempt d'erreurs. Perex est un projet d'envergure, mêlant production d'électricité verte et recherche scientifique avec une plateforme d'expertises universitaires, on va tester des perspectives nouvelles, le tout sous le contrôle scientifique.

On est au carrefour entre la gestion du patrimoine immobilier, la recherche, l'énergie. Cest un investissment en tant que tel, qui va procurer des certificats verts. mais il n'y pas de prime pour ces installations. ça reste quelque chose de largement bénéficiaire, autrement le Parlement ne l'adopterait pas.

Sur la question des biens meubles durables, l'augmentation évoquée est liée au processus de modernisation de l'administration décidée sous la précédente législation, une partie du mobilier a été remplacée après avoir vécu de nombreuses années. il y a eu l'arrivée de nouveaux fonctionnaires en provenance du Fédéral, ils doivent être outillés utilement.

Le programme 11.06 est crédité de 107 000 euros en 2009 et, en 2010, de 61 000 euros. 43 000 euros ont été transferés à l'AB 12,13 du programme 11,02, ressources humaines, afin de couvrir les frais relatifs à la bibliothèque, anciennement gérée par les Affaires juridiques.

Pour la qualité de la médecine du travail, globalement le service rend un travail de qualité. Je n'ai pas eu encore l'occasion de le visiter, c'et donc plutôt un avis des collaborateurs. Il y a une participation à toutes les concertations sociales, un relevé détaillé des risques a été fait pour toutes les fonctions du SPW.

Qu'ils procèdent à une multitudes d'examens préalables pour les fonctions à risques, par exemple : l'examen pour les chauffeurs. On doit encore travailler à une amélioration principalement sur les échanges de données informatiques et à l'amélioration et au renforcement des politiques en matière de lutte contre l'alcoolémie. Voilà une des priorités qu'on m'ordonne pour cette question-là.

Monsieur le Président, je peux me tromper mais je pense avec le système des fiches et des numéros, avoir répondu aux questions qui me sont arrivées tant ce matin que cet après-midi. Je peux me tromper et je suis tout à fait disponible à poursuivre le travail.

M. le Président. – Sur la question de la Fonction publique. Qui souhaite avoir droit de réplique. ?

La parole est à M. Eerdekens.

M. Eerdekens (PS). – il ne s'agit pas vraiment d'une réplique dans la mesure où je suis pleinement satisfait de la réponse du Ministre. Donc pas de soucis sur ce point là. Simplement, j'ai oublié une réflexion dans mon intervention première donc vous n'auriez pas pu y répondre mais cela rejoint un peu le problème de la formation qu'évoquait M. Jamar. Je suis frappé par la question du logement et, je dirais, le retard considérable que la Wallonie a pris. J'ai d'ailleurs adressé hier une question à votre Collègue M. Henry parce que je trouve, qu'en matière de logement et donc d'architecture, — matière qui relève aussi bien de vos attributions que de celles de M. Henry- nous avons pris en Wallonie un retard énorme sur le plan de l'innovation architecturale. J'ai eu le privilège, à deux reprises, de participer comme membre d'un jury international d'architecture. J'ai eu l'occasion de me rendre à des colloques un peu partout et de découvrir ce que sont les innovations architecturales dans les pays voisins. Que ce soit les Pays-Bas, l'Allemagne, l'Autriche, l'Italie,... On se rend compte, et heureusement qu'il aura Batibouw, qu'il y a vraiment beaucoup à faire.

Je suis persuadé que nos fonctionnaires régionaux en charge de l'urbanisme ou que les spécialistes de la Société wallonne du Logement auraient manifestement à participer pour se former, pour découvrir ce qui se fait de mieux dans le monde, à des colloques internationaux. Je prends le cas, par exemple du MIPIM qui est un marché qui se fait à Cannes chaque année. C'est la marché mondial de l'immobilier. Vous avez 20.000 participants. Je ne sais pas si vous imaginez ce que c'est. Il est vraiment dommage qu'une série de fonctionnaires ne puissent pas participer. Le droit d'entrée est de 1.500 euros par personne, plus le logement sur place. Donc on peut considérer que c'est une dépense très lourde. Mais ne pas savoir ce qui va se faire dans les

15 ou 20 prochaines années, c'est se priver de sources d'informations considérables et je peux vous assurer que, pour avoir participer à quatre ou cinq colloques internationaux, ma conception de l'architecture n'est plus, après ces colloques, ce qu'elle était avant. cela ouvre les yeux sur les innovations technologiques et je crois vraiment que nos fonctionnaires ont besoin vraiment de se nourrir de la recherche dans le domaine du logement et de l'architecture qui se fait ailleurs. C'est une réflexion personnelle. Je sais que les budgets sont difficiles. Qu'on va dire que ce sont des voyageurs mais il faut voyager et s'ouvrir sur le monde et ne pas rester centrés sur sa Wallonie comme si elle était une île déserte.

M. le Président. – Je suis ouvert à toute suggestion et nous pouvons demander des possibilités budgétaires au Bureau pour aller au moins à Batibouw, je suppose qu'on ne se retrouvera pas sur les plateaux de télévision pour avoir été à Batibouw avec un petit bus de Namur.

Sur l'ensemble de la Fonction publique, peut-on considérer que nous avons fait le tour ? les questions ont été faites, les réponses techniques globalement aussi. Nous pouvons passer alors au logement dans l'ordre ?

Pour le logement, beaucop de questions ont déjà été posées ce matin de manière plus ou moins générales ou précises. Y a-t-il d'autres interventions ?

La parole est à Mme Meerhaeghe.

M. Devin prend place au fauteuil présidentiel

Mme Meerhaeghe (Ecolo). – C'est vrai, M. le Ministre nous l'a dit ce matin, on ne pouvait pas vraiment s'attendre à un budget révolutionnaire. Pourtant, je dirais qu'en rencontrant pas mal de priorités de la DPR, l'exercice mérite quand même d'être noté. Par exemple, lorsqu'il s'agit de ne pas faire payer la crise aux personnes les plus fragilisées.

A ce propos, Monsieur le Ministre, pouvez-vous confirmer que la révision du prêt Tremplin s'engage bien dans cette voie et de quelle façon plus précisément ? Il y a également la volonté d'augmenter le nombre de logements décents à prix abordables via, entre autre, le renforcement des primes à la création de logements conventionnés. C'est l'AB 53.03. Ce crédit-là augmente de façon significative. Il permet d'aider les propriétaires à investir dans les logements à louer à des personnes à revenus modestes. Cette augmentation de crédit permettra, précise le document, de rendre le dispositif plus attractif. Pouvez-vous nous préciser ce que cela signifie plus clairement ? s'agit-il d'une augmentation des aides ? d'une diversifiction de celles-ci ?

Ceci dit, certains points sont un peu moins clairs, en tout cas, pour moi. Par exemple, on sait à quel point le renforcement de l'accompagnement social des personnes en difficultés de paiements dans les Sociétés de Logement sociaux est évidemment important. Je pense que c'est une de vos volontés également puisqu'au sein de l'AB 31.04, on peut noter qu'on prévoit de nouvelles missions des APE en faveur des locataires sociaux. Quelle serait la nature de ces missions nouvelles ? Puisque cette AB n'a pas été augmentée. D'autre part, je m'en réfère de nouveau à la DPR qui prévoit l'augmentation du nombre de logements de transit. On y parle d'y amener progressivement la norme actuelle d'un logement de transit par tranche de 10.000 habitants à 5000 habitants. Mais on ne note pas d'augmentation de l'AB 52.01 ni de la 63.02.

Deux dernières choses qui me semblent importantes pour terminer, la DPR évoque également la couverture d'une assurance contre la perte de revenus en faveur des locataires, c'est l'AB 34.10. Je ne vois pas trace de cela dans le budget. Pourriez-vous m'éclairer à ce propos ? Enfin, quelque chose qui me tient aussi particulièrement à coeur, dans le cadre de la relance du Plan HP confirmée par la Ministre Tillieux, il me semble que le budget consacré aux allocations de départ, de déménagement, d'installation, de loyer, (l'AB 34.05) devrait refléter cette relance. Or, je ne vois pas d'augmentation à ce niveau-là.

M. le Président. – La parole est à M. Stoffels.

M. Stoffels (PS). – Monsieur le Ministre, deux programmes : 11 et 12, Logement secteur privé et secteur public. Ce matin, je suis déjà intervenu en attirant l'attention sur le fait que l'évolution des budgets entre 2009 et 2010 fait que les moyens d'actions réservés en 2009 étaient de l'ordre de 304 millions tandis que les moyens d'actions vont être en 2010 de 270 millions pour les deux programmes confondus. En terme de moyens de paiements, les deux programmes pour l'année 2009 réservaient un montant de 294 millions tandis que pour 2010, nous sommes à 258 millions. Ce qui fait une différence pour les deux programmes confondus en termes de 34 millions et en termes de moyens de paiements de 36 millions. A moins que je me trompe...

C'est un peu le décompte et la comparaison que je peux faire d'une année à l'autre en additionnant les montants globaux pour les deux programmes. je m'interroge devant le contexte socio-économique devant lequel nous nous trouvons. Tout le monde sait que l'activité immobilière a été un peu ralentie pendant l'année en cours notamment à cause de la

crise économique et des perspectives professionnelles qui en découlent pour bon nombre de citoyens et qui les appellent à être prudents avant de se lancer dans un projet d'investissement qui va les concerner pendant un certain nombre d'années voire des décennies. Le fait qu'effectivement les activités de la SWCS aient été quasiment à l'arrêt depuis juin pour ce qui concerne le volet des prêts sociaux contribue peut-être encore à renfocer ce ralentissement en matière d'activités immobilières.

D'un autre côté, le secteur de la construction va être un des premiers secteurs à devoir réagir ou à devoir sentir l'embelllie économique dans la mesure où les particuliers recommencent à investir encouragés par des différentes autorités. Il n'y a pas que la Région mais aussi l'Etat fédéral, les Communes et d'autres entités qui interviennent- et d'autre part, parce que l'entité publique qu'est la Région wallonne investit elle-même aussi à travers les outils et organes qu'elle a créés. Je parle ici du secteur du logement public.

En ce qui concerne les politiques de logement, il y a plusieurs questions de détails que je souhaiterais vous poser. Je commencerai par le programme du logement privé. Je vois que le nombre de prêts jeunes au fil du temps diminuait. La condition a été telle que il y avait de moins en moins de personnes qui avaient accès à ce prêt jeune qui a ensuite été remplacé par le prêt tremplin pour connaître alors un bon en 2009 en ce qui concerne le nombre de demandes introduites.

Mais tout cela crée quelque part un en cours puisque le prêt jeune, lorsqu'un engagement est pris une année est encours qui va durer pendant 8 ans.

Et pour ce qui est du prêt Tremplin, c'est la même chose. Je souhaiterais un peu savoir de la part du Ministre : comment à l'heure actuelle, où en sommes-nous en matière d'encours en ce qui concerne le prêt jeunes et comment compte-t-il assumer l'encours créé pendant 2009 et qui va encore être créé pendant 2010 en matière de prêt tremplin qui, je le rappelle, a été un outil appréciable pour stimuler l'activité en matière de construction et pour contribuer non seulement à créer de l'activité économique et de l'emploi mais aussi à mener une politique du logement permettant un ensemble de personnes, de ménages, de pouvoir disposer d'un logement comme propriétaire-occupant. Peut-être faudra-t-il modifier le règlement dans le sens qu'on évite l'effet d'aubaine d'une par tout en concentrant l'effort sur des ménages qui sans le prêt tremplin ne pourraient pas avoir accès. C'est toute la démarche de la modernisation sociale du règlement.

Deuxième question que je souhaite vous poser : les éco-prêts.

Je vois que vous avez inscrit un montant de 2.542.000 euros pour les éco-prêts qui sont accordés par le Fonds du Logement et par la Société wallone du Crédit social, et cela pour couvrir la charge d'intérêts.

Il est vrai que ni la SWCS ni la FLW ne disposent de fonds propres, ils vont donc devoir emprunter eux-mêmes et redistribuer sous forme d'emprunts hypothécaires ou d'autres emprunts auprès du particulier, mais je souhaiterais savoir quel est le bilan jusqu'à présent de cet éco-prêt ? Y a-t-il beaucoup de demandes, peu de demandes, est-ce mitigé ? Est-ce trop compliqué, par qui est-ce sollicité, par des gens qui en ont vraiment besoin, etc.. ?

C'est également une question qui me paraît quelque part importante.

En matière de subventions à la SWCS, vous prévoyez 32,2 millions d'euros pour couvrir le différentiel d'intérêts. L'expérience de l'année passée nous dit qu'on est tombés à court. Les activités en matière de prêts hypothécaires ont été tellement intenses au premier trimestre qu'après le second trimestre, on a du arrêter les activités du prêt social. L'argent que vous avez prévu pour l'année prochaine, selon vous, va-t-il suffire pour permettre une activité pendant toute l'année ? Et dans l'affirmative, bien sûr, avec quel taux d'intérêt et avec quelles conditions ? Parce qu'au deuxième trimestre, si ma mémoire ne me trompe pas, on avait déjà inclu dans le réglement une espèce de frein en augmentant le taux d'intérêts de façon telle que pour certaines catégories de revenus, c'était même plus intéressant d'aller sur le marché privé chercher un crédit hypothécaire plutôt que d'aller le chercher à la SWCS.

On peut aussi mener une politique de taux d'intérêts qui permet de freiner ou qui ne permet pas de freiner, ça dépend un peu de la volonté du Gouvernement, ce qui m'intéresse ici c'est dans l'hypothèse que vous tomberiez une nouvelle fois à court, vous ne disposez pas de tellement de marge de manoeuvre pour permettre de réalimenter, sauf s'il y a de nouveaux apports de moyens, cette allocation budgétaire via une réallocation, ou un déplacement d'argent d'autres allocations budgétaires vers la SWCS. Donc, quelque part, j'en déduis que si jamais l'activité immobilière privée doit reprendre et qu'on sollicite assez fort la SWCS, sauf à y mettre des freins dans les conditions, qu'on ne peut pas à la date d'aujourd'hui, exclure le risque de tomber en 2010 une nouvelle fois à court de moyens.

C'est pour cela que je souhaiterais vous entendre pour éviter qu'un tel scénario ne se reproduise ou pour en écarter le risque en tout cas.

En matière des AIS, j'ai bien lu la DPR qui parle d'une augmentation nécessaire du nombre de logements conventionnés, pour aboutir vers cinq cents à la fin de la législature. Comment les différentes allocations budgétairs que vous avez prévues en la matière peuvent-elles déjà contribuer à atteindre l'objectif que l'on s'est posé pour la fin de la législature ?

Tout l'objectif ne doit pas être rempli déjà l'année prochaine, mais l'année prochaine, ce sera le premier pas vers l'objectif qu'on devra atteindre en 2014 et j'aimerais savoir quelle est la programmation en la matière et endéans quel délai on va atteindre cet objectif.

Une question qui concerne l'allocation budgétaire 51.09 qui concerne la garantie que la région accorde au remboursement aux prêts hypothécaires. Lors de la législature passée, j'ai posé une question à votre prédécesseur pour savoir pourquoi les taux d'intérêts de la SWCS ont été tellement élevés au courant du deuxième trimestre, et il m'a répondu que puisque la SWCS ne dispose pas de capitaux propres, elle va emprunter sur le marché du capital, elle lance un appel d'offre et c'est Dexia qui à l'époque a eu le marche, demandant un taux d'intermédiation tel que ça couvre non seulement ce à quoi Dexia pouvait s'attendre légitimement mais aussi une partie du risque qu'une banque courrait au moment où elle prête de l'argent à la SWCS.

Mais je trouvais cela interpellant dans ce sens que l'emprunt de la SWCS est couvert par une garantie de la Région. Dexia ne court donc pas de risques et en plus, il s'agit d'une banque qui a largement bénéficié des interventions publiques pour pouvoir continuer son existence et qu'elle se serve une deuxième fois, cela m'a causé problème.

Je souhaite tout simplement avoir les garanties du Ministre pour estimer dans quel sens ce type de risque peut être évité à l'avenir.

En ce qui concerne les primes aux particuliers, il y a certaines primes qui se justifient, notamment la prime à la réhabilitation, mais il faut se poser la question sur la pertinence de maintenir d'autres primes. Cela rentrera très probablement dans le cadre de la réforme des primes que M. le Ministre vient d'annoncer. Je vois que la prime à la réhabilitation en faveur des locataires est demandée une dizaine de fois sur l'année. D'autre primes sont demandées une trentaine, voire une quarantaine de fois sur l'année. Elles existent, mais quel est leur impact au niveau de la politique du Logement ? N'a-t-on pas un peu intérêt à revoir l'ensemble du régime des primes également ?

En ce qui concerne le logement public, j'avais évoqué ce matin la problématique de la sous-capitalisation des SLSP et du fait que la plupart d'entre elles sont en train de s'apauvrir vu le type de locataires qu'elles doivent héberger au sein de leurs logements. Je prends avec une certaine satisfaction, en tout cas, que le Gouvernement manifeste à travers les inscriptions budgétaires la volonté d'élargir l'offre en logements publics. Je vois qu'en moyens d'action, vous aviez prévu 45 millions et en matière de paiements 36 millions. Au premier coup d'oeil, c'est bien, mais il y a un deuxième coup d'oeil. Parce que les SLSP, voire les autorités publiques qui seraient bénéficiaires de ces subventions doivent encore pouvoir payer leur quote-part. Dans la mesure où les SLSP sont en train de s'apauvrir, il y a quand même une question qui doit être posée. Dans quelle mesure les intervenants de terrain, les SLSP, peuvent-elles suivre le rythme demandé ou inspiré par le Gouvernement à travers l'inscription budgétaire de moyens d'action de 45 millions d'euros comme subsides à accorder, mais subsides couvrant évidemment une partie de l'investissement au total ?

Cela me semble être une question assez importante et notamment dans les sous-régions où nous sommes largement confrontés avec la problématique du logement. Elle ne se présente pas de façon identique dans tous les sous-territoires de la Région, dans certaines régions, il y a une pénurie extrême tandis que dans d'autres régions, il y a aussi un manque de logements, mais cela reste relativement modéré.

la problématique de l'apauvrissement des sociétés de logements sociaux me renvoie également vers l'allocation budgétaire 31.04, l'aide aux sociétés de logement de service public et je vois que vous prévoyez une inscription de 9,8 millions d'euros comme contribution régionale dans un mécanisme de solidarité qui s'exprime à travers un fonds régional de solidarité mis en place en 1993 et qui permet de jouer la solidarité entre les sociétés en fonction bien sûr du nombre de locataires à bas revenus que chacune des sociétés aurait dans son parc de logements.

Le montant de 9,8 millions d'euros, c'est la contribution régionale, ce qui m'intéresse, c'est de savoir quel est le montant inscrit dans ce fonds, quelle est l'ampleur sur le plan pécuniaire que cette solidarité est en train de prendre et quels sont en quelque sorte les perspectives vu la situation des sociétés qui se dégrade sur le plan financier.

Cela m'amène à une autre question, en vous renvoyant vers l'allocation budgétaire 31.09. Depuis un certain temps, certains mettent sur la table la nécessité de permettre aux sociétés de logements sociaux de demander un loyer économique et de permettre aux locataires de pouvoir accéder au logement via une espèce d'allocation loyer couvrant le différenciel entre ce qu'ils peuvent effectivement payer et la valeur locative économique d'un tel logement, pour permettre aux sociétés, non seulement de gagner des marges de manoeuvre pour construire, mais d'abord pour entretenir leur parc de logement.

Je pense qu'en ayant posé ces questions là, il m'en reste une ou deux.

Je ne vais pas poser la dernière qui va être développée par Laurent, notamment concernant le programme exceptionnel d'investissements, pour savoir où nous en sommes, mais ce qui m'interpelle encore, c'est dans certains programmes, c'est l'encours.

Je prends l'exemple de l'allocation budgétaire 51.06. Vous prévoyez des moyens d'ordonnancement de 1.750.000 euros avec un encours de 7.321.000 euros, encours antérieur à 2003 ! Cela veut dire que ça ne date pas d'hier. ça date déjà d'il y a déjà un certain temps. La même chose est vraie pour l'allocation budgétaire suivante, la 51.08 : vous prévoyez des moyens d'ordonnancement de 100.000 euros pour un encours de 6.744.000 euros, pour un encours lié à des investissements spécifiques antérieurs à 2003. Là encore une fois, vous comprendrez que la question nous intéresse.

Pour ce qui concerne la SWL, je vois que vous prévoyez dans l'allocation budgétaire 51.10 des moyens d'ordonnancement de 36 millions alors que l'encours, fin 2010, sera quasiment de 200.000.000. Là aussi, il faut voir de quelle manière votre programmation s'avère réaliste, parce que vous prévoyez un apurement de cet encours sur une période de quatre années.

Je pense vous avoir ennuyé suffisamment avec les questions que je souhaitais poser.

Non ! Il me reste encore une question, cela concerne l'allocation 63.04. Vous inscrivez dans les moyens d'action, 300.000 euros pour pouvoir mener une politique d'acquisition de terrains dans le but de constituer des réserves foncières et des moyens d'ordonnancement de 200.000 euros. Pour 300.000 euros, si je prends en moyenne 50 euros par m^2, cela me fait 6.000 m^2, pour toute la Région. Sincèrement, je pense que la politique foncière manque un peu d'ambition.

Mr Jamar reprend place au fauteuil présidentiel

M. le Président. – La parole est à M. Langendries.

M. Langendries (cdH). – Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, chers Collègues, mon Collègue, m. Fourny a eu l'occasion d'évoquer une série de points tout à l'heure. Mais je vais quand même me permettre de revenir sur l'un ou l'autre élément. Simplement pour faire état de la situation qui était celle, notamment, du Prêt tremplin, quant aux derniers arrêtés du Gouvernement wallon, qui, pour rappel, avaient modifié une série de conditions et notamment les suivantes : plus de condition d'âge, plus de plafond de revenus particuliers, et surtout un plafond de valeurs vénales qui est passé de 111 000 euros à 150 000 euros en termes de valeur de prix moyen des maisons d'habitation.

Vous rappeler aussi quelle est, au cdH, l'importance pour nous de voir, probablement dans une nouvelle mouture que vous allez amener, les revenus moyens considérés aussi dans la dynamnique. C'est-à-dire que chez moi, pour vivre personnellement dans une région à pression foncière importance — le Brabant wallon — on avait aussi prévu dans le mécanisme un système particulier pour ces régions dites à forte pression.

Je voudrais savoir, M. le Ministre, si dans la nouvelle mouture qui est sans doute en préparation au sein de votre Cabinet, ou en tout cas qui appartient à vos compétences, si vous comptez tenir compte de cela : d'un côté, faire en sorte que les revenus modérés puissent eux aussi avoir accès, à un moment donné, à l'achat de biens, et si vous allez intégrer une réflexion particulière sur les zones à forte pression foncière.

Ensuite, j'ai noté que concernant l'allocation budgétaire 34.11, qui concerne les allocations de déménagements octroyés aux allocataires sociaux, on note qu'il y avait effectivement une augmentation importante de 100 000 euros . En moyens d'action et en moyens de paiement, cela représente + ou — 20 % d'augmentation. J'imagine que vous espérez donc un accroissement de ces demandes introduites par les sociétés pour les locataires devant déménager. C'est donc, à supposer que vous allez encore soutenir cette politique, si vous pouviez simplement le confirmer, j'imagine que le hochement de votre tête suffira. Pour le PV, vous pourrez le dire dans quelques minutes.

Ensuite, j'arrive au secteur public, avec la dotation annuelle à la SWL qui constitue l'allocation budgétaire 51.12, c'est-à-dire la dotation additionnelle destinée au financement des travaux

de réhabilitation. Chose très importante, également dans la dynamique de vos compétences, je voulais vous demander dans ce cadre-là, M. le Ministre, si vous envisagez d'accentuer tous les aspects d'économies d'énergie. Cela aussi a été soulevé dans une Discussion générale préalable, mais je comptais vous le demander en question particulière, ce qui vient d'être fait.

Enfin, dernière question concernant l'allocation budgétaire 63.05, il s'agit de l'aide au partenariats. Par rapport à 2009, on note une diminution sensible de 400 milliers d'euros en moyens d'actions. Cela représente quand même 40% de diminution, c'est une politique qui enregistre une baisse de régime, qui fonctionne quand même dans l'ensemble assez bien. Je voulais connaître votre politique future en matière de PPP et, oserais-je dire, M. le Ministre, au vu de cette diminution importante, vous croyez un peu moins aux PPP alors que ceux-ci permettent au secteur de donner une certaine mixité sociale et d'avoir un effet de retour également sur les terrains ?

C'est-à-dire que le partenariat étant favorisé par les conditions en question, que peut mettre l'organisme public en avant — que ce soit les communes, les CPAS ou les sociétés de logement, dans la négociation — ont une occasion particulière de valoriser le terrain public. Donc, à mes yeux, c'est important de pouvoir vous entendre sur la question, sur votre vision en matière de PPP, mais en ayant souligné au passage que les communes, les CPAS et les sociétés de logement, à travers ce mécanisme attractif, parvenaient à valoriser une série de terrains de manière supérieure à ce qu'elle pouvait s'attendre en termes de prix de vente.

M. le Président. – La parole est à M. Eerdekens.

M. Eerdekens (PS). – Je souhaiterais faire part, en matière d'énergie et de logement, ou de commerce et de construction, qu'il a été mis au point un système tout à fait expérimental et très intéressant dans les grandes surfaces, qui permet de chauffer la grande surface exclusivement par les frigos. Le groupe Delhaize a créé deux grandes surfaces — l'une à Gembloux, une autre dans une autre vile que je connais bien — et à mon grand étonnement, et à ma satisfaction, il n'y a pas de chauffage dans le magasin. N'y aurait-il pas lieu, en matière d'urbanisme — je pense que cette question concerne aussi M. Henry — d'obliger peut-être les futures grandes surfaces à réaliser des investissements de ce type parce qu'ils sont, me semblent-ils, extrêmement intéressants ? C'est une économie d'énergie tout à fait évidente et qui n'est pas d'un coût d'aménagement tellement important, en tout cas à en croire les investisseurs. Mais c'est assez expérimental et positif.

Dans le document, je souhaiterais évoquer l'AB 43.02. C'est la subvention commune pour les frais afférents aux conseillers-logements. Je me réjouis qu'une somme ait été prévue, mais par « conseiller-logement » visez-vous aussi les personnes qui pourraient être affectées dans une administration communale à la lutte contre l'insalubrité des logements ? Parce que le grand intérêt, dans le logement, est de combattre ce phénomène de l'insalubrité des immeubles. Quand on passe la porte de certaines maisons, on n'imagine pas ce qui peut y avoir derrière, comment peuvent se trouver les chambres, les salles de bain. Ce sont, en outre, les plus précarisés qui sont le plus exploités.

Le Code du Logement offre des perspectives d'action qui ne peuvent être activées par la Région. Il y a une une réglementation qui permet aux communes d'agir, à condition d'avoir la volonté et les moyens. Il faut au moins un ingénieur ou un architecte pour ce type de mission. Il faut une qualification supérieure. On ne trouve pas de telles compétences sous le sabot d'un cheval. Souvent, on découvre ces situations par des plaintes du voisinnage, parfois même par les plaintes des occupants eux-mêmes.

La question est de savoir si vous pouvez inciter les pouvoirs locaux à mener une politique impopulaire. Commencer à exiger — il y a environ 60% de propriétaires en Région wallonne , +/- 10% de logements sociaux — que les logements répondent à des normes de sécurité incendie, d'alimentation électrique convenable, d'aération des salles de bain, c'est une mission essentielle. On peut, sur une législature communal,e dans une commune de 25,000 habitants, visiter 200 immeubles par an, 1200 par législature, soit 10% de l'ensemble des logements d'une commune.

C'est un suicide politique que de faire ça. Les propriétaures n'aiments pas qu'on les oblige à faire des travaux lourds. Or, ils doivent le faire sous peine de ne plus louer leurs immeubles. Pouvez-vous inciter les communes à prendre leurs responsabilités ? C'est un service qu'elles rendent à leur population, aux plus faibles, mais comment faire en sorte qu'il y ait des incitants, le budget de 500 000 euros est insuffisant. A l'avenir, il faudra y réfléchir, faire des glissements, peut-être faudra-t-il même compléter le decret existant, c'est une priorité sur le plan social.

Je souhaiterais évoquer ensuite l'AB 63.09 qui vise des projets expérimentaux de création de logements par les pouvoirs locaux . Il y a un crédit d'un million d'euros, mais qu'entend-on par un « projet expérimental » ? Cela vise une innovation en matière de géothermie ? J'ai pris connaissance, ce matin, d'une réponse intéressante que vous m'avez

adressée, vous y distinguez la basse et la plus profonde, la réponse est fouillée et très bien faite, je dois adresser mes félicitations à vos collaborateurs pour les réponses qu'ils assument. D'ailleurs, personnellement, je préfère la question écrite à la question orale en Commission, ça permet plus de réflexion

M. Nollet, Vice-Président et Ministre du Développement durable et de la Fonction publique. – Vous voyez que je suis attentif à y répondre de manière complète. C'était une proposition du Président, de montrer que, de manière écrite, de manière très complète,on peut répondre, ça permet d'aller sur l'essentiel en Commission. J'essaie de tenir compte de ça, avec toutes mes excuses pour les chiffres.

M. Eerdekens (PS). – La géothermie, je pense que c'est quelque chose d'essentiel pour l'avenir.

Je souhaiterais aussi évoquer l'AB 12.03, avec le soutien à la gestion des ressources humaines des SLSP. Il ya un crédit de 250 000 euros pour mieux former à la gestion des ressources humaines les sociétés de logements sociaux.

Mais qu'en est-il du recrutement dans ces sociétés ? Il faudrait faire les recrutements sur base d'organigrammes de fonctions qui aient un sens. Il faut beaucoup de compétences pour gérer une société de logements sociaux. Il y a aussi le problème de la guidance énergétique, sociale ou autre. J'imagine difficilement qu'une société de logements sociaux n'ait pas, demain, une personne ayant une formation d'ingénieur ou d'architecte à sa tête. Un professeur de français pourrait-il appréhender des problèmes aussi importants à la tête d'une telle société ? Il faudra, à un moment donné, un cadre de référence, si des problèmes se sont posés dans le passé, dans la gestion du logement social. Ce n'est pas uniquement parce qu'il pouvait y avoir de-ci de-là l'une ou l'autre personne pas forcément honnête ou carrément malhonnête, je crois que c'est l'inadéquation des formations de beaucoup de gestionnaires. Je ne parle pas des politiques, je parle des gestionnaires. Donc là, il y a manifestement quelque chose qui doit être entrepris parce qu'on ne peut pas vouloir demain obtenir que dix pourcents des logements de Wallonie soient des logements publics sans avoir pour diriger chacune de ces sociétés, les bonnes personnes, hommes et femmes à la bonne place avec vraiment des critères de sélection.

Alors une question encore relative à la B 52.02 qui vise les subventions aux personnes morales pour la démolition des bâtiments non améliorables. C'est une subvention qui, à mon avis, ne sera pas utilisée, parce qu'elle est tellement petite, 10.000 euros, qu'elle est plutôt pour la forme, comme on le fait parfois dans beaucoup de budgets, on a inscrit un chiffre qui n'est jamais utilisé, ou exceptionnellement, c'est un peu une réserve cachée, cela permet de faire des modifications budgétaires, des ajustements, etc, c'est une technique bien connue, mais avec 10.000 euros, on ne sait pas faire grand chose, car 10.000 euros pour aider à la démolition d'un bâtiment non améliorable... Je vous avoue que je ne comprends pas la pertinence de cet AB parce que, comment aller démolir un bien, sans en avoir la possession du sol ? Comment en prendre possession préalablement ? Enfin, je ne sais pas très bien ce que cet AB recouvre, elle existait probablement avant que vous ne soyez là, donc elle a probablement toujours existé depuis qu'il y a un Ministre du Logement au sein de la Région wallonne, mais je ne sais pas très bien à quoi elle peut servir. Vous saurez probablement me documenter à ce propos.

M. le Président. – La parole est à M. Fourny.

M. Fourny (cdH). – Comme une question a déjà été posée, je souhaiterais simplement en poser deux.

La première concerne le fonctionnement du Conseil supérieur du Logement où la les moyens budgétaires ont été revus à la baisse. Y a-t-il une perspective de revoir le mode de fonctionnement du Conseil supérieur du Logement ? Si oui, dans quelle mesure et quelles sont vos intentions par rapport à cette institution qui fonctionne, me semble-t-il et sur base des indications que me donne son Président, notre Collègue André Bouchat, fonctionne de manière relativement efficace et ses avis sont souvent éclairés, me dit-il.

Alors, autre question, Monsieur le Ministre, elle porte en fait sur les logements de transit et la réduction importante, de plus de 36% des moyens dévolus à cette politique des bâtiments de transit. Dieu sait si dans les communes, nous sommes régulièrement confrontés à des problèmes d'expulsion et des problèmes d'étrangers qu'il faut reloger en toute urgence, à des problèmes aussi des séparations et des familles recomposées ou dans une situation d'urgence, et bien, nous sommes amenés à reloger ces personnes dans ces logements et donc cette politique va un peu *a contrario* de l'intervention obligatoire qui est imposée aux communes. Alors, j'aimerais savoir pourquoi cet AB budgétaire qui est l'AB 63.02 est ainsi réduite.

Enfin, une petite boutade, mais c'est une question de chiffres encore, Monsieur le Ministre, et c'est peut-être un *addendum* à formuler, mais à l'AB 51.05, dans le justificatif, vous parlez de milliers d'euros alors qu'à mon estime, il faudrait parler de

millions d'euros. Et donc là, il y aura un petit correctif à formuler.

Par ailleurs, également aussi, mais ça c'est de nouveau du détail dans les chiffres, dans les différents tableaux, lorsque l'on compare les tableaux dans les justificatifs de votre budget et les justificatifs de l'ajustement budgétaire de l'année 2009, les chiffres ne sont pas les mêmes, notamment en matière de primes et d'allocations, primes à la réhabilitation, primes à la restructuration, les chiffres ont été arrondis et donc pour le toilettage, vous pourriez peut-être revoir la forme ?

M. le Président. – La parole est à M. Devin.

M. Devin (PS). – Crise financière fin 2008, crise économique fin 2008 et 2009, et maintenant, urgence sociale. Quand on vote aujourd'hui un budget sur une assurance contre la perte de revenus, j'aimerais savoir quelles sont les propositions des assureurs aujourd'hui. Les primes que le Gouvernement wallon va être appelé à payer pour cette assurance ont-elles été revues, à la hausse, vu la situation sociale précarisée des wallonnes et des wallons.

Le prêt tremplin, chacun a pu s'exprimer là-dessus, deux millions d'euros prévus à l'initial, je pense. Monsieur le Ministre, nous en discutions ensemble, dépassement de 80 millions d'euros. Vous maintenez ce prêt tremplin mais vous intervenez, vous modifiez les conditions d'octroi, et donc j'aimerais connaître aujourd'hui quelles vont être les conditions d'octroi de ce prêt.

Urgence sociale, SWCS, vous nous annoncez également des modifications en la matière et c'est vrai que là aussi, le budget a explosé et donc, comment peut-on envisager à partir de ce budget 2010, réellement les travaux de l'année prochaine de cette société ?

Par rapport au logement public, vous n'étiez pas là mais peut-être avez vous entendu parler de tout ce qui s'est réalisé ici en 2005-2006-2007 par rapport au travail sur la gouvernance ? Ce qui était fait a été fait, les mesures qui ont été prises, ont été prises. Reste maintenant réellement à travailler sur les briques et à améliorer les conditions de logement des personnes dans les sociétéd d'habitations sociales.

Il y a un énorme budget dans le cadre du PEI. Tout le monde nous a demandé aujourd'hui des chiffres parce que on a été habitués pendant quelques années à avoir ces chiffres, mais quelles sont réellement les conditions de réalisation du PEI aujourd'hui ? On peut comprendre qu'au départ, cela ait du mal à se mettre en route, énorme machine énorme budget, mais là aujourd'hui, par rapport aux conditions économiques, j'imagine que les entreprises ont malheureusement un peu moins de travail et donc peuvent pleinement se consacrer aux investissements publics à l'heure où les investissements privés ont été terriblement freinés.

Par rapport à cela, il y a tout le travail de l'accompagnement social. Alors, on peut dire que cela se fait en collaboration avec des CPAS, ceci, celà, mais je crois qu'aujourd'hui, quand on travaille dans une SLSP on doit également avoir un travail d'accompagnement social. On connaît les expulsions, on connaît les détériorations, alors, quel est l'accompagnement qui peut être réalisé ?

J'ai regardé dans le budget, il y a l'augmentation, mais cette augmentation, elle est globale, je ne peux pas identifier la part du budget qui est essentiellement consacrée à l'accompagnement social au sein des habitations sociales.

Il y a également pour moi toute une réflexion à avoir par rapport à l'indexation des revenus de référence. On a travaillé là-dessus durant la législature précédente et j'aimerais connaître l'impact tant sur l'origine des primes que sur celui des habitations sociales, nous l'avons revu à la hausse pour permettre à tout un chacun...

M. Stoffels (PS). – L'article premier du Code qui définit les revenus de référence pour un ménage à revenu précaire, modeste qui a été indexé pour la première fois depuis 1999 et l'impact de cette mesure.

M. Devin (PS). – Enfin, j'aimerais pouvoir vous entendre sur tout ce qui est logement de transit et d'insertion. Autant à un moment donné on peut se dire :c'est en cs d'urgence immobilière. Malheureusement, les faits de la vie sont là et donc on est appelé à reloger très souvent des familles entières. Où en êtes-vous ? quels sont les moyens que vous allez réellement consacrer à cette politique ?

Vous allez remarquer dans mon chef que je ne vous ai pas beaucoup interpelé depuis le début de la législature, vous êtes entré en fonction au mois de juillet. Le temps de vous imprégnier de tous les dossiers, de préparer votre budget, j'imagine que vous aviez autre chose à faire que de répondre à toutes mes questions, sachant que M. Eerdekens ne vous avait pas lacher d'une semelle et je connaissais assez M. Stoffels pour savoir qu'il n'allait pas rester en manque par rapport à cela. Mais, aujourd'hui, c'est votre premier budget. Vous voyez que nous sommes adeptes du débat. Mais, à partir du mois de janvier, vous comprendrez aussi que par rapport au logement social, il y aura des questions réellement à

aborder entre nous. Il y a des modifications qui ont été réalisées sous la législature précédente, il y amaintenant une évaluation à avoir par rapport à ces modifications et il y a également quelques réflexions à avoir par rapport à tout ce qui est marché public, sécurisation, par rapport au travail de la tutelle également. Je ne parviens pas à comprendre comment en plus de trois ans, il n'est pas possible de recevoir de l'argent promis par rapport à un travail de sécurisation. Comment il n'est pas possible de demander à une firme de pouvoir réaliser le travail pour lequel elle a été choisie, tout ça en trois ans. Nous parlons bien de sécurisation.

C'est pour cela que je me réjouis d'avoir, dès le mois de janvier, des auditions, qu'on puisse travailler sereinement, ce qui n'était pas possible sous la législature précédente vu les événements qui ont été mis en évidence. Je crois que maintenant, on aura, dans la sérénité, un travail en profondeur à réaliser.

Monsieur Devin prend place au fauteuil présidentiel

M. le Président. – La parole est à M. Jamar.

M. Jamar (MR). – On a parlé beaucoup du PEI, nous en avons parlé ce matin et donc, nous n'allons pas y revenir mais je pense que les gens ont besoin de savoir où on en est. Les AIS, nous en avons beaucoup parlé avant-hier, M ; Stoffels y est revenu aujourd'hui. Donc, parler c'est bien mais quand ils'agit de voter, faites le avec nous car c'est ce que nous demandons et je suis très heureux d'avoir entendu votre intervention.

Sur l'AB 31.08 qui concerne la subvention aux sociétés de logement de service public en compensation de recette locative, il y a zéro euro. Alors, je suppose que vous connaissez Monsieru le Ministre l'histoire de cette AB. En 2006, il y avait zéro euro. En 2007, 12 millions d'euros. En 2008, zéro, en 2009, zéro et en 2010, zéro. En fait, que s'est-il passé ? c'est à la suite de la Carolo qu'un plan rigoureux a été lancé par votre prédécesseur, le Ministre Antoine, et qui dit maintenant, il faut changer les choses. Il faut remettre de l'argent dans les sociétés de logements publics. Comment y parvenir ? en l'occurence, en date du 18 octobre 2005, un grand plan de redéploiement en faveur des Sociétés de Logements Publics est dévoilé et prévoit des choses qu ine sont pas toujours très faciles à assumer -la meilleure preuve est qu'on ne l'a pas assumé ensuite- c'est que d'une part, les produits locatifs allaient augmenter de 15% en trois ans, 5% par an, en tenant compte du caractère plus ou moins aisé de certains locataires par rapport à d'autres en tenant compte de certains critères, que d'autre part, par rapport aux chambres excédentaires dans le logement social était prévu une forme de taxation.

Que d'autre part, par rapport aux chambres excédentaires dans le logement social, c'était une forme de taxation, c'était le mot qui avait été utilisé très clairement, de 50 à 100 euros en plus pour des familles qui n'avaient pas forcément besoin d'une chambre en plus ou deux chambres en plus dans l'immeuble occupé. Ce n'est pas moi qui l'ai dit, c'était le plan d'octobre 2005. Cela a été fait pendant une année ou pendant quelques mois plus exactement puisque le 19 octobre 2006, alors que ces sommes devaient rapporter 12 millions puis 24 et puis 36 suivant le plan établi puis une remise à niveau point de vue financement : c'était le but des sociétés de logement public. Nous l'avons fait pendant quelques mois pour progressivement aller en arrière et décider un beau jour, le 19 octobre 2006, soit un an après, que on bloquait les loyers. je vous rappelle aussi qu'en octobre 2006 était quand même une période charnière point de vue institutionnel.

Donc, en un an, on a mis tout un plan en marche. Suite à l'affaire Carolo, on va clarifier tout. On met 12 millions, puis 24, et enfin 36 dans le plan de projection. Ensuite il y a eu un blocage : c'était le gouvernement PS-CDH à l'époque. Depuis lors, il n'y a plus rien. il y a l'arrêté locatif qui prévoit des choses mais qui n'est pas appliqué sur le terrain. Je ne dis pas qu'il faut faire ceci ou cela. Je ne suis pas dans la majorité. je dis simplement que cette augmentation de 15% de loyer n'est pas appliquée. M. le Ministre compte-il l'appliquer à l'avenir ? *Quid* de la fameuse taxe-redevance pour les pièces non-occupées ? il y a eu la notion de logement à loyer d'équilibre qui tenait compte du prix du marché. C'était assez complexe à l'époque. Et ça rencontrait aussi le souhait des uns et des autres ou de quelques-uns d'atteindre les 10% de logements publics dans les communes, vous vous en souvenez Monsieur Devin. Bref, toujours est-il que nous allons faire des auditions début d'année prochaine mais en tout état de cause, en AB, il y a zéro. Donc, dans le cadre des sociétés de logements publics, en compensation de difficultés et à la suite de difficultés rencontrées en 2004-2005, il n'y a rien qui va rentrer. Je pense aussi que faire de la politique, c'est prendre ses responsabilités et de savoir quelle politique on va appliquer finalement en la matière.

Un peu plus spécifique, et je ne serai pas trop long, rassurez-vous, c'est la problématique de certains directeurs gérant qui seraient encore conseillers communaux et donc politisés. Dire le contraire serait mentir. Moi, je n'ai pas de noms à vous donner. Je ne suis pas ici pour parler de personnes à titre particulier. Il y a quand même pas

mal de gens qui travaillent dans les Comités de gestion, qui travaillent dans les Sociétés de Logement publics qui se plaignent et où demeure un véritable problème en terme de fonctionnement même du comité d'attribution de la société de logements publics. Soit on dit :« non, il n'y a plus de problème ». Mais je me demande quand même si cette situation est légale et conforme à l'éthique telle que définie dans le Code éthique et de la déontologie tel que nous le connaissons. Soit on dit oui. et je pourrais consentir que M. le Ministre me dise :« revenez dans 15 jours avec une question là-dessus ». Il n'y a pas de conotations purement chiffrée mais je pense qu'un débat comme celui d'aujourd'hui permet d'avoir quelques échanges en la matière.

Enfin, il y a toute la problématique du partenariat public-privé à propos de laquelle beaucoup de parlementaires se sont interrogés.

Monsieur Jamar reprend place au fauteuil présidentiel

M. le Président. – La parole est à M. Nollet.

M. Nollet, Vice-Président et Ministre du Développement durable et de la Fonction publique. – Je vais repartir d'une intervention de M. Devin car je partage la manière dont il caractérise le contexte nouveau post crise dans lequel nous devons nous mettre et dans lequel nous sommes. De ce point de vue là, une certaine forme de sérennité se recrée. La semaine dernière, nous fêtions les 25 ans de la Société Wallonne du Logement et les 90 ans du logement social. A cette occasion-là, un bus de la société wallonne a fait le tour avec différentes étapes dans toutes les provinces de la Wallonie. Je peux vous dire que j'ai senti les choses revenir à leur juste place, c'est-à-dire : préoccupation très forte pour offrir davantage de logement ; attention aux locataires ; volonté de travailer sur les moindre dépenses énergétiques pour le bien-être de la planète mais aussi des locataires ; prise en compte de l'histoire des différentes sociétés mais du sens aussi à donner au travail qui est fait ; et dernier élément récent intégration des éléments de la crise. C'était ça qui était intéressant. Nous ne parlions plus de la crise de la Carolo etc... On parlait de la crise financière, de la crise économique et de ses retombées sociales. Là s'ouvre une nouvelle ère. C'est pas lié au nouveau gouvernement ou au nouveau Ministre. Je pense que c'est lié aux différentes étapes qui ont pu être franchies et tournées même si nous ne sommes pas encore à l'abri. on ne le sera jamais de toute façon. La politique est une science humaine et heureusement. Mais en tout cas, je m'inscris vraiement dans cette perspective-là et ce n'est pas lié au changement de majorité. c'est lié au travail qui a été effectué et là, on est entrain de construire quelque chose de mieux.

Monsieur Eerdekens, vous me posiez la question de la 12.03 sur la formation pou la gestion des ressources humaines. je suis tout à fait d'accord avec vous, c'est u défi pour trouver les modes de recrutement adéquats et avoir les bonnes personnes aux bonnes places. J'entends ce que le Président nous dit par rapport à la politisation. je vais un peu regarder. Ce que je peux dire aussi et ce n'est pas sans lien avec la réflexion initiale que je faisais en écho aux popos de M. Devin. On a estimé que le moment était mûr pour lancer un processus dynamique participatif de quatre mois avec tous les acteurs du logement pour justement se redire :« maintenant qu'on a tourné la page ensemble, quelles sont les priorités que l'on veut se donner ». J peux mettre aussi cette question là en débat dans ce cadre-là.

Pour ce qui concerne les conseillers logement, votre question M. Eerdekens était de savoir si les personnes qu'on pouvait via l'administration communale lutter contre l'insalubrité, la réponse est oui. Oui, les conseillers logement peuvent participer à la lutte contre l'insalubrité. On soutient aussi le role des communes. Cela se fera par le biais des amendes administratives qui permettront au Bourgmestre de poursuivre les propriétaires-bailleurs sans exclure les locatires qui occupent le logement. Nous savons que l'expulsion est toujours quelque chose de très difficile. On préfère traviller sur ce volet-là. Il est intéressant de la repréciser.

Sur la question budgétaire de l'équilibre de l'ensemble. M. Stoffels a fait la démonstration. Moi, je fais la somme du budget 2010 :284 millions d'euros. De la part de consacrée en 2009 dans la SWCS, pour pouvoir tout de suite démarrer en 2010 la relance du prêt hypothécaire :5,8 millions. et je rajoute à cela la mobilisation de la trésorerie :25,6 millions du Fonds du Logement. effectivement, vous avez l'impact ici, dans le budget de la diminution de la dotation à l'ajusté et de la suppression en 2010 de la dotation, mais tout ça est à mission constante parce que couvert par les réserves du Fonds du lgement : c'est l'accord de l'Olivier, l'accord de la majorité qui le définit. Comme les mission sont constantes, je peux comptabiliser dans le budget consacré au logement la même somme. On a pu le prouver. Il y a eu un travail du Ministre du budget, du Ministre-Président. Le Cern a vérifié la situation budgétaire, financière des trésoreries, c'est faisable. de ce fait-là, je reconstruit le chiffre.

C'est vrai qu'il y a une diminution, mais c'est le prêt jeune qui décroit d'années en années. Le prêt tremplin : on est au même montant. et il n'est pas

exclu qu'on arrive à 80 millions. il y a un souci quelque part. C'était pensé en escalier, mais il y a un souci. le gouvernement y travaille. au moment du conclave budgétaire, on en a parlé. On travaille à différentes formules, différents modèles mais ne peut pas nous conduire à une non-maîtrise. c'est aussi le succès de la campagne. mais à long terme, c'est intenable. surtout dans la période où nos recettes n'évoluent plus en escaliers. On doit faire face à cela. Il y a 2 millions. Que vat-on en faire ? je n ai pas de solutions aujourd'hui. On envisage de recentrer cela sur une catégorie de population mais c'est délicat comme travail. Si on me donnait 20 millions en plus, on serait plus à l'aise. Je connais la réalité aussi.

Pour ce qui est du prêt hypothécaire social, va-ton relancer la mécanique ? Oui. Nous l'avons budgétée. La majorité est totalement unanime là-dessus. Les discussions sont en cours sur la modalité technique.

Comment garantir le maintien de prêts ? le Gouvernement précédent a arrêté le mécanisme au mois de juin, on n'a pas encore été en mesure de le relancer avant parce que les crédits ne seront votés que maintenant. La DPR nous donne des indications, ça va se jouer autour d'une maîtrise du taux . Je ne peux pas vous donner un chiffre, l'erreur serait de donner le taux du crédit hypothécaire social et que ce taux ne soit pas en mesure de varier en fonction de l'évolution du taux du marché.

Je confirme à M. Jamar qu'il sera tenu compte de la pression immoblilière dans la réorganisation des choses. C'est vrai aussi pour les zones défavorisées, il y a aussi des beoins en termes de crédits à la rénovation. On sait, dans le Hainaut, qu'en faisant un effort de réduction des consommations énergétiques dues aux déperditions de non-isolation, sur les 10 maisons les moins bien isolées, on a un impact le plus fort en terme de *return* sur les économies de CO2. ça me fait penser qu'on peut poser des gestes fort pour des publics défavorisés, qui ne seraient pas aidés par les banques. Puisqu'une aile du MR a quitté la salle, on est presqu'en majorité, je peux dire que les intercabinets sont en cours, c'est déjà largement partagé par tous ceux qui sont autour de la table de cette Commission.

Les 82 millions qui sont à l'ajustement servent à des complé ments de dotations régionales. en 2008, 11 millions pour couvrir et, en 2009, le solde. Vu l'ampleur des 70 millions de suppléments pour 2009, il était indispensable de renflouer la SWCS et de revoir le modèle. Le renflouement servira à revoir le modèle, on était tellement bas qu'on aurait dû repartir avec une capacité d'emprunt trop faible pour relancer la mécanique. Donc, les 82 millions arrivent en 2009, mais on n'a pas pu réouvrir les lignes de crédit pour les gens. mais ça permettra à la SWCS de relancer la dynamique.

Sur la situation financière globale des SLSP, elle s'est améliorée. il y a une meilleure gestion dans de nombreuses sociétés, il y a eu un rééchelonnement de la dette antérieure, intervenu à un bon moment. il reste quelques sociétés en déficit, pour lesquelles une initiative devra être prise après analyse des facteurs spécifiques. ça se joue aussi au niveau des types de dépenses et de bâtiments.

Au niveau des moyens limités en création de logements, lors du conclave budgétaire le Gouvernement a proposé que les montants nécéssaires pour l'exercice 2010 soient examinés précisément lors de l'ajustement et adaptés d'office si nécéssaire. On peut donc dire aux sociétés de logement : si vous avancez vite, les moyens de payements seront là. C'est important.

pour le prochain programme d'ancrage communal, 2012-2013, on travaillera dans ce cadre-là, avec en plus les éléments de rénovation liés au plan Marshall 2.Vert, qui concernera plusieurs dizaines de milliers de logements sociaux. On le sait, il y aura des compléments de financement alternatifs dans ce cadre.

La réalité vécue par la Société, c'est qu'entre le moment où elle lance et le moment où elle peut inaugurer, il y a 5 ans. un ministre hérite donc aussi du passé.

Pour ce qui est des PPP, M Fourny et M.Jamar, attention, l'allocation de base est trompeuse, elle porte sur les partenariats. 604 000 milles d'euros en 2009, on a maintenu à l'initial le même budget en 2010. Mais c'est une AB liée à des études en matière de PPP. Nous estimons que la phase des études juridiques et autres ne doit plus être à ce point alimentée, les problèmes rencontrés sont identiques, il suffit de transmettre les études réalisées. La réalité des PPP est bien présente, elle continuera à l'être.

Pour le PEI, 1 700 000 000 euros. où en est-on ? Le programme total est d' 1 190 000 000 euros. Les montants engagés sont de 887 900 000 euros. Les montants liquidés sont de 620 700 000 euros. Tout ça part des comptes de la SWL. 83% de la programmation initiale ont été engagés et 74% dans les programmes complémentaires. 44% du total est terminé, ça fait environ 18 000 logements. on pourra donner des précisions, des répartitions géographiques. C'est 38 000 moins 1700 de démolition, qui ont un coût aussi, 36 000 à rénover, 18 000 sont rénovés. Dans le PEI, il y avait des démolitions.

Au niveau du cadastre, c'est tout à fait d'actualité. C'est ce lundi que le CA de la Société wallonne a approuvé le choix d'un prestataire pour construire le logiciel.

4 millions d'euros sont bloqué s à la Société wallonne du Logemement, des moyens supplémentaires sont prévus dans le cadre du Plan Marshall 2.Vert pour compléter cette dimension.

M Desgain m'a interrogé sur l'importance du Logement pour sortir de la situation de précarité. On a mis 82 millions d'euros en plus pour relancer le crédit social, ce ne sont pas que des crédits rigoureux, mais aussi généreux. il y a un nouveau plan de rénovation avec le 2.Vert et des projets de logements conventionnés. Il y a aussi le prêt hypothécaire social à taux zéro pour une partie de la population par rapport à des travaux de rénovation dans des zones défavorisées, avec l'orientation vers le développement durable que vous souhaitez très légitimement.

Pour ce qui concerne Mme Meerhaeghe, la couverture de l'assurance locataire, l'assurance pour le payement du loyer au profit du propriétaire, le Conseil supérieur du Logement analyse les forces et les faiblesses du système actuel, qui doit trouver sa place dans un dispositif global, constitué par des allocations de loyers, l'assurance loyer, les loyers encadrés et, éventuellement, de la Commission paritaire. L'échéance de ce travail de réflexion est fin 2009.

Pour le Plan HP, dans les mains aussi de Mme Tillieux et de M. Henry, nous intervenons au niveau de l'habitat. Il existe des allocations de base qui soutiennent le logement expérimental dans notre budget. On a rencontré les associations de locataires à ce sujet et on va lancer un appel à projets pour, via la 34.05, utiliser les moyens publics vers ce secteur-là.

M. Devin (PS). – Vous venez de parler du Plan HP et du logement expérimental. Qu'est-ce que logement expérimental ?

M. Nollet, Vice-Président et Ministre du Développement durable et de la Fonction publique. – La réponse arrive. Pour ce qui est des logements conventionnés, en 2009, 1% de budget de logements conventionnés au parc privé locatif, alors qu'il représente 23% du parc résidentiel wallon. Nous voulons aider les locataires et les propriétaires bailleurs à améliorer les logements privés par des aides aux logements conventionnés, c'est-à-dire participer en cas de besoin au payement du loyer, à condition que le logement soit de qualité et le loyer fixé de manière acceptable. J'entame dès le 1er décembre des contacts avec des associations propriétaires-bailleurs pour commencer à travailler le dossier.

Pour ce qui est des projets expérimentaux, notamment la géothérmie, il y a trois dimensions à l'expérimentaion avec appels à projets. Dimension sociale, le co-logement, le logement intergénérationnel, et pour les bénéficiaires du Plan HP. La deuxième dimension est une dimension économique, avec des modes de construction de nouveaux matériaux. La troisième dimension est la dimension environnementale, dans laquelle s'inscrit la dimension sur la géothérmie.

Les AIS, M. Stoffels, la DPR prévoit une augmentation des logements pris en gestion par le AIS, une réflexion est en cours pour voir comment traduire cela dans des textes juridiques adéquats. On va créer des cellules d'accompagnement technico-social afin d'augmenter les prises en gestion avec travaux de rénovation.

La question de l'encours, on hérite du passé, 7 millions sur la 51.06. qui correspondent à des dossiers réellement là. même chose sur la 51.08. mais le Gouvernement a décidé d'un nettoyage qui touche aussi le Logement, on arrivera à de meilleurs chiffres. Une des choses qui va aider c'est la troisième année d'ancrage communal. Je pourrai vous donner les chiffres dans deux, trois ans, pour l'instant je dois constater la situation.

M. Stoffels (PS). – Il y aura une année de moratoire en matière d'ancrage communal ?

M. Nollet, Vice-Président et Ministre du Développement durable et de la Fonction publique. – Non, il il y a trop de retard pour dire que c'est une année sans rien. On a le même montant que l'année passée dans le budget, et l'année 2011 ce sera la même chose. Mais pour un nouveau programme, il faudra attendre de réaliser le reste budgétairement. C'est en 2012-2013 qu'on relancera l'ancgarge communal.

M. Langendries, on revient à vous avec la question sur la 34.11. Je confirme l'augmentation, il s'agit des allocations de déménagement et de loyers octroyées pour des déménagements opérés dans le cadre de travaux liés aux PEI. Le PEI continue à prendre de l'ampleur, les choses sont donc liées.

M. Stoffels, l'objectif en politique foncière est d'avoir bugdgété un montant, même réduit, pour donner un signe de relance afin que la SWL se remette à investiguer sur les noyaux d'habitats constructibles dans le cadre d'un projet de mixité sociale.

M. Eerdekens, les techniciens de mon cabinet confirment pour ce qui est des chauffages par les frigos. c'est une technologie de récupération sur les groupes de froid. Au lieu d'évacuer la chaleur vers l'air, c'est récupéré dans un circuit de chauffage intelligent. Des pistes ont été relevées pour encourager cela. Soit c'est inclus dans la méthode de calcul et donc l'impact est valorisé, soit ça devient obligatoire. une étude sera menée, à partir de début 2010, par les 3 Régions .

Au niveau du logement de transit, l'AB 63.02 est réduite à l'ajustement mais pas à l'initiale 2010, parce que c'est lié à l'avancement des chanteirs en cours. On constate qu'il n'y pas besoin du montant prévu à l'initial, on le réduit pour le mettre sur d'autres AB et, en 2010, on repart sur l'initial 2009.

Le Conseil supérieur du Logement, dernière question, il y a une volonté de continuer à travailler avec le Conseil qui est présidé, comme cette Commission, par quelq'un de qualité, d'actif, avec des débats intéressants. Nous assurons une présence fréquente, nous les chargeons d'études fréquentes.

M. le Président. – Le Logement est épuisé, il reste donc l'Energie et la Recherche. Il y a d'autres questions ?

M. Desgain (Ecolo). – Je me réjouis que, dans les conditions économiques actuelles, le budget Energie augmente entre l'initial 2009 et le budget 2010, c'est un signal positif pour les acteurs industriels du secteur, les entreprises et les ménages.

Vu l'importance des enjeux et la hauteur des investissements qu'il faudra susciter, il faut progressivement jouer un effet levier avec des formules d'avances, de certificats verts, d'éco-prêts. Il faut établir des priorités, notamment sur l'efficacité énergétique, la première conclusion du Rapport fédéral insiste sur l'aspect énergétique, c'est essentiel d'évaluer le premeir plan d'efficacité énergétique réalisé sous la précédente législature.

Vous avez dit que 2010 serait l'année de l'évaluation de ce Plan pour pouvoir, en 2011, mettre en place un Plan d'amélioration d'efficacité énergétique plus ambitieux. Il est important de relever les objectifs de production d'énergie renouvelable et de conforter le mécanisme des certificats verts en balisant toutes les sources d'énergie renouvelable, les évolutions sont très rapides dans ce secteur, il faut pouvoir s'adapter.

Enfin, il faut renforcer le soutien aux ménages les plus fragiles, vous avez parlé de l'adaptation des primes classiques en fonction des revenus des bénéficiaires, je voulais attirer votre attention sur la mesure ....

Energies classiques en fonction des revenus des bénéficiaires. Je voulais attirer plus particulièrement votre attention sur la mesure MEBAR qui est dispersée dans plusieurs allocations budgétaires différentes. C'est une mesure qui n'a plus été revue depuis longtemps. je pense que son évaluation, avec des acteurs de terrains qui travaillent la matière sociale — puisque l'application de MEBAR passe par les CPAS- qu'on l'évalue et qu'on l'adapte éventuellement d'un point de vue du dispositif. En effet, aujourd'hui, c'est pratiquement limité à la modification des installations de chauffage alors que parfois, on pourrait agir avec un investissement du même ordre et le même type d'intervention sur le remplacement d'une fenêtre ou d'une porte trouée et donc d'agir sur d'autres éléments que l'aspect chauffage. De cette manière, le dispositif pourrait correspondre un peu mieux qu'aujourd'hui à ce que les personnes qui travaillent sur le terrain constatent.

Je pense enfin qu'il était important de travailler sur les normes et d'assurer la formation du secteur. M. Eerdekens l'a évoqué tout à l'heure sur le volet de la Fonction publique, je trouve qu'il est important aussi de l'évoquer ici. En effet, il est évident que les objectifs ambitieux qui sont présents dans la Déclaration de Politique régionale ne pourront pas être atteints s'il n'y a pas un effort et des actions importantes qui sont menées notamment vis-à-vis du secteur de la construction et pas eulement au niveau de l'enseignement mais dans la formation continuée des travailleurs et dans la formation professionnelle pour qu'ils puissent acquérir la maîtrise des techniques qu'on doit utiliser pour atteindre ces objectifs ambitieux. Les techniques existent mais il est clair que la main d'oeuvre wallonne dans le secteur de la construction n'est pas encore aujourd'hui à même de pouvoir les mettre en oeuvre dans de bonnes conditions et avec toute la sécurité et la qualité suffisante qu'on attend du secteur de la construction.

Je pense enfin qu'il est important d'éviter de créer des effets d'aubaine dans tous les mécanismes qui sont mis en place. je pense que, dans le photovoltaïque, nous avons vu, au fur et à mesure de la diminution du prix des panneaux, que nous sommes arriver à un effet d'aubaine. Donc, je pense que la suppression de la prime régionale pour l'installation de panneaux photovoltaïques avec le maintien du dispositif de certificats verts qui soutient le photovoltaïque sur une période plus longue, permet de supprimer cet effet d'aubainequi était devenu excessif. Quand un particulier pose des panneaux photovoltaïques sur son toit et qu'il investit sur fonds propres et qu'après trois années et demie, avec toutes les aides publiques qui sont offertes, il récupère la totalité de son investissement, personnellement, je considère qu'il s'agit là d'un

effet d'aubaine et que les pouvoirs publics peuvent réduire le montant de l'intervention. Aujourd'hui, cela restera toujours significativement intéressant : au lieu de récupérer son investissement en trois ans et demi, on le fait en cinq ans. cela peut toujours être utile.

J'ai quelques questions particulières sur le Fonds énergie. J'aurais voulu avoir une ventilation entre ce qui est prévu dans les dépenses par rapport à la mise en oeuvre de la directive PEB et par rapport aux primes. je voudrais pouvoir identifier convenablement au travers de toutes les allocations les budgets qui sont consacrés à la PEB et les budgets qui sont consacrés aux primes. Cela me paraît important car les primes, par exemple, sont dispersées encore dans plusieurs allocations de base différentes. Sur l'allocation 12.02 : il y a une diminution budgétaire et je voulais savoir sur quoi portait la diminution. A mon sens, il est important de garder la priorité en terme de documentation et de participation de séminaires et colloques sur les aspects qui sont liés à l'efficacité énergétique pour être en phase avec ce que l'accord de majorité prévoit.

Sur l'allocation de base 12.03, je voulais savoir aussi ce qui était consacré à la performance énergétique des bâtiments. J'avais également une question sur l'allocation de base 32.01 de la politique énergétique vers le privé puisqu'il y a une augmentation significative des crédits : je voulais savoir sur quoi portait la plus grande partie de cette augmentation. Enfin, sur la politique énergétique du secteur publique, la 43.01, je voulais savoir si l'augmentation était dûe exclusivement au fait qu'il y a plus de guichets énergie ou bien si c'est parce qu'il y a des actions plus importantes et plus larges de ces guichets.

Enfin, j'aimerais — mais ça touche différentes allocations et je n'attends pas nécessairement une réponse aujourd'hui mais si elle peut figurer dans le rapport, je pense que c'est intéressant- que vous puissiez détailler les budgets qui sont consacrés aux actions MEBAR, à construire avec l'énergie à solterme et à UREBA. Ainsi, nous pourrons voir précisément les totaux consacrés à ces différentes actions qui sont dans la présentation du budget dispersés dans différentes allocations de base. je vois qu'il y a déjà une amélioration dans la visibilité parce que nous voyons apparaître une rubrique « primes énergie » avec un montant alors qu'avant, on ne savait pas l'identifier à la lecture des budgets mais je pense qu'il est intéressant aussi que nous disposions d'informations sur ces quatre actions particulières.

M. le Président. – La parole est à M. Eerdekens.

M. Eerdekens (PS). – Brièvement M. le Ministre, sur l'AB 43.01 : subventions en matière de politique de l'énergie en faveur du secteur public. Il est exprimé que 20% de ce budget eest utilisé pour des conseillers en énergie dans les pouvoirs locaux, 80% pour les guichets de l'énergie. Ma seule question est pratique et peut vous concerner, c'est le fait que certaines communes ont précédé la création de ce type de service et avaien engagé un conseillé en énergie avant qu'il y ait une subvention. L'administration dit : « si vous voulez avoir une subvention, vous devez en engager un second ». ceci est complétement absurde. Si une commune a besoin d'un conseillé en énergie qu'elle a engagé, il est dommage parce qu'elle a précédé l'initiative gouvernementale de six mois ou d'un an qu'on lui demande d'engager une seconde personne pour bénéficier d'une subvention.

M. Nollet, Vice-Président et Ministre du Développement durable et de la Fonction publique. – Moi, j'interviens pour les subventions de fonctionnement mais les aspects emploi sont des compétences du Ministre de l'emploi. Je ne vais pas savoir vous répondre sur ce point.

M. Eerdekens (PS). – Au niveau du Ministre de l'emploi, il y a peut-être une solution à trouver avec lui et avec votre collaboration. C'est l'objectif qui prime.

Second point, ce sont les pages 158 à 161. L'AB 53.01. Je formule ici une suggestion. Elle serait que, à l'avenir, il y ait quatre AB plutôt qu'une seule qu ivise en fait les subventions des ménages à revenus modestes. Cela vise les subventions pour les audits énergétiques mais c'est tout à fait différent. ce sont des matières fondamentalement distinctes, cela vise des subventions pour des projets de recherches scientifiques et des subventions pour des chauffe-eau solaires. Or, on ne voit pas très bien quelle peut être la part respective. Très sincèrement, je trouve qu'aider les ménages à revenus modestes n'a aucun rapport avec la subvention pour les chauffe-eau solaires et encore moins avec les audits énergétiques qu iprofitent essentiellement aux personnes les plus aisées. Ceux qui se financent en audit énergétique sont dans notre société des personnes aisées. J'insiste donc pour qu'à l'avenir, cela soit différent. je devine la raison de la technique utilisée mais en terme de lecture de la politique imprimée, cela apparaît moins visible. Enfin, il y a l'AB 63.02 et l'AB 81.01. Celles-ci visent essentiellement la recherche. Je suis pour ma part, sans que ce soit une obsession, très intéressé par la recherche. j'ai lu votre réponse concernant les éoliennes. Nous avons perdu en Wallonie la possibilité d'être actifs dans la fabrication d'éoliennes parce que des pays voisins ont pris une telle avance qu'il est impossible qu'il y ait demain, dans le cadre de recherches qui

aboutiraient à des produits nouveaux, nous sommes largués par l'Allemagne,le Portugal, l'Espagne, les Etats-Unis,... Mais, je suis convaincu que si nos universités peuvet mettre leurs plus grands cerveaux dans la recherche sur des *process* qui ne sont pas encore utilisables maintenant, il faudrait que nous soyons des pionniers, que le temps perdu soit rattrappé dans des innovations. Peut-être qu'en géothermie, l'université de Liège a quand même une tradition d'ingénieurs très performants. Il y a probablement, j'en suis convaincu,... il faut vraiment tenter, en matière d'énergie, de faire des miracles. J'y crois et je vous montrais tout à l'heure le fameux article publié dans *Vers l'Avenir* aujourd'hui, une entreprise a mis au point un système d'éclairage public par LED, on peut utiliser les supports existants et la consommation pour un éclairage équivalent, c'est 25% de la consommation actuelle. Or, quand vous imaginez ce qu'est, en Wallonie, l'éclairage de l'ensemble de nos routes communales que l'on doit éclairer pour des raisons de sécurité - car jamais la population n'admettra pour des raisons d'économies d'énergie d'être plongée dans le noir, les gens sont habitués. Donc il faut faire en sorte de leur garantir avec une consommation quatre fois inférieure le service qu'ils ont actuellement. Ca, c'est la recherche.

M. le Président. – La parole est à M. Fourny.

M. Fourny (cdH). – Simplement une question sur les infrastructures d'accueil. En définitive, je constate que dans l'ajustement budgétaire, il y a une diminution de 200.000 euros en engagement. Cela me paraît un peu contradictoire avec les déclarations que vous avez faites quant à l'augmentation du nombre de places d'accueil alors que le montant des engagements se retrrouve réduit dans l'ajustement budgétaire. Quand je vois le budget 2010, vous repartez sur le montant ajusté 2009, donc réduit par rapport à l'initial. Ca paraît incohérent donc je voudrais avoir des explications sur cette problématique.

M. le Président. – La parole est à Mme Saenen.

Mme Saenen (Ecolo). – En fait ma question était exactement la même que celle de M. Fourny. Je suppose que la réponse sera la même.

M. le Président. – La parole est à M. Devin.

M. Devin (PS). – Oui, très bref et très soucieux des questions d'énergie pour les Wallonnes et les Wallons et donc des besoins budgétaires de M. le Ministre, je lis donc les montants qui sont inscrits dans le cadre du Fonds énergie et des primes énergie. Quand on connaît l'ampleur de notre parc immobilier : 1.400.000. Quand on connaît la vétusté de ces habitations : certaines très très anciennes. Etes-vous pleinemeent heureux de ces montants ? est ce qu'ils vous satisfont ? est ce que vous pourrez embrasser l'ensemble de la problématique avec ces montants pour le premier Fonds en énergie : 1.5 millions et pour le deuxième : 43.6 millions d'euros ?

Je vous ai dit que je ne serais pas long, je ne le suis donc pas.

M. le Président. – Pas d'autre intervention ?

La parole est à M. le Ministre.

M. Nollet, Vice-Président et Ministre du Développement durable et de la Fonction publique. – Je vais encore partir du propos de M. Devin. Vous savez, on peut tout aimer mais on ne peut pas tout embrasser. c'est un peu ma philosophie.

Effectivement, je suis particulièrement heureux de cette augmentation du budget sur les primes. C'est clair. Mais, si demain nous augmentons encore ces montants, il spourront aussi servir. Mais admettez qu'un budget initial de 35 millions en période de crise, on atteint 50 millions, ce n'est quand même pas rien. C'est quand même une bonne nouvelle avec la priorité sur l'isolation. cette priorité est très forte. On va *booster* avec la volonté de travailler sur les publics qui en ont le plus besoin. C'est la réforme des primes.

J'ai une nouvelle à vous annoncer encore en primeur ici. Vous la ferez suivre à M. Crucke car manifestement son porte-parole n'est plus présent, en tout cas pour l'instant.

Pendant que nous parlions ici, un Gouvernement se réunissait de manière électronique et a adopté, cette fois je peux le dire, en première lecture, un tout nouveau système d'avance pour le financement dans les énergies renouvelables via les certificats verts. J'en parlais avec des mots un peu feutrés ce matin. La réunion ayant eu lieu dans l'après-midi, je peux vous dire que la première lecture fait que le texte est adopté. Le texte part au Conseil d'Etat. Nous serons donc très rapidement prêts pour dire que oui il y aura maintenant, c'est un premier pas vers le tiers investisseur, on en parlait tantôt. Cela concernera non seulement le photovoltaïque, lu iaussi, mais pas seulement, mais toutes les autres branches. C'est une nouveauté et je vous l'annonce ici en primeur. Je suis plus à l'aise que ce matin pour en parler, pour le dire ouvertement.

Les objectifs sur le 20-20-20 par rapport à l'électricité renouvelable. L'objectif de la Belgique en 2010 et l'objectif de la Wallonie, c'était d'atteindre 6%. En 2007, la Wallonie était à 6,2 et en 2008, elle est déjà à 7,8. Ca, j'envisage ça comme un transfert Sud-Nord. Quand on dit toujours que le

Nord finance le Sud, d'un point de vue environnemental, on a un effet inverse. ce ne sera pas inintéressant, je pense, dans les mois qui viennent, de bien mettre ce genre de choses en exergue.

En ce qui concerne l'énergie. L'objectif en 2020 devait être de 20% et la dernière situation en 2007 en Wallonie, c'est 6,58. Là, il y a encore une partie du travail. je suis tout à fait d'accord avec ceux qui ont évoqué une séance de travail avec les gens qui ont rédigé le PMDE, ça peut être une bonne occasion de refaire le topo sur les chiffres. La PEB, nous en avons déjà parlé. L'entrée en vigueur, nou sl'avons expliqué ce matin, je n'y reviens pas. C'était M. Crucke, il a reçu ma réponse, je la lui refournirai s'il le souhaite. Il m'ionterrogeais aussi sur le fait de savoir si j'étais en phase avec la CWaPE : oui. Très rapidement, je vous donne les chiffres. J'ai reçu une vingtaine de propositions en provenance de la CWaPE. Les six propositions sur les licences de fourniture électrique ont été adoptées telles quelles, sans remarque. Les quatorze propositions sur le plan d'adaptation des gestionnaires de réseaux ont été adoptées aussi telles quelles. Nous sommes en phase avec la CWaPE. ENfin, trois dossiers sont encore à l'étude en ce moment : les quotas de certificats verts, le décret réseaux et le label garantissant l'origine du gaz issu des énergies renouvelables. Ceci ne veut pas dire que nous seront toujours d'accord avec la CWaPE. Mais on peut dire que nous sommes en phase là-dessus.

M. Fourny, vou sm'interrogiez ce matin sur le montant ISSeP, je vous confirme que c'est un montant en principal chez d'autres Ministres. Pour ce qui me concerne, l'AB 43.01 étit déjà à zéro en 2009. Ce n'est qu'une simple prolongation parce que ça a été transféré ailleurs.

Le premier plan d'action d'efficacité énergétique. Monsieur Desgain, vous m'interrogiez là-dessus. Cette mesure est effectivement prévue. L'évaluation est prévue et est budgétée sous l'AB 12.03 dans le cadre de la convention avec le consortium ayant conseilé la Région wallonne pour l'élaboration du Plan. Les montants sont prévus.

Monsieur Eerdekens, nous allons réfléchir à la subdivision en quatre des AB. Nous ne voulons pas improviser et surtout ne pas faire de nouvels *addendum*.

Les infra-accueil, attention. Les infra-accueil : la diminution n'est pas liée au nombre de places. Ici, nous sommes en infra et le besoin le plus important est la subvention par les budgets de l'ONE. Ceci, on y travaille. On y est en Communauté. C'est dans les budgets de l'ONE que cela se trouve.

M. Fourny (cdH). – vous diminuez le nombre d'infrastructures. Donc, priorité aux subventions emplois.

M. Nollet, Vice-Président et Ministre du Développement durable et de la Fonction publique. – En fait, les infrastructures sont là, mais il faut que les subventions de l'encadrement suivent et par après, nous pouvons relancer les choses.

M. Fourny (cdH). – Les dossiers d'infra sont en chantier alors ?

M. Nollet, Vice-Président et Ministre du Développement durable et de la Fonction publique. – Nous en avons. Cela avance mais parfois, vous savez, en année, on a un dossier qui s'arrondit avec 200.000 en moins qu'on peut rappatrier ailleurs. C'est un peu comme ça qu'il faut le lire. Ce n'est pas une volonté de diminution de manière structurelle. On me souffle à l'oreille qu'il ne faut pas oublier que pour les infra, il y a une montée en puissance via le plan Marshall 2.vert en financement alternatif de 56 millions sur les quatre ans.

M. Fourny (cdH). – Ce la couvre l'ancienne programmation ou c'est la nouvelle programmation ?

M. Nollet, Vice-Président et Ministre du Développement durable et de la Fonction publique. – Attention, la programmation d'ouverture de places, cela concerne l'ONE. C'est autre chose. cela va relancer de nouveaux appels. Nous pouvons y revenir après. Voilà Monsieur le Président, je crois qu'avec cela, j'ai fait une série de question. Il m'en reste deux de M. Desgain sur notamment le programme MEBAR où il attire, à juste titre, notre attention. C'est en 2010, 1,5 millions euros et pour les guichets énergie, il y a une augmentation du budget. Nous passons de 2,160 millions à 2,6 millions avec notamment une augmentation de leur moyens dans le temps.

Pour ce qui concerne la recherche, l'essentiel a été dit ce matin. L'augmentation des moyens se retrouve dans le Plan Marshall 2.vert que nous aurons l'occasion de préenter ici en long et en large. Je vous remercie beaucoup pour votre attention. Merci pour votre travail. Je m'excuse encore auprès du Président pour l'addition des chiffres. L'année prochaine, nous ferons mieux.

Votes

M.le Président. – S'il n'y a pas de réplique, je vous propose de passer au vote du projet de décret contenant le premier feuilleton d'ajustement du budget général des dépenses de la Région wallonne

pour l'année budgétaire 2009 (Doc. 5-Ibcd (2009-2010) — N°1 et annexe 2).

Pour ce qui concerne la partie afférente aux compétences du Ministre du Développement durable et de la Fonction publique, la Commission de l'Energie, du Logement, de la Fonction publique et de la Recherche scientifique, recommande par 8 voix contre 1, à la Commission du Budget, des Finances, de l'Emploi , de la Formation et des Sports, l'adoption du projet de décret contenant le premier feuilleton d'ajustement du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2009, pour les sections et programmes afférents à ses compétences *ratione materiae*.

M.le Président. — Je vous propose de passer au vote sur le projet de décret contenant le budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2010 (Doc. 4-Ibcd (2009-2010) — N° 1 et annexe 2)

Pour ce qui concerne la partie afférente aux compétences du Ministre du Développement durabel eet de la Fonction publique, la Commission de l'Energie, du Logement, de la Fonction publique et de la Recherche scientifique, recommande par 8 voix contre 1, à la Commission du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports, l'adoption du projet de décret contenant le budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2010, pour les sections et programmes afférents à ses compéténcés *ratione materiae.*

Confiance aux Rapporteurs

M. le Président. – La confiance est accordée aux Rapporteurs à l'unanimité pour l'élaboration du Rapport.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

- *La séance est levée à 18 heures 30 minutes.*

LISTE DES INTERVENANTS

M. Willy Borsus, MR

M. Jean-Luc Crucke, MR

M. Xavier Desgain, Ecolo

M. Laurent Devin, PS

M. Claude Eerdekens, PS

M. Dimitri Fourny, cdH

M. Hervé Jamar, MR

M. Benoît Langendries, cdH

Mme Isabelle Meerhaeghe, Ecolo

M. Jean-Marc Nollet, Vice-Président et Ministre du Développement durable et de la Fonction publique

Mme Florence Reuter, MR

Mme Marianne Saenen, Ecolo

M. Edmund Stoffels, PS

ABRÉVIATIONS COURANTES

AIS	Agence immobilière sociale
APE	Aide à la promotion de l'emploi
AWIPH	Agence wallonne pour l'Intégration des Personnes handicapées
CWaPE	Commission wallonnne pour l'Énergie
CWATUPe	Code wallon de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme, du Patrimoine et de l'Energie
DG07	Direction générale opérationnelle des Pouvoirs locaux, Action sociale et Santé
DGO	Direction générale opérationnelle
DGT1	Direction Générale Territoriale 1
DPR	Déclaration de Politique régionale
ENA	Ecole nationale d'Administration
FLW	Fonds du Logement wallon
FRIA	Fondation pour la recherche dans l'industrie et dans l'agriculture
HP	habitat-permanent
ISSeP	Institut scientifique de Service public
MEBAR	Subvention pour les Ménages aux revenus modestes
MIPIM	Salon mondial de l'Immobilier d'entreprise
OIP	Organisme d'Intérêt public
ONE	Office de la Naissance et de l'Enfance
PEB	Performance énergétique des Bâtiments
PEI	Programme exceptionnel d'investissement
PEREX	Permanence d'Exploitation des Réseaux
PMDE	Plan pour la maîtrise durable de l'énergie
PPP	Partenariat public-privé
SELOR	Secrétariat permanent de Recrutement de l'État (Sélectionner - Orienter)
SLSP	Société de logement de Service public
SPW	Service public de Wallonie
SRWT	Société régionale wallonne des Transports
SWCS	Société wallonne de Crédit social
SWL	Société wallonne du Logement
UREBA	Utilisation rationnelle de l'Energie dans les Bâtiments
UVC	Union des Villes et Communes